

Observations des usages et des comportements problématiques sur les plages autorisées à la circulation motorisée et bilan du suivi du pluvier siffleur (été 2020)











Présenté à Environnement et Changement climatique Canada en lien avec la démarche PHa/REs 2019-2023 (Protection des Habitats et Rétablissement des Espèces en péril) menée aux Îles-de-la-Madeleine et à la Fondation de la faune du Québec dans le cadre d'un financement octroyé pour le programme *Faune en danger*

Préparé par Attention FragÎles
Annik Veilleux, technicienne en protection de la faune et des milieux naturels,
Mélanie Bourgeois, directrice adjointe,
Alain Richard, biologiste et
Marie-Ève Giroux, directrice générale

Îles-de-la-Madeleine
Mars 2021

Attention Fragîles

Remerciements

Les activités de ce rapport ont été réalisées principalement grâce à la participation financière octroyée dans cadre de la démarche PHa/REs 2019-2023 (Protection des Habitats et Rétablissement des Espèces en péril) menée aux Îles-de-la-Madeleine et financée principalement par Environnement et Changement climatique Canada. Un financement accordé par la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme Faune en danger a aussi permis de soutenir une partie des activités liées au suivi du pluvier siffleur. Les frais de production des panneaux de signalisation ont été couverts par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Attention FragÎles a assumé directement la balance des frais.



Fondation de la faune du Québec



Les Îles-de-la-Madeleine
Communauté maritime

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement et Changement climatique Canada
Environment and Climate Change Canada

Table des matières

Remerciements 2

Résumé 8

1. Mise en contexte 10

2. Problématique 12

3. Bilan 2020 du suivi du pluvier siffleur 14

4. Signalisation 19

5. Activités d'observation sur les plages 23

6. Principaux constats 25

6.1 Plages annuelles 30

Dune du Nord 30

Sandy Hook 47

Dune du Sud – Plage de la Cormorandière 56

6.2 Autres plages 67

7. Discussion et recommandations 90

Annexe 1. Bilan des activités de protection du pluvier siffleur aux Îles de la Madeleine, saison 2020 100

Annexe 2. Exemples de rapports hebdomadaires rédigés pendant la saison estivale 2020 101

Annexe 3. Description des différents lieux où les observations ont été effectuées 103

Annexe 4. Détails des variables notées lors des observations 104

Liste des figures

Figure 1. Nichée de pluviers siffleurs à la plage de la Pointe de l'Est – 24 juillet 2020 13

Figure 2. Nombre de couples de pluviers siffleurs recensés aux Îles-de-la-Madeleine de 1987 à 2020 (données manquantes 1988 et 2011) 15

Figure 3. Cartes : À gauche, trajectoire de l'ouragan Dorian – À droite, trajet migratoire du pluvier siffleur (Sources : Wikipédia) 16

Figure 4. Nombre d'œufs éclos par couple de pluviers siffleurs de 1996 à 2020 (données manquantes 2011) 16

Figure 5. Jeunes pluviers siffleurs parvenus à l'âge de l'envol à la plage de la Pointe (sous le pont du Havre-aux-Maisons) – 30 juillet 2020 17

Figure 6. Nombre de jeunes par couple de pluviers siffleurs ayant atteint l'âge de l'envol entre 1996 et 2020 (données manquantes 2011) 17

Figure 7. Répartition des nids de pluviers siffleurs aux Îles-de-la-Madeleine - 2020 18

Figure 8. Panneau de « véhicules motorisés interdits » (gauche) et panneau de « secteur en rétablissement » (droite) 19
Figure 9. Localisation des panneaux « véhicules motorisés interdits », installés en 2020 sur les plages de l'archipel 20
Figure 10. Poteaux et panneaux de signalisation vandalisés 21
Figure 11. Membres de l'équipe d'Attention FragÎles effectuant le remplacement de panneaux vandalisés ou volés (photo de droite, 3e remplacement de la même pancarte) 21
Figure 12. Piétons ne respectant pas les panneaux « secteur en rétablissement » 22
Figure 13. Exemple d'un nouveau panneau plus visible muni d'un symbole universel 23
Figure 14. Comparaison de l'achalandage par plage en 2020 par rapport à 2019 26
Figure 15. Localisation des principaux secteurs ayant fait l'objet d'observations à l'été 2020 27
Figure 16. Comparaison des lieux de perturbations visibles sur les plages annuelles en 2020, 2019 et 2018 28
Figure 17. Perturbations visibles sur les plages annuelles via les « autres plages » en 2020 29
Figure 18. Sentier annuel de VTT à la Dune du Nord et habitat du pluvier siffleur 30
Figure 19. Principaux usages de la Dune du Nord 31
Figure 20. Camping non-réglementé, mais effectué dans le « respect » de la signalisation sur le grand Platier à Fatima – Juillet 2020 31
Figure 21. ZICO de la plage de l'Hôpital 33
Figure 22. Répartition des nids de pluviers siffleurs aux Îles-de-la-Madeleine entre 2015 et 2020, secteur de la plage de l'Hôpital, Dune du Nord 34
Figure 23. Chemin d'accès au grand Platier détruit – Juin 2020 35
Figure 24. Chemin d'accès au grand Platier en processus d'effondrement – 12 février 2021 36
Figure 25. Dune du Nord, section interdite à la circulation motorisée – Juin 2020 37
Figure 26. Signalisation, brèches et véhicules motorisés sur le Cap-de-l'Hôpital – Été 2020 38
Figure 27. Comportements à risque ou contraires à la réglementation à la Dune du Nord – Été 2020 40
Figure 28. Monopolisation des lieux par les kitesurfeurs dans le secteur de l'Anse-aux-Baleiniers – Août 2020 41
Figure 29. Barrières de cordage vandalisées et panneaux de signalisation lancés et remis en place par l'équipe d'Attention FragÎles – Juillet et août 2020 42
Figure 30. Perturbations visibles et véhicule motorisé hors sentier à la Dune du Nord, section annuelle - Août 2020 43
Figure 31. Usages-total à la Dune du Nord, section annuelle (gauche 2019, droite 2020) 44
Figure 32. Types (gauche) et lieux (droite) des comportements problématiques observés dans le secteur de la Dune du Nord en 2020 44
Figure 34. Circulation motorisée à la Dune du Nord (gauche 2019, droite 2020) 46
Figure 35. Sentier annuel de VTT au Sandy Hook et habitat du pluvier siffleur 48
Figure 36. Principaux usages au Sandy Hook[5] 49
Figure 37. Répartition des nids de pluviers siffleurs aux Îles-de-la-Madeleine entre 2015 et 2020 pour le secteur du Sandy Hook 51
Figure 38. Achalandage au Bout du Banc – Été 2020 51
Figure 39. Comportements à risque ou contraires à la réglementation au Sandy Hook – Été 2020 52

Figure 40. Bout du Banc – Été 2020 53
Figure 41. Jeune pluvier siffleur au Sandy Hook, côté Baie de Plaisance – 17 août 2020 53
Figure 42. Lieux des usages observés au Sandy Hook en 2019 (gauche)et 2020 (droite) 54
Figure 43. Types de comportements problématiques observés au Sandy Hook en 2019 (gauche) et 2020 (droite) 54
Figure 44. Lieux des comportements problématiques observés au Sandy Hook en 2019 (gauche) et en 2020 (droite) 55
Figure 45. Lieux de la circulation motorisée au Sandy Hook en 2019 (gauche) et 2020 (droite) 55
Figure 46. Sentier annuel de VTT Dune du Sud et habitat du pluvier siffleur 57
Figure 47. Principaux usages de la Dune du Sud[5] 58
Figure 48. Répartition des nids de pluviers siffleurs aux Îles-de-la-Madeleine entre 2015 et 2020, secteur de la Dune du Sud (Cormorandière) 60
Figure 49. Vandalisme sur le périmètre de protection des pluviers siffleurs dans la section interdite à la circulation motorisée de la Dune du Sud – Juin 2020 61
Figure 50. Insuccès pour le nid de pluvier siffleur situé dans la grande brèche à la Cormorandière – 17 juillet 2020 61
Figure 51. Dune du Sud, secteur Cormorandière, dans la dernière grande brèche – 17 juillet 2020 62
Figure 52. Véhicules circulant dans la zone interdite à la circulation motorisée à la Dune du Sud – Été 2020 62
Figure 53. VTT(s) respectant la réglementation dans le secteur de la Cormorandière – Été 2020 63
Figure 54. Observations générales à la Dune du Sud, secteur de la Cormorandière – Été 2020 64
Figure 55. Problématiques de stationnement et d'aménagements adéquats reliés à la pratique des sports de glisse à la Dune du Sud – Août 2020 65
Figure 56. Deux chiens sans laisse dans la zone non-autorisée de la Dune du Sud – Été 2020 65
Figure 57. Baguage d'un pluvier siffleur à Portage-du Cap – Juin 2020 67
Figure 58. Plage de la Martinique, image captée par le drone – 10 août 2020 68
Figure 59. Chien sans laisse à la Martinique – Été 2020 68
Figure 60. Répartition des nids de pluviers siffleurs sur la plage de la Martinique de 2015 à 2020 69
Figure 61. Observations générales sur la plage de la Martinique – Été 2020 70
Figure 62. Bassin Est – 17 juillet 2020 72
Figure 63. Véhicules motorisés sur la plage du Bassin Est – Été 2020 73
Figure 64. Aire de feu et déchets à Bassin Est – Été 2020 73
Figure 65. Répartition des nids de pluviers siffleurs dans le secteur de Bassin Est de 2015 à 2020 74
Figure 66. Nid de pluvier siffleur au centre d'un amas de traces fraîches (haut), pluviers siffleurs naissants photographiés dans une journée où des véhicules circulaient illégalement (centre) et jeunes pluviers à la course près du Bassin aux Huîtres (bas) – Été 2020 75
Figure 67. Historique de vandalisme sur les périmètres de protection du pluvier siffleur installés au Bassin Est (gauche : 2009 – droite : 2013) 75
Figure 68. Traces de véhicules motorisés au Bassin Ouest – Été 2020 77
Figure 69. Observations générales à la Dune de la Pointe de la Grande-Entrée – Été 2020 78

Figure 70. Traces de VTT(s) sur la plage dans le secteur de chemin des Pealey - Été 2020 78
Figure 71. Répartition des nids de pluviers siffleurs à la plage de la Pointe (HAM) de 2015 à 2020 79
Figure 72. Observations générales à la plage de la Pointe (pont HAM) – Été 2020 80
Figure 73. Observations générales à la plage du Pédalo – Été 2020 81
Figure 74. Panneaux ensablés ou désuets dans le secteur de Pointe-aux-Loups – Été 2020 81
Figure 75. Observations générales à la plage de Pointe-aux-Loups – Été 2020 82
Figure 76. Pont du Détroit – Août 2020 83
Figure 77. Kitesurfeurs ne respectant pas l'affichage à Pointe-aux-Loups – Été 2020 83
Figure 78. Camping toléré le long de la Route 199, Grosse-Île – Juillet 2020 84
Figure 79. Plage de la mine de sel (Pont-à-Léo) – Juillet 2020 84
Figure 80. Plage de la piste à Avila, Étang-du-Nord – Septembre 2020 84
Figure 81. Véhicule et traces de véhicules sur la plage du Corfu – Été 2020 85
Figure 82. Affichage à la plage du Corfu – Été 2020 85
Figure 83. Kitesurfeurs à l'entrée de la plage du Corfu – Été 2020 86
Figure 84. Quatre jeunes pluviers siffleurs dans le secteur du Corfu – Août 2020 86
Figure 85. Traces de véhicules sur la plage de la Dune de l'Ouest, secteur Étang-des-Caps – Été 2020 87
Figure 86. Fascine partiellement ensablée dans le secteur de l'Étang-des-Caps – Été 2020 87
Figure 87. Observations générales à la plage de la Grande Échouerie – Été 2020 88
Figure 88. Répartition des nids de pluviers siffleurs dans le secteur de la Pointe de l'Est, de 2015 à 2020 89
Figure 89. Observations générales à la plage de la Pointe de l'Est – Été 2020 89
Figure 90. Équipe Attention FragÎles vouée au suivi des populations de pluviers siffleurs 97

Liste des tableaux

Tableau 1. Respect (RR) ou non-respect (NRR) de la réglementation selon le type de plage 27
Tableau 2. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés dans le secteur de la Dune du Nord (DDNmdl01)[5] 32
Tableau 3. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés dans le secteur du Sandy Hook (IHAmdl01)[5] 50
Tableau 4. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur de la Dune du Sud (DDSmdl01)[5] 59

Comment citer ce document :

Veilleux, A., Bourgeois, M., Richard, A. et ME Giroux, ME, 2021. Observations des usages et des comportements problématiques sur les plages autorisées à la circulation motorisée et bilan du pluvier siffleur (été 2020). Attention FragÎles. Îles-de-la-Madeleine (Québec). 99 p. + annexes

Attention FragÎles
202-350 chemin Principal, Cap-aux-Meules, Québec, G4T 1C9
Téléphone : 418-986-6644
Courriel : action@attentionfragiles.org

Résumé

Une démarche initiale (2018-2020) consistait à poser des actions dans le but de mieux encadrer la circulation VHR sur les plages de l'archipel. Elle avait pour buts de diminuer les impacts négatifs de la circulation motorisée sur la faune, notamment le pluvier siffleur et son habitat, ainsi que de réduire les conflits d'usages. Un financement spécifique de la Fondation de la Faune du Québec avait permis de soutenir en partie les deux premières années de cette démarche. Compte tenu de l'importance des informations obtenues dans ces bilans et de leur potentiel mobilisateur auprès des partenaires, il a été décidé de poursuivre les activités de 2018-2020 pour une troisième année consécutive. Les activités de l'année 2020-2021 se sont donc réalisées dans le cadre de la démarche PHa/REs 2019-2023 (*Protection des Habitats et Rétablissement des Espèces en péril*) menée aux Îles-de-la-Madeleine et financée principalement par Environnement et Changement climatique Canada. De plus, un financement octroyé par la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme *Faune en danger* a permis de couvrir une partie des frais associés au suivi du pluvier siffleur et de mener certaines actions de concertation en lien avec l'espèce et les menaces qui pèsent contre elle. En raison des impacts potentiels des activités d'origine anthropique sur l'habitat et l'espèce, il a été choisi de présenter l'ensemble des informations obtenues à l'été 2020 dans un même document.

Les trois principaux secteurs ciblés par ce projet sont les plages de la Dune du Nord, du Sandy Hook et de la Cormorandière, où l'on retrouve à la fois de la circulation motorisée autorisée à l'année ainsi que la présence de pluviers siffleurs. Toutefois, plusieurs autres plages du territoire ont également été documentées. L'une des actions principales réalisées s'est traduite par la présence d'agentes d'observation sur les plages afin de mieux documenter les comportements des utilisateurs ainsi que de dresser un portrait des secteurs ciblés durant la période de nidification du pluvier siffleur en vue de rechercher des solutions pour améliorer la situation. Les observations réalisées au cours des étés 2018 et 2019 sur les plages de l'archipel se sont donc poursuivies à l'été 2020. Plusieurs actions de concertation ont été réalisées avec des utilisateurs et des intervenants clés. L'amélioration des communications et des collaborations avec la municipalité (responsable de la réglementation sur la circulation motorisée sur les plages) et avec la Sûreté du Québec (responsable de l'application de cette réglementation) est devenue tangible au cours des trois dernières années. De plus, une amélioration et une bonification de la signalisation par l'installation de panneaux, balisant les sentiers et indiquant les secteurs interdits à la circulation motorisée, en collaboration avec la Communauté maritime, a pu être réalisée. Les activités d'observation et de collecte de données sur les pratiques des utilisateurs et les problématiques ont été effectuées de manière récurrente afin d'obtenir un portrait réel des perturbations de nature anthropique qui menacent la faune et les habitats de ces secteurs pour nous permettre d'identifier les priorités d'intervention qui causent des conflits d'usage (informations notées: usages, comportements problématiques, perturbations visibles, circulation). À cela s'ajoute la réalisation des activités de suivi et de protection du pluvier siffleur. Au total, en 2020, 20 couples ont été aperçus sur l'archipel, l'équivalent d'un recul de 26 % par rapport à 2019, avec un succès d'éclosion de 1,83 œuf éclos par couple, succès légèrement supérieur à 2019 qui était de 1,4 œuf éclos par couple. En tout, 47 jeunes ont pu atteindre l'âge de l'envol (62 %) en 2020. La productivité obtenue en 2020 (1,45 jeune/couple)

est légèrement supérieure à celle de 2019 (0,93 jeune/couple), mais n'a pas encore atteint le seuil critique de 1,65 jeune/couple pour assurer la survie de l'espèce.

Ces trois étés d'observations ont permis non seulement de dresser un portrait de la situation, mais également d'émettre des recommandations pour améliorer l'utilisation des systèmes dunaires liés aux usages et à la présence de circulation motorisée, en plus de contribuer au maintien du pluvier siffleur sur le territoire. Certaines recommandations spécifiques en lien avec les différentes plages sont inscrites dans leur section respective et des recommandations générales apparaissent dans la section discussion et recommandations (section 7).

1. Mise en contexte

Les Îles-de-la-Madeleine sont reconnues pour la beauté de leurs paysages, la richesse et la qualité de leur environnement ainsi que pour la présence d'habitats naturels diversifiés et exceptionnels. Ces milieux naturels créent un environnement propice à une faune singulière et une flore unique au Québec. Ces milieux sont également prisés par les Madelinots et les visiteurs pour la pratique de nombreuses activités utilitaires, récréatives et touristiques.

L'archipel compte environ 435 km de côtes. Les deux tiers sont constitués de flèches sablonneuses et de longs cordons dunaires reliant les îles entre elles. L'autre tiers est constitué de falaises rocheuses. Les dunes couvrent près de 30 % de la superficie du territoire et s'étendent sur 230 km. Soumis à d'importantes pressions naturelles et anthropiques, ces milieux dunaires sont particulièrement vulnérables. Bien que l'érosion et la submersion marine soient des phénomènes qui s'inscrivent dans l'évolution naturelle du littoral, ils se sont rapidement aggravés au cours des dernières décennies en raison des changements climatiques, mais aussi en raison de l'attrait que représente la zone côtière pour la population. Le coincement côtier, de plus en plus visible dans certains secteurs, limite également la possibilité pour les écosystèmes dunaires de se restaurer ou de se rétablir, suite à de grandes perturbations. On parle de coincement côtier lorsqu'un écosystème est coincé entre une montée des eaux, qui cause l'érosion du bord de mer, et un obstacle naturel ou artificiel. Les falaises, les routes et les digues sont des exemples d'obstacles qui peuvent nuire à la migration de la faune et de la flore côtières vers l'intérieur des terres.

Les plages et milieux dunaires de l'archipel sont situés principalement en terres publiques et sont gérés par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Ces pouvoirs de gestionnaire lui sont conférés par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) dans le cadre de la convention de gestion territoriale (CGT) signée en 2014. La gestion de ce territoire s'avère complexe, particulièrement en raison de l'étendue du territoire, des multiples utilisations qui en sont faites et des ressources humaines et financières nettement insuffisantes pour faire appliquer la réglementation existante qui, elle-même, devient peut-être insuffisante dans certains cas. La popularité croissante des plages de l'archipel, l'augmentation du nombre de touristes ainsi que certains comportements des utilisateurs complexifient la gestion et peuvent nuire à la pérennité de ces milieux. On rencontre certaines problématiques de conflits d'usages et de dégradation de ces milieux naturels. On y observe également plusieurs usages traditionnels et récréatifs, dont certains impliquent l'utilisation de véhicules motorisés (ex. : chasse, pêche récréative, cueillette de mollusques, cueillette de petits fruits, randonnées VHR et véhicules de type 4x4, camping, etc.).

En matière de circulation VHR, des efforts ont été réalisés sur le territoire afin de mieux encadrer la pratique de cette activité dans les milieux naturels fragiles. La concertation des différents acteurs du milieu, amorcée en 1994, a mené à l'adoption en 2009 du *Règlement sur le contrôle de la circulation des véhicules sur les plages, les dunes, le littoral et les milieux humides* par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Bien que ce travail collectif de longue haleine ait conduit à une importante avancée, la mise en œuvre de la réglementation est laborieuse et ne

résout pas tous les problèmes liés à la circulation motorisée en milieux fragiles. Aussi, ce règlement semble être actuellement moins adapté dans certains secteurs en lien avec des activités utilitaires. Même si le travail réalisé en collaboration avec le Club VTT des Îles-de-la-Madeleine Inc. au cours des dernières années a grandement contribué à améliorer la situation, certaines problématiques sont encore observées et nécessitent de nouvelles pistes de solutions.

Parmi celles-ci, la circulation de véhicules motorisés hors route peut entraîner, entre autres, le dérangement des oiseaux nicheurs, dont certaines espèces sont en péril comme le pluvier siffleur, ainsi que d'autres espèces fauniques. Elle peut également augmenter la précarité des secteurs dunaires. Le passage de VHR sur la végétation dunaire cause l'apparition de nombreuses brèches qui s'ajoutent à celles d'origine naturelle déjà observables dans les dunes. Vent et vagues sont canalisés avec force dans ces brèches et créent plusieurs dommages sur les milieux adjacents et les infrastructures et peuvent aussi modifier les plans d'eau situés derrière les dunes. Les problématiques rencontrées concernent majoritairement les utilisateurs de VHR, mais également les utilisateurs de 4x4 (camions/Jeep/VUS) qui s'aventurent hors du réseau routier conventionnel. À l'instar des VHR, ils exercent eux aussi une pression importante sur les milieux naturels, spécialement sur les plages et systèmes dunaires. Les véhicules motorisés de camping, les bicyclettes motorisées de type motocross et les fatbikes, tous trois gagnants en popularité, s'ajoutent eux aussi aux pressions déjà exercées dans les milieux dunaires.

Au printemps 2016, Attention FragÎles a réalisé un atelier sur le pluvier siffleur, duquel a découlé un plan d'action triennal visant son rétablissement sur le territoire. Un des moyens d'action mis en œuvre lors des étés 2018 et 2019, grâce à un financement obtenu de la Fondation de la faune du Québec, était d'assurer la présence d'agents d'observation sur certaines plages de l'archipel en visant particulièrement les secteurs les plus achalandés ou problématiques et de réaliser un portrait global de la situation. Le rôle des agents consistait à documenter la situation et les comportements, sensibiliser les utilisateurs des plages et dresser un portrait des secteurs ciblés entre mai et août. En 2020, bien que le projet initial fût officiellement terminé, l'organisme a décidé de poursuivre les mêmes importantes démarches, particulièrement dans une année où l'engouement pour les milieux naturels était exacerbé par le contexte de la pandémie. Ainsi, la poursuite des activités d'observations a été réalisée principalement dans le cadre de la démarche PHa/REs 2019-2023 (*Protection des Habitats et Rétablissement des Espèces en péril*) menée aux Îles-de-la-Madeleine et financée principalement par Environnement et Changement climatique Canada. Les observations des comportements sur les plages ont donc été effectuées, mais à effectif réduit. Ainsi, en 2020, une seule personne avait comme mandat d'effectuer des tournées d'observation sur les différentes plages de l'archipel pour être ensuite complétées par quelques autres observations réalisées dans le cadre de d'autres projets qui nécessitaient des visites sur le terrain en lien avec le pluvier siffleur ou des restaurations en milieu dunaire. Plusieurs autres membres de l'équipe ont donc contribué à la réalisation de ce portrait en alimentant la base de données par leur apport en observations et en photographies sur plusieurs sites de l'archipel. Des activités de suivi et de protection du pluvier siffleur ont aussi pu être soutenues en partie grâce à un financement octroyé par la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme *Faune en danger*. Le financement de la Fondation de la faune du Québec a aussi permis certaines actions de concertation. Le présent document fera donc état des différentes observations effectuées entre mai et septembre de cette année toute

spéciale qu'est 2020, en raison des nombreux changements et différentes restrictions liées à la pandémie de la COVID-19. En raison de leur lien étroit et de l'impact potentiel des activités observées se déroulant sur l'habitat et l'espèce, il a été choisi de présenter l'ensemble des informations obtenues dans le cadre des deux financements à l'été 2020 dans un même document.

L'analyse des trois étés d'observations a permis non seulement de dresser un portrait de la situation, mais également d'émettre des recommandations aux partenaires et gestionnaires du territoire pour améliorer l'utilisation des systèmes dunaires liés aux usages et à la présence de circulation motorisée, en plus de contribuer au maintien du pluvier siffleur sur le territoire.

2. Problématique

Les plages, les platiers et les milieux humides des Îles-de-la-Madeleine offrent à plusieurs milliers d'oiseaux de rivage une nourriture de qualité en quantité suffisante pour qu'ils puissent s'y alimenter tout au long de leur séjour. Toutefois, il leur est parfois difficile d'y trouver la quiétude et la sécurité. Le dérangement humain et la dégradation des habitats causés par les phénomènes naturels et les activités anthropiques sont parmi les principales menaces à la santé des populations aviaires de l'archipel, notamment les espèces dont l'habitat se retrouve sur ou près des plages très fréquentées en saison estivale. La circulation motorisée sur les plages et dans les différents milieux dunaires fait partie des causes importantes de dérangement. Bien qu'appréciée par les amateurs de balade hors route et jugée essentielle par certains utilisateurs qui désirent avoir accès au territoire pour la pratique de certaines activités récréatives et traditionnelles, cette activité est conflictuelle avec la période de nidification des oiseaux en plus d'accentuer la dégradation des habitats fauniques et d'accélérer le phénomène naturel d'érosion dans certains secteurs lorsqu'elle n'est pas bien encadrée.

Parmi ces oiseaux de rivage, il y a le pluvier siffleur (*Charadrius melodus melodus*) qui niche sur les plages de l'archipel (figure 1). Il est protégé par deux lois fédérales, la *Loi sur les espèces en péril* et la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. Il est par conséquent interdit de le tuer, de lui nuire, de le harceler ou d'endommager son nid. Il est désigné « en voie de disparition » selon la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement du Canada et « menacé » selon la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* du gouvernement du Québec, soient les plus hauts statuts de protection des deux instances gouvernementales. Au Québec, ce n'est que sur les plages des Îles-de-la-Madeleine que l'on retrouve le pluvier siffleur, disparu depuis quelques années des autres régions de la province.



Figure 1. Nichée de pluviers siffleurs à la plage de la Pointe de l'Est – 24 juillet 2020

Dans un document produit en 2001 par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)[1], on peut y lire que l'intensification des activités humaines qui se déroulaient sur les plages au début du siècle était identifiée comme l'une des causes majeures du déclin du pluvier siffleur. On y rapportait que les activités anthropiques étaient susceptibles de causer la destruction des nids par piétinement et que la circulation incontrôlée des véhicules motorisés sur les plages constituait déjà à l'époque une menace très sérieuse. Les œufs, les oisillons et même les adultes risquaient d'y être écrasés. La circulation intensive pouvait également être susceptible de réduire la qualité de l'habitat en compactant le sol et occasionner un dérangement répétitif, ce qui limitait le temps consacré par les oiseaux aux activités essentielles, en soit l'alimentation et le repos. Elle pouvait aussi réduire les chances d'éclosion ou de survie des oisillons. Dans le programme de rétablissement de l'espèce de 2012[2], il est mentionné qu'en dépit de l'importance des initiatives de conservation mises en œuvre dans l'ensemble de l'aire de répartition de la sous-espèce (*Charadrius melodus melodus*), l'existence de menaces continues liées à la prédation, à la perte et à la dégradation de l'habitat et aux perturbations anthropiques crée des obstacles à l'atteinte des objectifs en matière de population. Malgré la mise en place d'une réglementation en 2009 sur le territoire et vingt ans après la production du document du MFFP[1], l'activité humaine ne cesse de s'accroître sur les plages de l'archipel en lien avec l'augmentation du nombre de véhicules capables de circuler sur les plages au cœur de la saison de nidification, l'achalandage touristique grandissant et la hausse de popularité du camping en milieu naturel. D'autres éléments perturbent les habitats fauniques et menacent la quiétude et la survie de cette espèce en particulier mais aussi celles des autres espèces riveraines présentes, et contribuent du même coup à l'aggravation de la problématique comme la présence de chiens sans laisse, l'utilisation accrue de cerfs-volants de traction (kitesurf ou buggy kite) dans certaines zones et la présence de déchets qui attirent des prédateurs potentiels.

[1] https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/pdf/Pluvier.pdf

[2] Environnement Canada. 2012. Programme de rétablissement du Pluvier siffleur (*Charadrius melodus melodus*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Environnement Canada, Ottawa, v + 32 p. 9

3. Bilan 2020 du suivi du pluvier siffleur

Depuis près de 35 ans maintenant, Attention FragÎles collabore au suivi et à la protection du pluvier siffleur avec différents intervenants locaux et régionaux. Le Service canadien de la faune, grâce au *Programme d'intendance des habitats*, et/ou mandats spécifiques, a heureusement permis de financer de manière quasi récurrente le suivi et la protection de l'espèce en plus de faciliter de nombreuses actions en lien avec l'espèce et son habitat. Certains projets ont aussi pu être financés par la Fondation de la faune du Québec. Cependant, les mesures de suivi, de protection, de sensibilisation et de concertation sont désormais nettement sous-financées et parfois même impossibles à financer par les programmes réguliers en raison de leur caractère récurrent. Malgré tout, au cours des dernières années, ces activités ont toujours été menées par l'organisme, porté par une obligation et une responsabilité morale, mais réalisées parfois au-delà de ses capacité financières et humaines. En l'absence de ces activités de suivi et de protection, il est fort à parier que la situation de l'espèce et celle de son habitat serait sans doute plus catastrophique qu'elle ne l'est actuellement et les données sur l'espèce seraient plus fragmentaires si l'organisme Attention FragÎles avait décidé d'abandonner la cause. De plus, avec son expertise, l'organisme sert actuellement de référence auprès de nombreux ministères (MFFP, MELCC, ECCC, MTQ), notamment lors d'analyses de projets pouvant se dérouler à proximité ou dans l'habitat du pluvier siffleur, ou encore dans le cadre d'activités permettant d'en assurer la protection par des échanges et suivis réguliers avec les agents de la faune du MFFP et les agents de la DALF.

Malgré les efforts, le suivi annuel démontre une baisse inquiétante de la population sur l'archipel. Les recensements de population effectués dans les années 1990 révélaient la présence de plus de 50 couples. La population a diminué pour se situer entre 35 et 37 couples au début des années 2000. La situation s'est ensuite améliorée pour atteindre un total de 48 couples en 2009. Par contre, ce nombre a depuis connu un déclin important pour atteindre 19 couples en 2018, le nombre le plus bas inventorié depuis 1987. En 2019, huit couples de plus ont été recensés sur les plages de l'archipel pour atteindre 27. Cette année, la population a encore connu un important recul avec seulement 20 couples recensés (figure 2 et annexe 1), ce qui représente une diminution de presque 26 % par rapport à 2019.

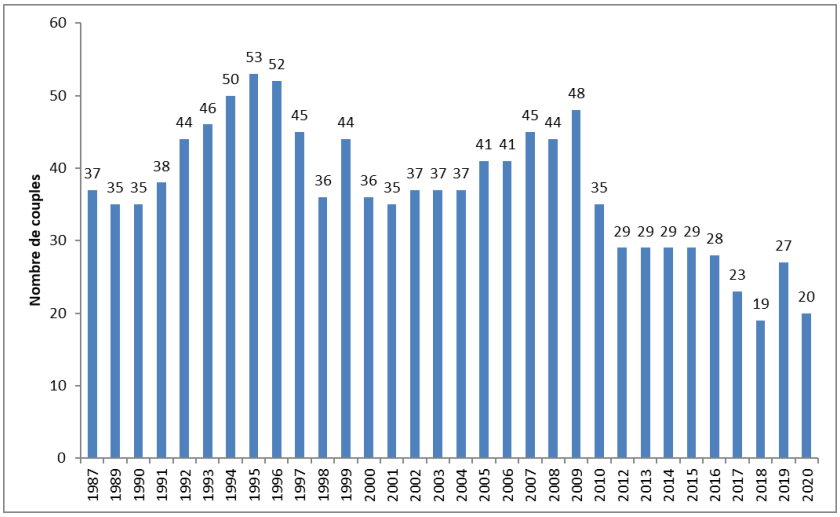


Figure 2. Nombre de couples de pluviers siffleurs recensés aux Îles-de-la-Madeleine de 1987 à 2020 (données manquantes 1988 et 2011)

Dans l'analyse de la situation, une hypothèse pourrait être à valider par les scientifiques responsables de l'espèce pour tenter d'expliquer une partie de cette soudaine baisse. En effet, l'équipe se questionne à savoir si l'ouragan Dorian (7 septembre 2019) ne pourrait pas être directement responsable de la perte de certains oiseaux. En effet, plusieurs articles[3] ont fait mention de répercussions importantes pour la faune après le passage de cette tempête survenue au plus fort de la migration automnale en septembre. Ils rapportent que plusieurs oiseaux ont alors fait face à une double menace à cause de la force brutale des vents : la perte de ressources alimentaires et des aires de repos et les difficultés de déplacements pouvant mener à l'épuisement. La possibilité que les oiseaux soient emportés par la tempête, peut-être même jusqu'au point de départ de leur migration ou directement en mer, a été soulevée puisque plusieurs individus de différentes espèces ont été retrouvés morts noyés. De plus, la possibilité que ceux qui ont eu la chance de survivre n'aient pas été en mesure de poursuivre leur migration ou de survivre à l'hiver a également été soulevée. En regard de ces informations, l'hypothèse que certains pluviers siffleurs soient décédés suite à l'impact de l'ouragan Dorian a été soulevée par l'équipe. La trajectoire empruntée par l'ouragan Dorian est pratiquement similaire à celle empruntée par le pluvier siffleur pour retourner sur ses aires d'hivernage (figure 3) : Dorian filait vers le nord alors que les oiseaux filaient vers le sud.

[3] https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/storm-birds-hurricane-dorian-swallows-seabirds-1.5279155 et https://preparer-les-concours.com/comment-les-ouragans-affectent-ils-les-oiseaux

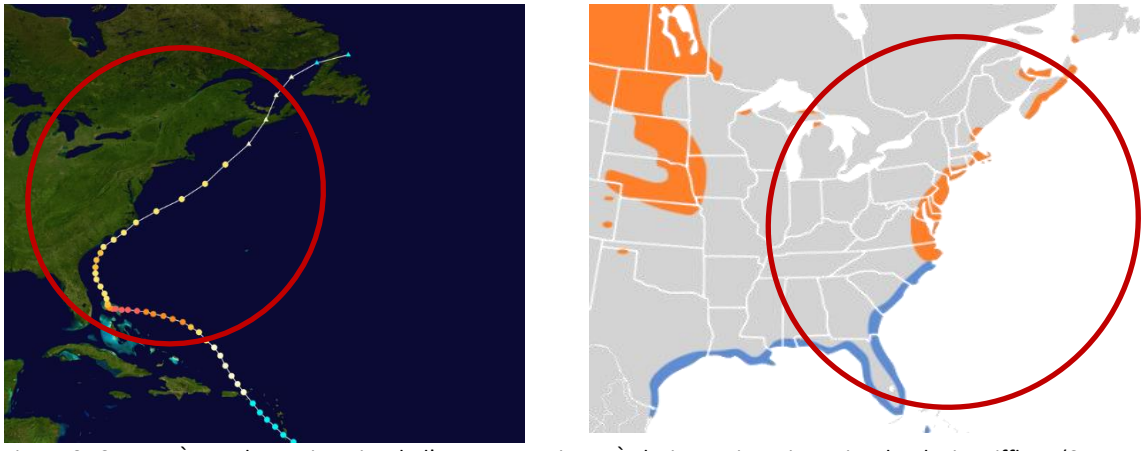


Figure 3. Cartes : À gauche, trajectoire de l'ouragan Dorian – À droite, trajet migratoire du pluvier siffleur (Sources : Wikipédia)

Les Bahamas, toute la côte est des États-Unis et la côte Atlantique de la Nouvelle-Écosse ont été balayés par les vents et par l'augmentation soudaine du niveau des eaux. Il est donc plausible que certains pluviers siffleurs aient figuré parmi les victimes de cette tempête dévastatrice, tout comme des centaines de milliers d'autres oiseaux[3].

Quant au succès d'éclosion pour l'année 2020, il est de 1,83 œuf éclos par couple (figure 4). En d'autres mots, sur une possibilité de 86 œufs, seulement 47 ont éclos, ce qui équivaut à 59 % des œufs au total. Les causes de ces insuccès sont inconnues pour la majorité des œufs non-éclos, mais la prédation par un renard est l'une des causes probables pour l'un des nids. Le succès d'éclosion est toutefois légèrement plus élevé qu'en 2019 où seulement 1,4 œuf par couple avait éclos. Depuis les 24 dernières années, la moyenne se situe autour de 1,8 ± 0.3 œuf éclos par couple.

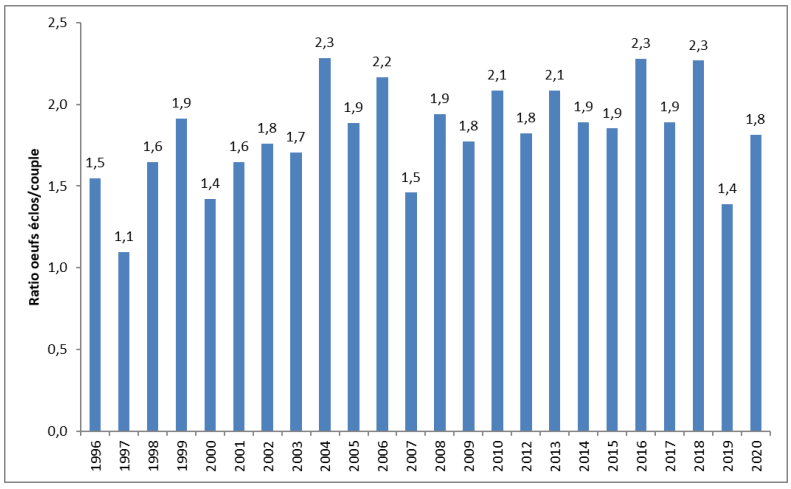


Figure 4. Nombre d'œufs éclos par couple de pluviers siffleurs de 1996 à 2020 (données manquantes 2011)

En ce qui concerne les jeunes qui parviennent à atteindre l'âge de l'envol, ils ont été 29 en 2020 (figure 5) à réussir cet exploit sur une possibilité d'au moins 47.



Figure 5. Jeunes pluviers siffleurs parvenus à l'âge de l'envol à la plage de la Pointe (sous le pont du Havre-aux-Maisons) – 30 juillet 2020

Le taux de réussite est donc de 62 % et la productivité minimale de 1,45 jeune/couple (figure 6). Malgré une amélioration de la productivité par rapport à 2019 (0,93 jeune/couple), la population se trouve toujours légèrement sous le seuil critique nécessaire pour assurer la survie de l'espèce puisque la productivité annuelle cible minimale requise pour maintenir la population à son niveau actuel était établie en 2004 à 1,65 jeune par couple territorial (Calvert, 2004)[4], donnée encore considérée dans le plan de rétablissement de l'espèce de 2012. Ce seuil n'a été dépassé que cinq fois en 24 ans. Bien qu'encore actuellement sous le seuil critique de 1,65, le nombre de jeunes par couple est nettement plus élevé comparativement aux années 1996-1997 et il est similaire à celui de la fin des années 1990. Une moyenne de 1,3 ± 0,39 jeune/couple a été observée au cours des dernières 24 années.

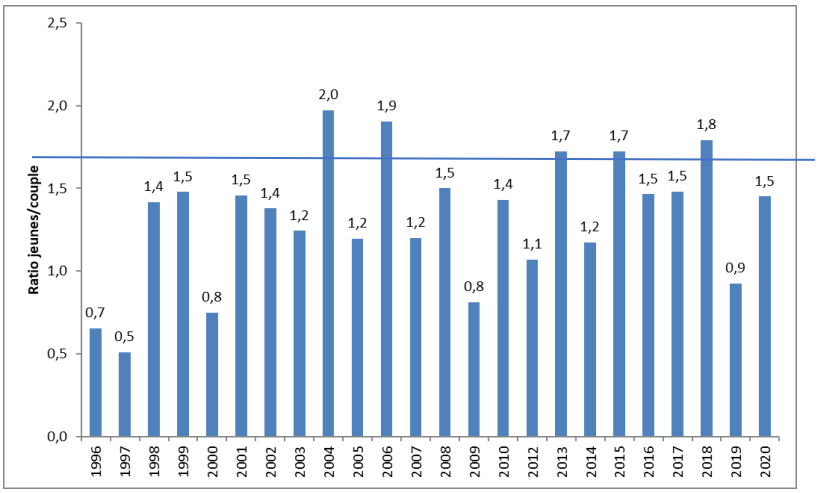


Figure 6. Nombre de jeunes par couple de pluviers siffleurs ayant atteint l'âge de l'envol entre 1996 et 2020 (données manquantes 2011)

[4] Calvert, A. 2004. Demographic modeling of populations of the *Piping Plover Charadrius melodus* in Atlantic Canada and implications for conservation planning. Rapport de contrat présenté au Service canadien de la faune (Région Atlantique), Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick) 41 p. cité dans Environnement Canada. 2012.

Programme de rétablissement du Pluvier siffleur (*Charadrius melodus melodus*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, v + 32 p.

Afin de bien identifier les problématiques qui peuvent nuire à la survie de l'espèce dans l'archipel et de pouvoir mettre en œuvre des actions concertées qui lui seront favorables et espérer son rétablissement, les secteurs les plus critiques pour l'espèce ont été ciblés pour réaliser les observations et documenter la situation plus précisément. La majorité des séances d'observation ont été effectuées dans les secteurs de la Dune du Nord (plage de l'Hôpital), du Sandy Hook et de la Dune du Sud (plage de la Cormorandière) où la circulation motorisée est autorisée à l'année sur la plage (mais jamais dans les milieux dunaires environnants) par la réglementation municipale depuis 2009. D'autres plages, comme celle de la Martinique et du Bassin Est, ont également été visitées à plusieurs reprises parce qu'elles offrent des habitats de prédilection pour la nidification du pluvier siffleur. C'est d'ailleurs sur ces deux dernières plages que le nombre le plus élevé de nids a été découvert cette année avec cinq à la Martinique (dont un situé dans le secteur de Portage-du-Cap) et six au Bassin Est (dont un de seconde ponte). C'est aussi sur ces deux plages, parmi toutes celles où la circulation motorisée est interdite entre le 1er mai et le 15 septembre, que la circulation motorisée était la plus intense. Des observations ont aussi été effectuées sur plusieurs autres plages de l'archipel ciblées par des enjeux particuliers de conservation et de restauration. À titre informatif, la figure 7 indique la répartition et la localisation des nids de pluviers siffleurs sur l'archipel lors de la saison estivale de 2020. Certains éléments supplémentaires avec l'espèce se retrouvent dans les sections suivantes par secteur (section 6.1 : figures 22, 37 et 48 ; section 6.2 plage de la Martinique : figure 60, Grande-Entrée-Bassin Est : figures 65, 66 et 67, Havre-aux-Maisons-Plage de la Pointe (pont) : figures 71-72, Dune de l'Ouest-secteur Corfu : figure 84, Grosse-Île-Plage de la Pointe de l'Est : figures 88 et 89).

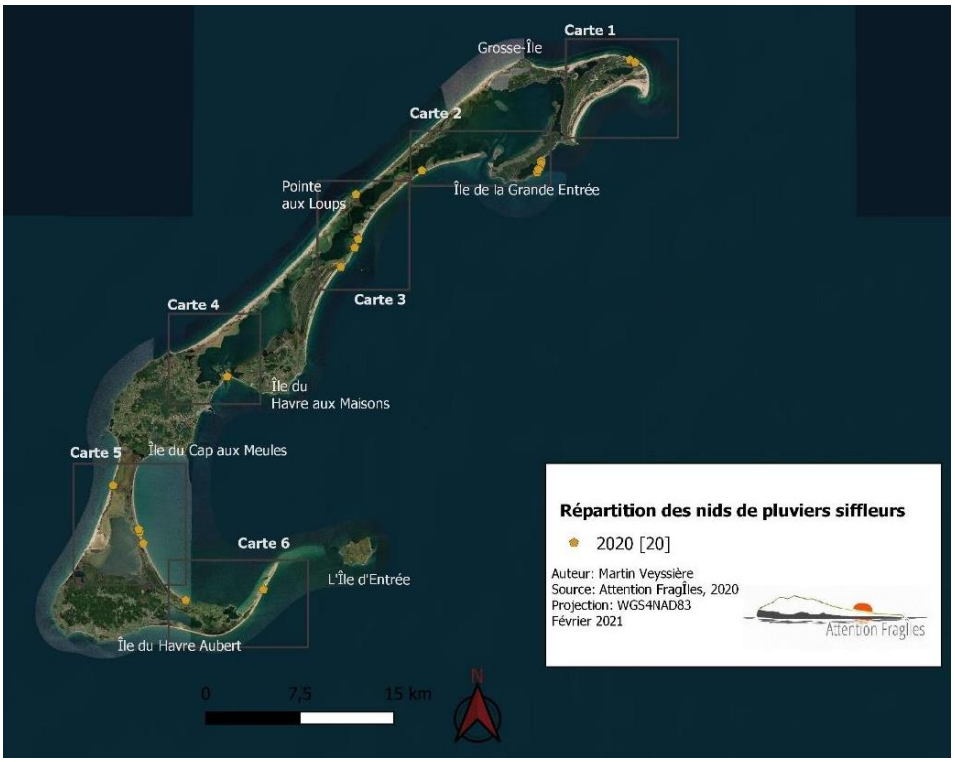


Figure 7. Répartition des nids de pluviers siffleurs aux Îles-de-la-Madeleine - 2020

4. Signalisation

En 2019, afin d'améliorer la signalisation dans certains secteurs et de favoriser le respect de la réglementation par les utilisateurs des plages, deux nouveaux panneaux ont été conçus par Attention FragÎles en collaboration avec la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Chacun porte un message différent. Le premier indique aux usagers la réglementation en vigueur en matière de circulation motorisée et le second informe poliment les usagers de la présence de zones en restauration à éviter (figure 8).



Figure 8. Panneau de « véhicules motorisés interdits » (gauche) et panneau de « secteur en rétablissement » (droite)

Au total, c'est 160 panneaux qui avaient été installés en début de saison estivale en 2019 par l'équipe d'Attention FragÎles sur les différents sites couvrant l'archipel, dont 100 de « véhicules motorisés interdits » et 60 de « secteur en rétablissement ». Un effort considérable avait été déployé aux plages de la Dune du Nord et du Sandy Hook où la grande majorité des panneaux avaient été disposés. L'ajout de signalisation avait fait une véritable différence dans certains secteurs par rapport à 2018, particulièrement dans certaines grandes entre-dunes où l'alignement de plusieurs poteaux créait une sorte de barrière invisible qui incitait les utilisateurs à respecter davantage la réglementation. Toutefois, en fin de saison estivale, le passage de l'ouragan Dorian avait causé plusieurs dommages partout sur les Îles et occasionné de nombreuses pertes matérielles. De nombreux poteaux et panneaux de signalisation ont été emportés par la force des vagues conjuguée aux vents violents qui ont atteint des pointes de 140 km/h. C'est au Sandy Hook qu'on a enregistré la plus grande perte de poteaux et de panneaux de signalisation. La tempête a également occasionné une érosion des berges dans plusieurs secteurs de l'archipel dont certains avaient déjà été fragilisés lors de la forte tempête

du 29 novembre 2018, comme c'est le cas pour la Dune du Nord dans le secteur de l'Anse-aux-Baleiniers. Là aussi, plusieurs panneaux sont disparus avec les flots.

Suite à ces événements, plusieurs panneaux ont été réimprimés grâce au soutien de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, et une bonification de la signalisation a été effectuée en 2020. Elle s'est traduite par l'installation de 170 panneaux de « véhicules motorisés interdits », comparativement à 100 en 2019, dispersés sur les différentes plages de l'archipel. De plus, d'autres panneaux supplémentaires non comptabilisés dans ce lot ont été installés dans certains milieux dunaires restaurés comme ce fut le cas dans le secteur de la dune parabolique à Grosse-Île ou encore, au début du réseau minimal de sentiers dans le secteur de Old Harry. Un effort particulier a été déployé à la Dune du Sud dans le secteur de la Cormorandière où 71 panneaux ont été installés, à la Dune du Nord avec 47 panneaux et au Sandy Hook avec 25 panneaux installés. La figure 9 démontre l'emplacement exact de ce type de panneaux sur les différentes plages de l'archipel.



Figure 9. Localisation des panneaux « véhicules motorisés interdits », installés en 2020 sur les plages de l'archipel

Si elle s'était avérée plus efficace en 2019 qu'en 2018 dans certains secteurs, comme ce fut le cas sur le grand Platier à Fatima, la signalisation n'a pas obtenu le succès escompté en 2020. De plus, plusieurs panneaux de signalisation ont été volontairement ignorés, retirés et lancés au sol, vandalisés, criblés de balles ou même volés, parfois à répétition (figure 10).



Figure 10. Poteaux et panneaux de signalisation vandalisés

Bien qu'il ne s'agisse ici que d'une collaboration avec la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, Attention FragÎles s'est occupé d'installer la signalisation et en a assuré le suivi encore en 2020. Néanmoins, la présence des équipes d'Attention FragÎles parcourant les plages est nettement insuffisante pour faire des observations, sensibiliser les utilisateurs et remplacer ou remettre en place les panneaux de signalisation vandalisés (figure 11). Tout comme les deux derniers étés consacrés à l'observation des plages, il existe encore un manque manifeste de ressources humaines externes à l'organisme pour surveiller, sensibiliser, effectuer l'entretien ou encore pour y appliquer la réglementation.


Figure 11. Membres de l'équipe d'Attention FragÎles effectuant le remplacement de panneaux vandalisés ou volés (photo de droite, 3e remplacement de la même pancarte)

Si le manque d'encadrement de la circulation motorisée est un enjeu pour les systèmes dunaires de l'archipel, la circulation piétonne l'est également puisque l'on assiste à la création ou l'entretien de nombreuses brèches dans la dune mobile par des utilisateurs désirant un accès direct à la plage. Au cours de l'été, il est devenu évident que même certains piétons se sentaient plus ou moins concernés par des panneaux « secteur en rétablissement » installés devant des brèches à éviter. Ces panneaux sont demeurés en place une seconde année après avoir été installés en 2019. Ainsi, malgré leur présence pour une deuxième année aux mêmes endroits, les piétons ont été nombreux à les ignorer, à enjamber les obstacles pour atteindre les brèches ou à les contourner pour accéder aux plages (figure 12). Le réel succès pour ce type d'affichage demeure inconnu, mais il est évident que son efficacité n'atteint pas totalement le succès escompté et ne permet pas à la dune de se rétablir selon son plein potentiel à cause du piétinement répétitif et ce, même dans des secteurs identifiés en restauration.







Figure 12. Piétons ne respectant pas les panneaux « secteur en rétablissement »

Une réflexion a été entamée pour tenter de résoudre cette problématique puisque peu importe qu'il s'agisse de circulation motorisée ou piétonne, il semble que les messages ne soient pas bien acceptés, compris ou interprétés. Cet insuccès pourrait provenir soit du visuel des panneaux ou, si la signalisation est assez claire, du fait qu'elle n'est tout simplement pas bien respectée et un changement dans le visuel ni changerait rien. Alors, la solution résiderait plutôt dans l'application des règlements et affichages. Cela pourrait aussi résulter en une combinaison des deux hypothèses. Cette réflexion devra se poursuivre avec les gestionnaires des terres publiques (Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine) en cohérence avec l'affichage qui sera utilisé pour l'ensemble du territoire avec la mise en place éventuelle du parc régional.

Néanmoins, s'il s'avérait que le visuel serait en cause pour la partie circulation piétonne, l'une des solutions envisagées pourrait être de le remplacer, par exemple, par un nouveau panneau muni d'une flèche indiquant la direction à suivre pour atteindre l'accès aménagé qui pourrait être ajoutée sous le panneau actuel ou encore une modification complète du panneau existant (exemple en figure 13). Un panneau plus visible sur lequel apparaît un symbole universel pourrait inciter les piétons à utiliser uniquement les accès aux plages aménagés. Tout comme pour la circulation motorisée, la circulation piétonne se doit d'être concentrée aux endroits autorisés pour limiter les dommages occasionnés par le piétinement dans les milieux dunaires.



Figure 13. Exemple d'un nouveau panneau plus visible muni d'un symbole universel

5. Activités d'observation sur les plages

Entre le 7 mai et le 25 septembre 2020, des membres de l'équipe d'Attention FragÎles ont participé à l'observation des plages et des différents milieux dunaires de l'archipel. Contrairement aux deux étés précédents, une seule personne était responsable des observations des plages, de la compilation des données et de la rédaction de rapports hebdomadaires. Au total, 15 rapports ont été rédigés (voir exemples en annexe 2), le premier incluant les observations effectuées tout le long du mois de mai et les deux derniers incluant chacun deux semaines du mois de septembre. Plusieurs des observations effectuées l'ont été expressément dans le cadre de ce projet, mais nombreuses sont également celles qui l'ont été en lien direct avec d'autres projets, particulièrement lors des sorties terrain pour le suivi de population du pluvier siffleur et plus rarement lors de sorties terrain sur des sites visés par des travaux de restauration dunaire. Malgré l'absence d'un financement dédié spécifiquement au dossier en 2020, comparativement aux années 2018 et 2019, la même rigueur et le même intérêt ont été conservés pour la réalisation de ce projet et la compilation des données. Ce choix a été retenu compte-tenu de l'importance de poursuivre la documentation des comportements des utilisateurs et présenter des faits aux différents partenaires puisqu'une tendance à la hausse des impacts négatifs de certains comportements se faisait sentir sur les milieux naturels les plus fréquentés. Avec le contexte tout particulier entourant la saison 2020, en soit la mise en place de mesures sanitaires particulières en lien avec la COVID-19, force est de constater que le projet n'en a été que très peu affecté, si ce n'est de l'entrée en poste tardive de l'étudiante vouée en partie à cette tâche. Les déplacements en véhicule ont respecté les nouvelles règles imposées par la Santé publique et le télétravail a pris une place importante lors des tâches de bureau.

Si certaines visites ont été effectuées en camion, parfois en VTT et plus rarement à bord d'une embarcation, c'est majoritairement à pied que les différentes plages ont été parcourues. Cahier de notes, appareil photo, drone et jumelles ont été utilisés pour l'observation et la collecte d'informations et la pelle est devenue un outil nécessaire pour mettre ou remettre en place des poteaux et/ou panneaux de signalisation. Au total, 78 journées différentes (6 en mai, 14 en juin, 25 en juillet, 23 en août et 10 en septembre) totalisant 357 heures (excluant le temps dédié aux déplacements et aux tâches de bureau) ont été consacrées à ce projet d'observation des usages

lors de l'été 2020. Cette collecte de données qui a permis de récolter 921 observations différentes, s'est répartie sur tous les jours de la semaine, incluant les fins de semaine, et ce, à toute heure du jour, sans horaire fixe et dans toutes les conditions météorologiques. Les visites expressément réalisées dans le cadre de ce projet ont été concentrées surtout en après-midi puisque c'est la période la plus populaire auprès des utilisateurs pour profiter des plages. Les journées de beau temps ont alors été privilégiées, sans soucis pour les vents qui ont varié entre 2 et 46 km/h et soufflé dans toutes les directions. Pour certains secteurs comme le Bout du Banc au Sandy Hook, les périodes d'observation et de surveillance ont été coordonnées, dans la mesure du possible, avec les heures de marées basses, moments de prédilection pour accéder au Bout du Banc en véhicule motorisé. Plusieurs sites ont pu être visités lors d'une seule et même journée et la contribution de quelques membres de l'équipe à cette collecte de données a également permis d'obtenir des données en simultané à plus d'un endroit à la fois, au même moment. La considération de tous ces facteurs permet de dresser un portrait beaucoup plus exact de la situation en termes d'usages et de perturbations de nature anthropique visibles sur la majorité des plages et des milieux dunaires environnants du territoire.

Un intérêt particulier a été porté aux trois plages où la circulation motorisée est autorisée en saison estivale, en soit la Dune du Nord, la Dune du Sud (Cormorandière) et la plage du Sandy Hook. Toutefois, comme mentionné précédemment, la plupart des plages et des milieux dunaires de l'archipel ont été visités régulièrement par quelques autres membres de l'équipe dans le cadre d'autres projets. La plage de la Martinique a ainsi bénéficié de plusieurs visites en raison de la présence de quelques couples de pluviers siffleurs qui ont eu, exceptionnellement cette année, à jongler avec les passages accrus et réguliers de plusieurs véhicules motorisés malgré l'interdiction absolue d'y circuler...

Ces activités d'observation visaient principalement à :

- Documenter les comportements des utilisateurs et les menaces par secteur afin de mieux cibler les interventions de protection.
- Obtenir un portrait réel des perturbations anthropiques qui menacent la faune et ses habitats de ces secteurs pour permettre d'identifier les priorités d'intervention afin de réduire les conflits d'usage.

Au cours de chacune des journées d'observation, des renseignements sur les types d'activités pratiquées, en lien principalement avec la circulation, les types de comportements adoptés par les utilisateurs, les types de véhicules observés, les perturbations anthropiques visibles sur les lieux ainsi qu'une estimation globale de l'achalandage étaient notés. Afin de compiler et d'analyser les résultats, les observations ont été réparties en quatre catégories :

- usages ;
- comportements problématiques ;
- perturbations visibles ;
- présence de véhicules motorisés (circulation ou stationnement).

Pour chacune des observations, le type et le lieu (dune bordière (dune mobile), haute-plage, bord de l'eau, platier, brèche, entre-dune, plage ou stationnement (annexe 3)) ont été inscrits ainsi que le respect (RR) ou le non-respect (NRR) de la réglementation. Toutes les données ont

été notées en fonction des catégories préétablies (annexe 4). En matière de circulation, des classes ont été définies pour permettre d'établir le portrait le plus exact possible du nombre de personnes ou de véhicules présents lors des observations. Tel que mentionné précédemment, un rapport hebdomadaire (annexe 2) contenant le résumé des observations ainsi que les images captées pendant la période visée était rédigé et envoyé électroniquement à Serge Bourgeois, directeur de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Ces informations étaient ensuite redirigées vers d'autres acteurs-clés, dont la Sûreté du Québec, par le représentant de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. À ce sujet, les équipes d'Attention FragÎles ont constaté une diminution des effectifs et des interventions policières sur les plages par rapport à 2019. D'ailleurs, seulement deux cadets policiers comparativement à six en 2019 ont été affectés aux Îles en 2020. Toutefois, la collaboration rapide des agents lors d'appels logés à la centrale (*4141) a été appréciée. Des actions de sensibilisation ont été réalisées par les équipes d'Attention FragÎles parcourant les plages de l'archipel en période estivale, notamment auprès d'usagers ne respectant pas la signalisation affichée ou encore avec des gens simplement curieux du travail accompli. Les nombreuses visites effectuées ont également permis de constater à plusieurs reprises des vols, des bris ou des épisodes de vandalisme sur les poteaux et panneaux de signalisation, partout sur le territoire. Chaque fois, les poteaux et/ou panneaux pouvaient alors être remplacés ou remis en place. À ce sujet, advenant la fin de ce mandat d'observation des plages, cet élément rappelle l'importance de désigner annuellement une personne affectée à cette tâche. L'assiduité et la régularité des visites sur les différents sites de l'archipel est essentielle afin de s'assurer de l'état de l'équipement puisque ces épisodes de vandalisme sont fréquents et usuels. Finalement, conscientisés et soucieux de l'état des milieux naturels, les différents membres de l'équipe d'Attention FragÎles ont profité de leurs sorties terrain pour collecter les déchets présents sur chacun des sites visités.

6. Principaux constats

L'année 2020 s'est avérée être une année particulière avec la crise sanitaire occasionnée par la maladie à coronavirus, la COVID-19. Toutes les sphères professionnelles ont connu des perturbations et chaque individu a dû s'adapter aux nouvelles règles et mesures sanitaires imposées par les différentes instances gouvernementales. Dans cette nouvelle réalité où les rassemblements devenaient soudainement limités ou tout simplement interdits et où la perte temporaire de divers emplois a frappé, plusieurs concitoyens ont senti le besoin de se divertir autrement et de profiter au maximum du grand air. Ces changements d'habitudes semblent avoir eu un certain impact sur les différents milieux naturels. En effet, l'achalandage moyen sur les plages est demeuré sensiblement le même en 2020 qu'en 2019 et a même augmenté dans certains secteurs (figure 14). Pourtant, le bilan 2020 du nombre de touristes a chuté drastiquement en 2020 (passant de près de 80 000 touristes en 2019 à un peu moins de 30 000 en 2020) en raison du contrôle des entrées sur l'archipel imposé par la réalité de la pandémie. Plusieurs bars, restaurants et commerces ont été fermés ou ouverts avec de nouvelles restrictions (diminution obligatoire du nombre de clients, heures d'ouverture réduites…). Les milieux naturels ont donc été utilisés et exploités au maximum durant cette période partout au

Québec, incluant les Îles-de-la-Madeleine. Cette tendance s'est aussi reflétée dans les données d'achalandage, en lien avec la circulation motorisée, prises lors des observations en 2020.

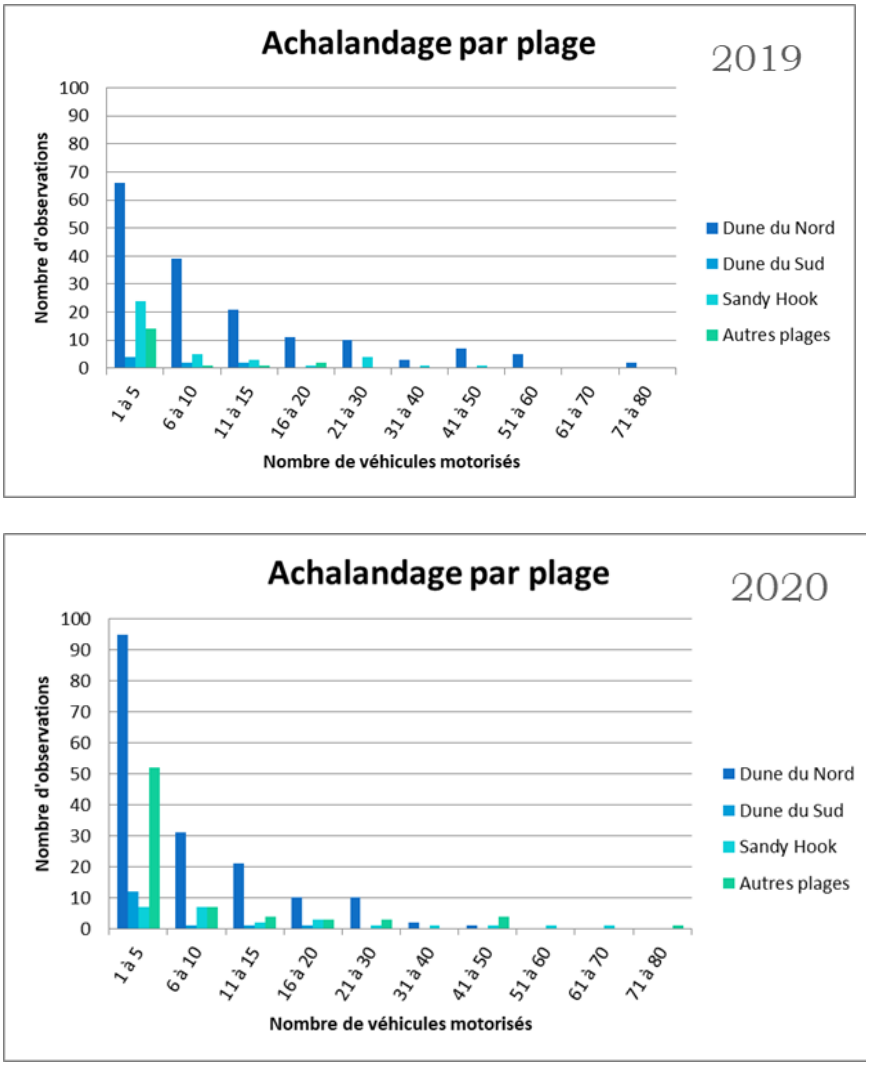


Figure 14. Comparaison de l'achalandage par plage en 2020 par rapport à 2019

On constate encore cette année que c'est à la Dune du Nord que le plus grand nombre de véhicules motorisés, tous types confondus, ont été observés. Les véhicules étaient comptabilisés selon le lieu dans lequel ils se trouvaient. Bien que souvent très nombreux, tous ceux qui étaient stationnés dans l'aire touristique de l'Anse-aux-Baleiniers ont été exclus du décompte puisque l'étude concernait davantage les milieux naturels environnants. On remarque également un achalandage plus élevé sur les « autres plages » en 2020 qu'en 2019. Pour toutes les plages visitées, l'affluence variait principalement entre 1 et 15 véhicules de chaque type (VHR, camions, campeurs, voitures ou roulottes) lors des séances d'observation. Comme l'an dernier, il est nécessaire de préciser que les résultats d'achalandage auraient sans nul doute été revus à la hausse si les durées d'observation avaient été prolongées, la durée moyenne étant d'environ deux heures par site.

Les observations ont aussi révélé un pourcentage beaucoup plus élevé d'actions ou de comportements allant à l'encontre de la réglementation en vigueur (NRR) sur les plages annuelles en 2020 (59 %) qu'en 2019 (41 %) (tableau 1). En ce qui concerne les autres plages, le pourcentage de non-respect de la réglementation est demeuré sensiblement le même, mais toujours aussi incroyablement élevé et principalement lié à la circulation motorisée.

Tableau 1. Respect (RR) ou non-respect (NRR) de la réglementation selon le type de plage

Type de plage	2019	2019	2020	2020
	RR	NRR	RR	NRR
Annuelles	56 %	44 %	41 %	59 %
Autres	20 %	80 %	19 %	81 %

Au cours de l'été 2020, les observations ont eu lieu principalement dans les secteurs des plages de la Dune du Nord (plage de l'Hôpital), du Sandy Hook, de la Dune du Sud (plage de la Cormorandière) et de la Martinique (plage, sablière et Portage-du-Cap) (figure 15).

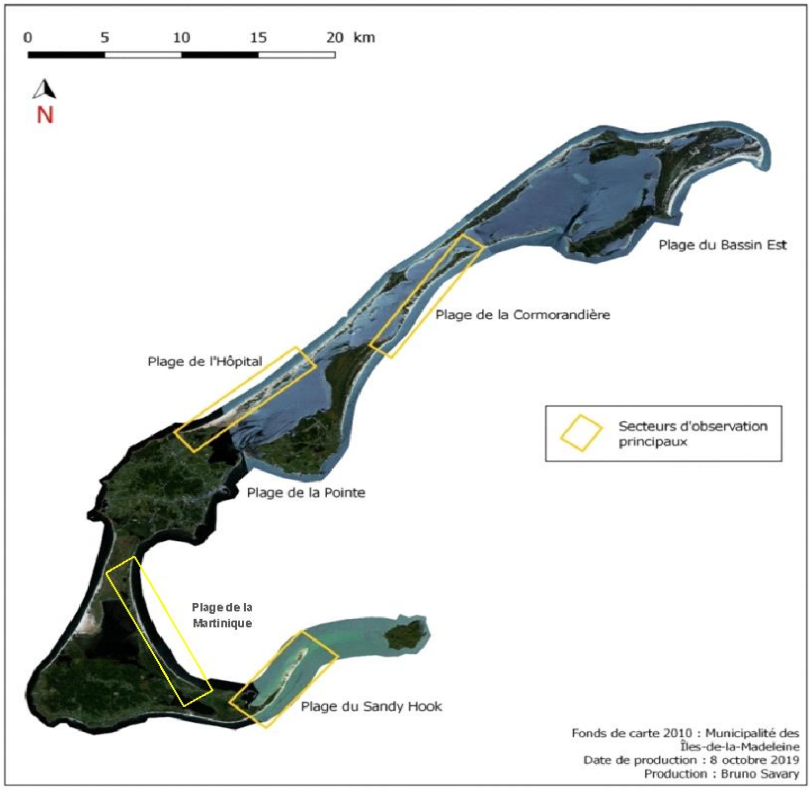


Figure 15. Localisation des principaux secteurs ayant fait l'objet d'observations à l'été 2020

D'autres séances d'observation ont également été effectuées du côté de la Grande-Entrée (Bassin Est, Bassin Ouest et Dune de la pointe de la Grande-Entrée), de la Dune de l'Ouest (Corfu, Étang-des-Caps et piste à Avila), de Pointe-aux-Loups, de Grosse-Île (Pointe de l'Est, Grande Échouerie et Pont-à-Léo) et de Havre-aux-Maisons (plage de la Pointe (pont) et plage du Pédalo). Ces plages constituent les « autres plages » pour la suite du rapport.

Partout, plusieurs perturbations étaient visibles dans les différents milieux naturels environnants. Il s'agit presqu'essentiellement (84 %) de traces de véhicules observées dans des zones interdites à la circulation motorisée malgré la bonification de la signalisation. En 2020, 23 % des perturbations visibles ont été observées dans les entre-dunes, 27 % dans la dune bordière, 19 % sur la plage et 11 % sur la haute-plage (figure 16, en haut), quatre milieux essentiels et particulièrement convoités par les pluviers siffleurs pour la nidification et pour l'alimentation. C'est donc dire que 80 % des perturbations visibles, en presque totalité des traces de véhicules, le sont directement dans les aires de nidification probables du pluvier siffleur. Des perturbations (surtout des traces de véhicules ou de piétons) ont également été observées dans des brèches en restauration, pourtant bien identifiées par un affichage adéquat. Le graphique indique également une légère augmentation des perturbations visibles dans la dune bordière (27 % en comparaison à 22 % en 2019, mais 37 % en 2018), milieu recouvert d'ammophile à ligule courte pourtant interdit d'accès à la circulation motorisée en tout temps selon la réglementation municipale.

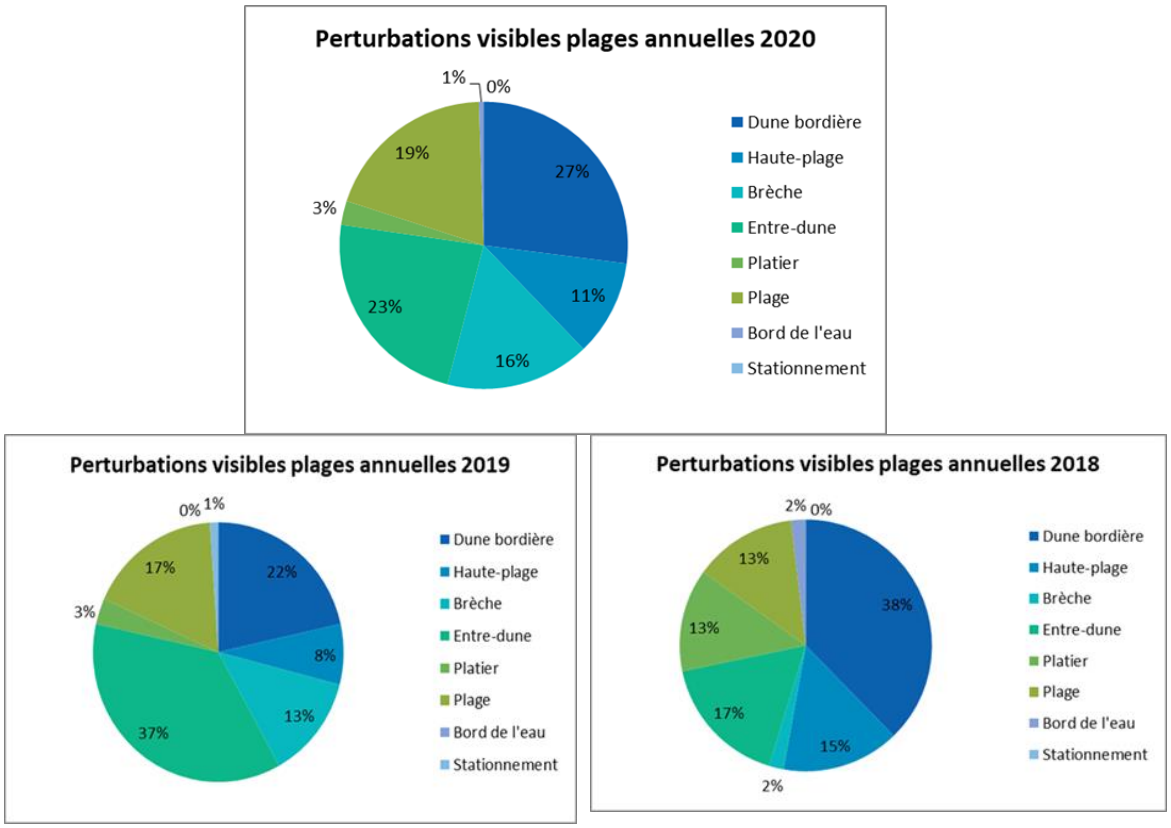


Figure 16. Comparaison des lieux de perturbations visibles sur les plages annuelles en 2020, 2019 et 2018

Le pourcentage de perturbations visibles sur les plages annuelles (19 %) correspond essentiellement à des traces de véhicules sur des sections non-autorisées à l'année (surtout retrouvées à la Dune du Nord (plage de l'Hôpital) et au Sandy Hook (du côté de la mer).

Le nombre de perturbations visibles sur les plages annuelles a connu une augmentation de 3 % entre 2019 et 2020 (17 % à 20 %), mais une augmentation de 16 % (10 % à 26 %) pour les

« autres plages ». Plus en détails, lorsque l'on compare les perturbations visibles sur les plages annuelles et celles sur les « autres plages », on remarque une grande différence de pourcentage en ce qui a trait au milieu naturel qu'est justement la plage. Effectivement, 50 % des perturbations visibles le sont sur les plages comparativement à 19 % pour les plages annuelles (figure 17). Cette différence s'explique par le fait qu'il est strictement interdit de circuler sur les autres plages avec un véhicule motorisé en tout temps. Donc, chaque fois qu'une trace fraîche de véhicule motorisé était observée, chaque fois elle était catégorisée comme perturbation visible sur les lieux. Et absolument aucune de ces « autres plages » n'était vierge de traces de véhicules motorisés. En ce qui concerne le pourcentage de perturbations visibles dans les entre-dunes, celui-ci passe de 16 % pour les plages annuelles à 0 % pour les « autres plages ». Cette différence s'explique par l'absence de grandes entre-dunes sur les autres plages. Actuellement, les grandes entre-dunes sont en effet des milieux observables uniquement à la plage du Sandy Hook, de la Cormorandière et de la Dune du Nord entre l'Anse-aux-Baleiniers et le début du sentier annuel.

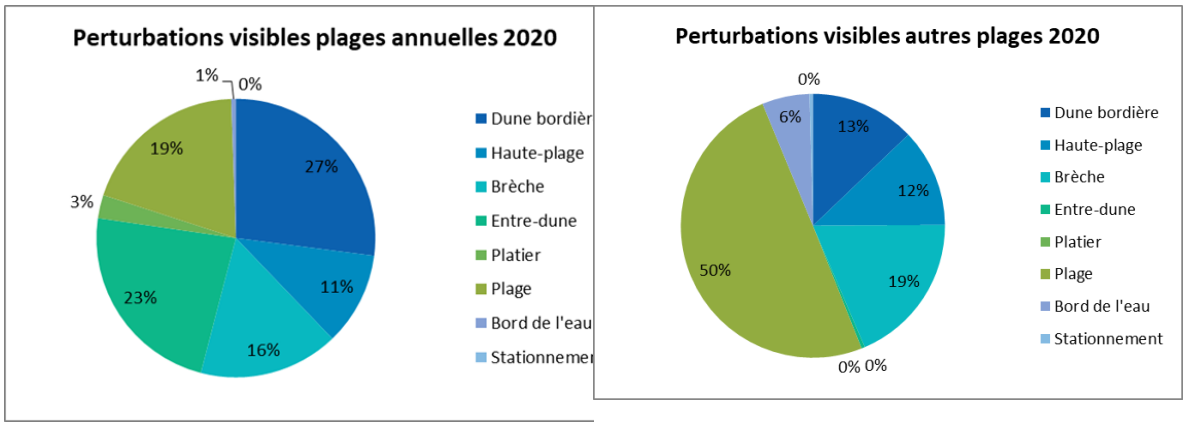


Figure 17. Perturbations visibles sur les plages annuelles via les « autres plages » en 2020

Les dunes bordières semblent moins impactées sur les « autres plages » (13 %) (figure 17) que sur les plages annuelles (27 %). Une donnée qui s'explique difficilement puisque le passage est permis sur la plage pour les plages annuelles dont la circulation motorisée est autorisée à l'année par le règlement municipal, et devrait donc se concentrer justement sur la plage et non sur les milieux dunaires environnants. Il en est de même pour la circulation dans les brèches (16 % sur les plages annuelles) alors que des accès officiels sont offerts aux conducteurs qui souhaitent accéder aux plages annuelles avec leur véhicule. Sans exclure l'hypothèse du simple amusement ou de la méconnaissance des règles en vigueur, il serait intéressant de comprendre les raisons qui poussent certains utilisateurs à circuler à travers la dune bordière et dans les brèches. Cette réflexion pourrait permettre d'améliorer l'harmonisation des usages tout en veillant à la fragilité des milieux naturels et de trouver des pistes de solution valides pour assurer leur pérennité et le respect par les différents utilisateurs.

6.1 Plages annuelles

Dune du Nord

Le *Règlement sur le contrôle de la circulation des véhicules sur les plages, les dunes, le littoral et les milieux humides*, adopté en 2009 par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, encadre la circulation motorisée sur le territoire. Ce règlement identifie un sentier annuel (en bleu) et saisonnier (en rouge, du 15 septembre au 30 avril) pour la circulation motorisée dans le secteur de la Dune du Nord (Fatima et Pointe-aux-Loups) auxquels se superpose le sentier VTT fédéré et l'accès gérés jusqu'à présent par le Club VTT des Îles-de-la-Madeleine Inc. Les habitats du pluvier siffleur se concentrent principalement au début du secteur, mais également dans les entre-dunes le long du cordon dunaire (figure 18).



Figure 18. Sentier annuel de VTT à la Dune du Nord et habitat du pluvier siffleur

La Dune du Nord, en particulier les secteurs de la plage de l'Hôpital et du grand Platier, est reconnue pour de nombreuses utilisations (figure 19).

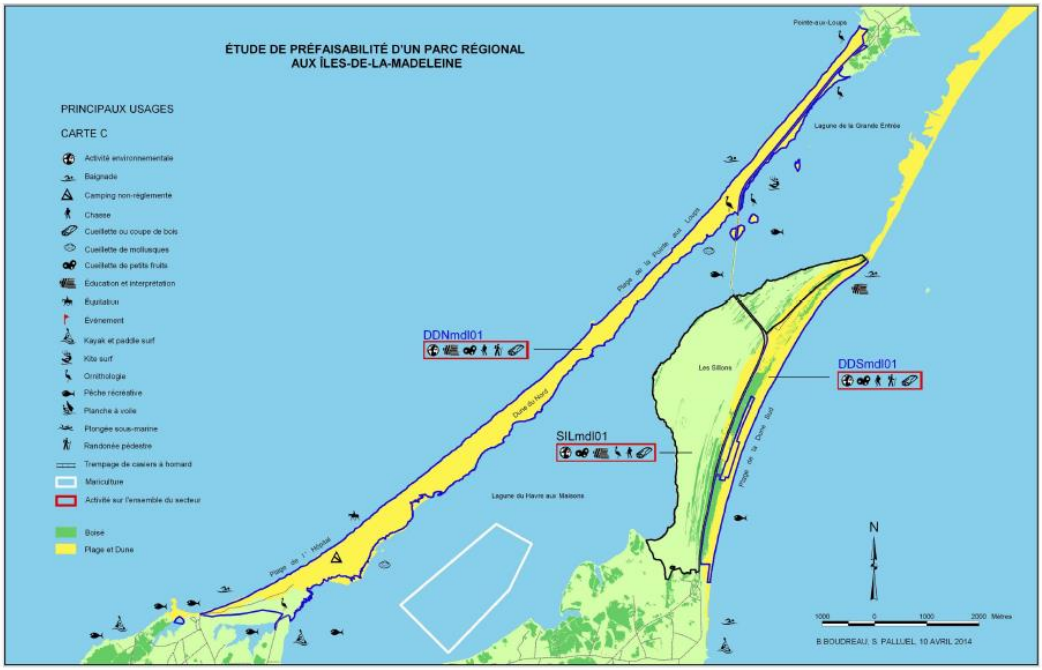


Figure 19. Principaux usages de la Dune du Nord[5]

Les principales activités qui y sont pratiquées sont la chasse à la sauvagine, l'observation des oiseaux migrateurs, la cueillette de petits fruits, la pêche sportive (éperlan arc-en-ciel et anguille d'Amérique) et d'autres activités récréatives sur le littoral telles que la cueillette de mollusques, la baignade, les sports de vent et de glisse, la motoneige, le VTT, la motocyclette (de type motocross) et le camping non réglementé (figure 20).



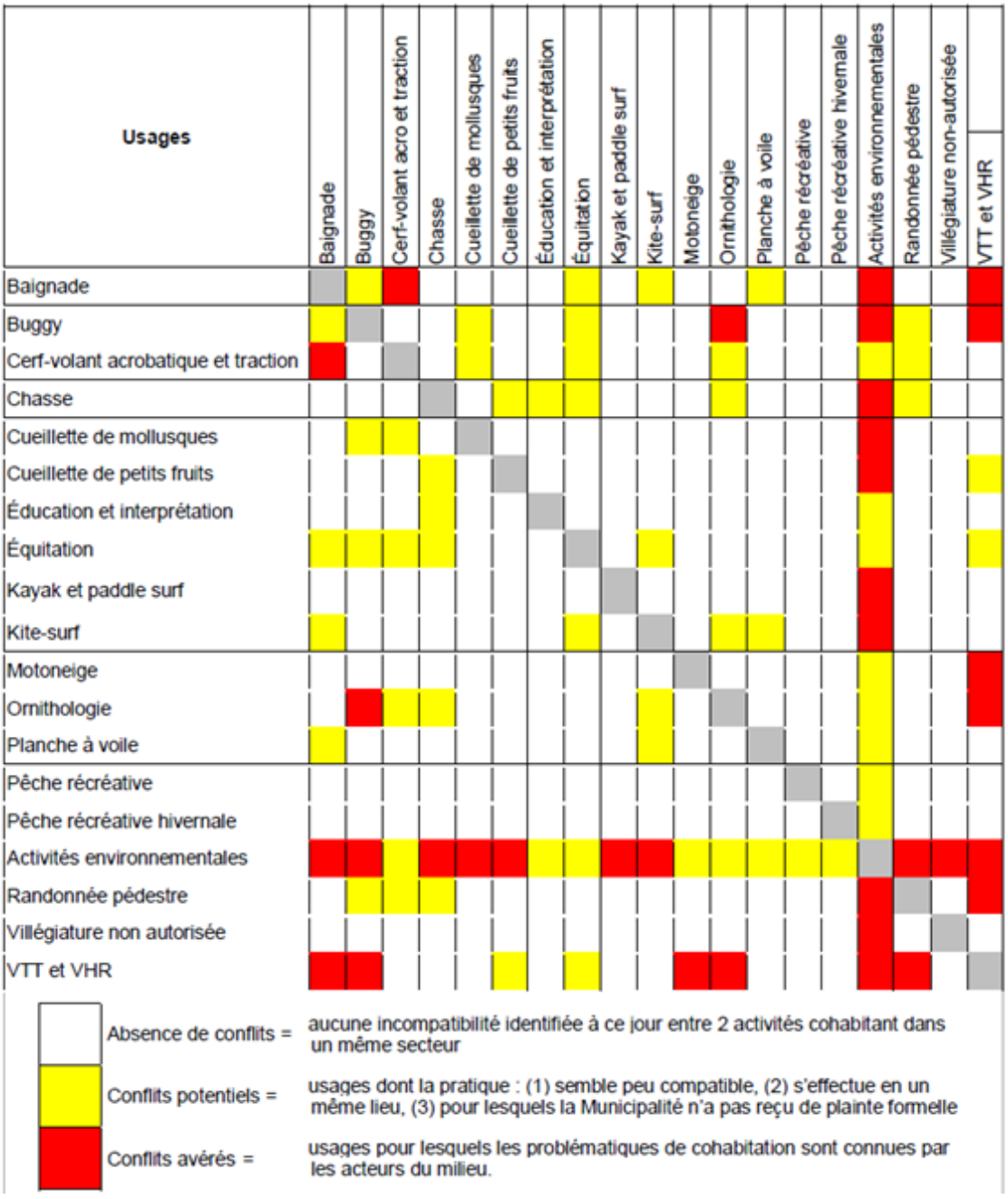
Figure 20. Camping non-réglementé, mais effectué dans le « respect » de la signalisation sur le grand Platier à Fatima – Juillet 2020

Certains utilisateurs locaux ou des visiteurs adoptent des comportements qui peuvent nuire à la pérennité des milieux naturels et fragiles que l'on y retrouve, parfois par insouciance, parfois par méconnaissance. Ces comportements occasionnent plusieurs problématiques de conflits d'usages et la dégradation des milieux naturels du secteur (tableau 2). Historiquement utilisée comme lien routier et aérien, cette plage fait partie intégrante de la culture madelinienne pour

[5] Palluel, S., Denault, C., Martinet Y., Poirier, M. et Tita, G. 2014. Étude de préfaisabilité d'un parc régional aux Îles-de-la-Madeleine. Rapport final soumis à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine par le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), Îles-de-la-Madeleine, 146 p. + annexes

la pratique d'activités estivales de prédilection, auxquelles les touristes ont adhéré en cours de route.

Tableau 2. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés dans le secteur de la Dune du Nord (DDNmdl01)[5]



La Plage de l'Hôpital (Dune du Nord) constitue aussi une zone importante pour la conservation des oiseaux (figure 21) et la biodiversité du Canada (QC012). Elle est fréquentée annuellement par plus de 150 différentes espèces d'oiseaux. En plus d'être un important territoire de nidification pour le pluvier siffleur, elle protège la lagune située du côté est qui offre, quant à

elle, un excellent habitat pour les limicoles. De son côté, le secteur du Barachois sert de lieu de reproduction et de nidification pour un bon nombre de canards barboteurs et plongeurs, des râles et des grèbes. Les vastes plaines intertidales, riches en matière organique, procurent de la nourriture à des milliers d'oiseaux de rivage, de même que des aires de repos pour les espèces migratrices.

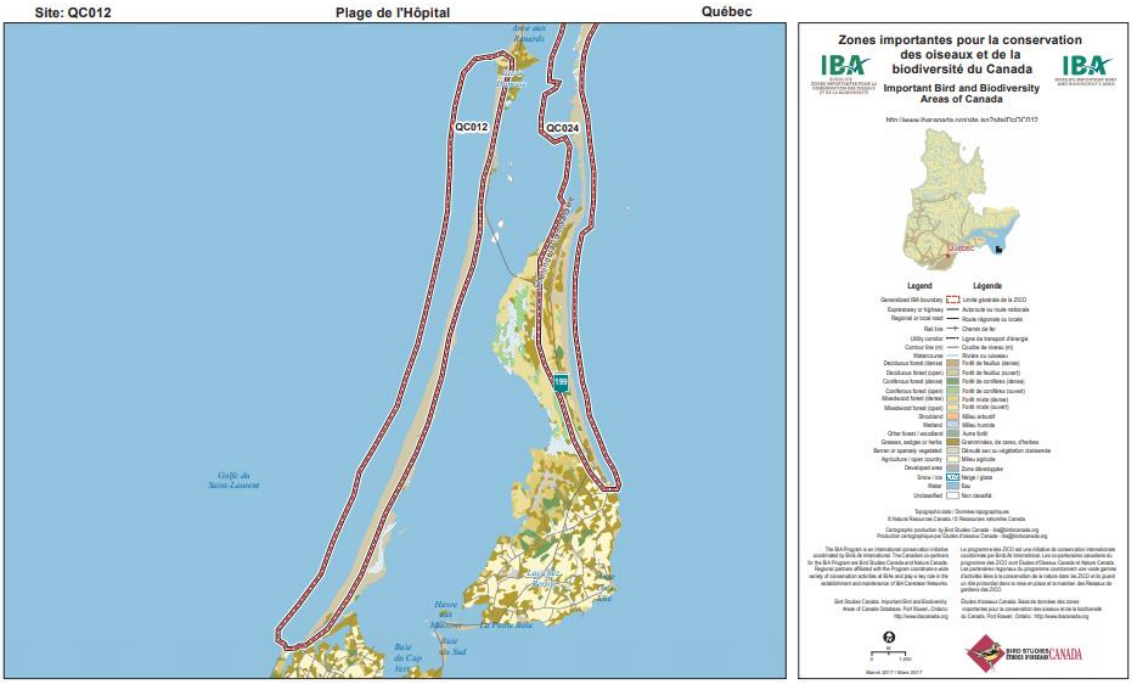


Figure 21. ZICO de la plage de l'Hôpital[6]

Plus précisément, la plage de l'Hôpital est un habitat d'importance identifié comme essentiel pour le pluvier siffleur (figure 22). Depuis 1979, l'espèce y est recensée de façon régulière. On retrouvait habituellement sur ce site la plus importante proportion de nids de pluviers siffleurs pour l'archipel. De 2006 à 2010, on y a dénombré en moyenne de 10 à 11 couples chaque année, et ce, jusqu'à un maximum de 14 couples en 2006. Cependant, en 2016, 10 nids ont été détruits sur un total de 11 en une seule journée. La cause de la destruction des nids semble avoir été reliée à des comportements d'utilisateurs mécontents en réaction à une intervention répressive de la Sûreté du Québec. Il faut savoir qu'au cours des années précédentes, il y avait absence complète d'effectifs policiers sur les plages et que cette intervention majeure et unique a suscité des réactions exagérées et non justifiables. Certains citoyens mal informés croient encore aujourd'hui, à tort, que le pluvier siffleur est à l'origine de l'interdiction de circuler en véhicule motorisé sur les plages et les milieux dunaires et, qu'advenant sa disparition, ce privilège leur serait de nouveau accordé. Pourtant, les Madelinots bénéficient déjà d'un privilège en ayant le droit de circuler en véhicule motorisé sur les dunes de l'archipel dans des sentiers identifiés à cette fin et aménagés conformément à la *Loi sur la qualité de*

[6]http://www.naturequebec.org/zico-du-quebec/detail-d-une-zico/?tx_qmiba_browser%5Biba%5D=9&tx_qmiba_browser%5Baction%5D=show&tx_qmiba_browser%5Bcontroller%5D=Iba

l'environnement et son *Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles.* Partout ailleurs au Québec, la circulation motorisée est interdite sur les dunes du domaine de l'État. Il faut par contre mentionner que l'étroitesse du territoire, l'absence d'arrière-pays et les nombreux usages récréatifs, utilitaires et traditionnels qui s'y déroulent ont justifié cette autorisation. À la suite de cet événement, il a été suggéré à la Sûreté du Québec d'effectuer des interventions plus régulières et constantes, d'abord en sensibilisation, avant de mener des actions répressives qui peuvent créer l'inverse des effets recherchés. L'année suivante, en 2017, bien que l'habitat ait été tout aussi favorable à leur nidification, seulement trois couples y ont façonné un nid, dont un de seconde ponte. Malgré un total de 12 œufs, seulement quatre ont éclos (dans le même nid), mais aucun oisillon n'est parvenu à atteindre l'âge de l'envol. En 2018, un seul nid a été trouvé et a vraisemblablement servi de pitance à un renard. En 2019, un scénario presque similaire s'est joué dans le seul nid recensé sur toute la plage. Malgré la protection offerte par le périmètre érigé tout autour mais entouré de traces de véhicules dans une entre-dune interdite à la circulation, il est disparu. Cet été, aucun nid. Un seul adulte y a été vu et entendu dans l'une des grandes entre-dunes.

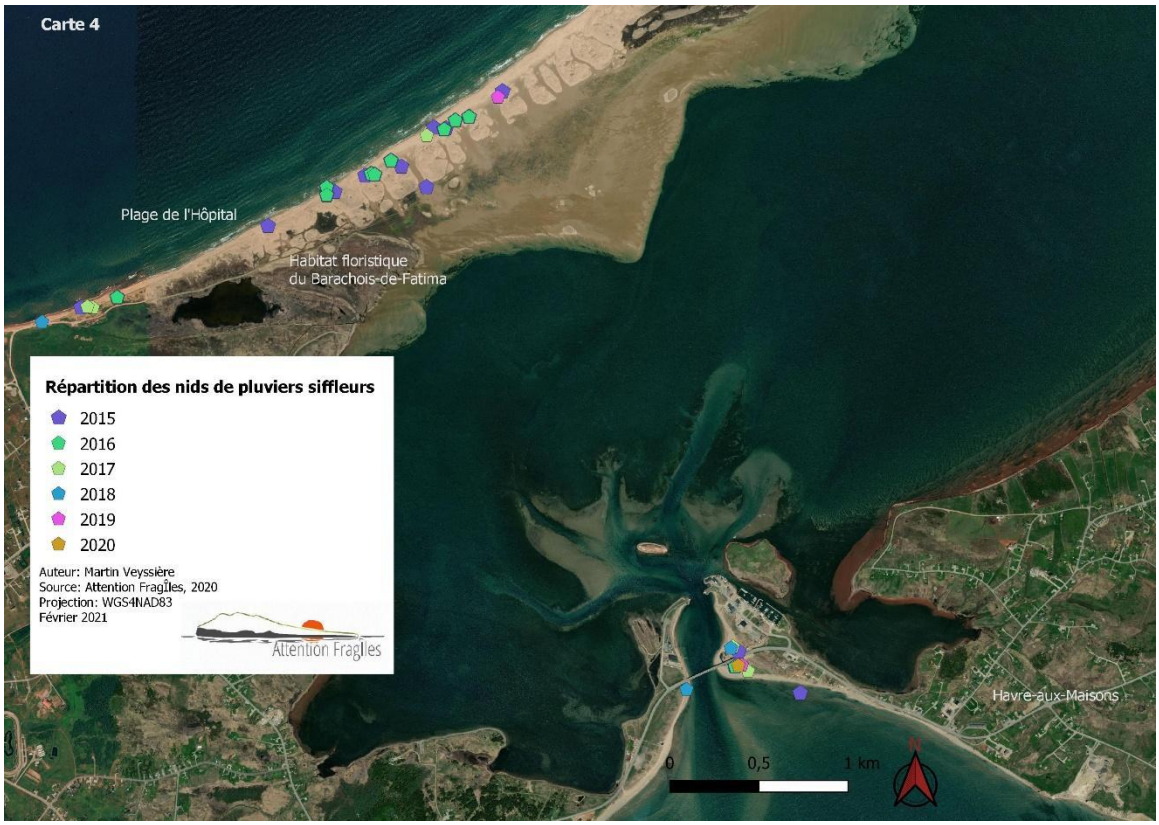


Figure 22. Répartition des nids de pluviers siffleurs aux Îles-de-la-Madeleine entre 2015 et 2020, secteur de la plage de l'Hôpital, Dune du Nord

La littérature indique que l'espèce a tendance à ignorer certains sites propices à sa nidification si elle s'est jadis soldée par un échec[7]. Cet élément pourrait expliquer en partie ce déclin et cette

[7] Rioux, S., Amirault-Langlais, L.A,. et F. Shaffer. 2011. Piping Plovers make decisions regarding dispersal based on personal and public information in a variable coastal ecosystem, J. Field Ornithol. 82(1):32–43

désertion des lieux par les pluviers siffleurs depuis les événements de 2016, puisque cette plage offre encore un habitat de prédilection pour leur nidification.

Il faut savoir qu'aux Îles-de-la-Madeleine, les nids sont généralement situés sur les plages du côté de la mer, mais après l'éclosion des œufs, les adultes et les jeunes se déplacent souvent sur les plages du côté lagunaire pour s'alimenter. Le littoral lagunaire offre des ressources alimentaires plus abondantes et variées que les plages du côté de la mer. À la Dune du Nord, le grand platier est ce littoral lagunaire. Mais pour s'y rendre, il faut traverser cet intense corridor de circulation motorisée. Si un adulte peut facilement s'y déplacer au vol, un juvénile risque fort de terminer sa course sous les roues des nombreux véhicules qui y circulent. Autre fait intéressant, le pluvier siffleur peut être considéré comme une espèce indicatrice de la précarité des habitats côtiers. Plusieurs espèces animales ou végétales vivant dans le même type d'habitat au Canada ou aux États-Unis, comme la sterne de Dougall (*Sterna dougallii*) par exemple, ont également été désignées en péril. À la Dune du Nord, on note la présence de deux espèces végétales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables à proximité des sites utilisés par le pluvier siffleur. Il s'agit de l'aster du golfe St-Laurent et du bident différent. Comme le pluvier siffleur, ces espèces sont affectées par la perte et la dégradation de l'habitat dues à l'intensification des activités humaines sur les différentes plages. Le développement de mesures de protection favorables au pluvier siffleur pourrait également permettre d'assurer une meilleure protection de ces autres espèces menacées[8], tout en permettant au milieu de se régénérer et d'être plus résilient face aux tempêtes causant de l'érosion.

Principales observations du secteur

Tout comme l'an dernier, le chemin d'accès était inutilisable en début de saison estivale après avoir été détruit une seconde fois par une tempête (Dorian, septembre 2019) (figure 23).



Figure 23. Chemin d'accès au grand Platier détruit – Juin 2020

À ce sujet, ce même chemin d'accès risque fort d'être réduit à néant encore cette année (hiver 2020-2021), non pas à cause d'une seule et unique tempête, mais bien par la force cumulative des éléments et l'absence de glaces sur le golfe Saint-Laurent. La figure 24 montre l'état du chemin d'accès en date du 12 février 2021. On y remarque sans conteste les dommages causés par l'érosion. À ce stade-ci, aucune roulotte ne sera en mesure d'accéder au platier l'été prochain, à moins d'un ensablement naturel printanier majeur ou une reconstruction. Il faut

[8] Iglecia, M. and B. Winn. 2021. A shorebird management manual. Massachusetts, USA: Manomet. 154 p. + annexes et https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/pdf/Pluvier.pdf

toutefois retenir que la période d'engraissement des dunes sévit principalement au printemps, donc, la situation pourrait encore évoluer.



Figure 24. Chemin d'accès au grand Platier en processus d'effondrement – 12 février 2021

Avant sa reconstruction vers la fin juin 2020, nombreux ont été les utilisateurs à emprunter la plage pour accéder au platier, au point où un nouveau corridor de circulation était visible en milieu de plage, du Cap-de-l'Hôpital jusqu'au début du sentier annuel, et ce, malgré la signalisation mise en place en mai (figure 25). De nombreuses traces étaient également visibles partout en haute-plage, dans toutes les entre-dunes et à plusieurs nouveaux endroits dans la dune bordière.



Figure 25. Dune du Nord, section interdite à la circulation motorisée – Juin 2020

L'arrivée des roulottes sur le platier a coïncidé avec la reconstruction du chemin d'accès au platier à la fin juin. Néanmoins, toutes les roulottes observées durant la saison estivale étaient stationnées en zone autorisée, en parfait accord avec la signalisation mise en place et les lieux étaient exempts de déchets à la fin du séjour des utilisateurs. Plusieurs utilisateurs sont conscients du privilège qu'ils ont de pouvoir camper en milieu dunaire et sont désireux de s'impliquer. D'ailleurs, certains ont communiqué avec la Municipalité en lien avec le positionnement des panneaux et voulaient discuter de certains de leurs besoins. Ainsi, suite à une rencontre proposée par la Municipalité et effectuée entre des membres d'Attention FragÎles et deux citoyens de Fatima soucieux de la pérennité et de la sécurité de leur activité traditionnelle de camping sur le grand Platier, des modifications au niveau des limites d'accessibilité aux roulottes à certaines entre-dunes ont été apportées. Cette rencontre de concertation improvisée a permis aux deux parties de prendre connaissance de leurs intérêts respectifs et appuyé du même coup la démarche empathique visée par l'organisme.

La situation des milieux dunaires entourant le chemin d'accès, du dernier stationnement aménagé jusqu'au platier, est de plus en plus chaotique. Il existe d'innombrables brèches devenues sentiers qui semblent être utilisées principalement afin d'éviter les sections inondées et les dépressions sur la surface carrossable du chemin d'accès. Pour parer à cette lacune, certains utilisateurs empruntent la plage en créant ou en aggravant des brèches à travers les dunes avoisinantes ou engendrent l'élargissement du chemin. L'équipe a tenté, presqu'en vain,

de rationaliser le passage, mais les panneaux de signalisation installés dans les brèches du côté sud ont été maintes fois volés, retirés et lancés ou vandalisés.

À l'autre extrémité, le Cap-de-l'Hôpital est saturé par des traces de véhicules motorisés, dont la présence était régulière au sommet ou dans l'une des nombreuses brèches d'accès pendant les périodes d'observation, malgré la signalisation en place (figure 26).



Figure 26. Signalisation, brèches et véhicules motorisés sur le Cap-de-l'Hôpital – Été 2020

Les conducteurs de véhicules motorisés (camions, VTT, scooters, VUS, Jeeps) qui circulent sur le cap aggravent les multiples brèches ou en créent de nouvelles en passant directement dans l'ammophile. Une douzaine de brèches d'accès sont actuellement visibles sur les lieux. En fait, la dégradation du cap est telle que l'intégrité même du cap peut être compromise. Si l'érosion du cap se poursuit et s'accélère en entraînant sa disparition ou une grande modification, cela pourrait influencer la dynamique côtière de l'Anse-aux-Baleiniers en raison d'une perturbation de l'hydrodynamisme et des courants côtiers. En prévention, il serait pertinent d'y interdire l'accès à toute forme de circulation motorisée.

À ce sujet, certains appels ont été passés à la Sûreté du Québec plus d'une fois. La photo de centre (figure 26) montre deux jeunes hommes avec leurs VTT(s) sans plaque d'immatriculation. Ils ont d'abord circulé dangereusement sur la plage bondée de gens avant de s'aventurer sur le cap. Leur attitude leur a valu plus d'un appel à la Sûreté du Québec. À la vue des policiers, les deux conducteurs ont pris rapidement la fuite par le pont artisanal donnant accès au terrain privé à l'ouest du cap. Cet épisode, loin d'être isolé, confirme la justification d'une présence régulière des agents à la Dune du Nord. Les interventions sont plutôt rapides, mais la présence policière est insuffisante (et même moindre que l'an dernier) pour créer un effet dissuasif. De plus, située tout juste à côté, entre le Cap-de-l'Hôpital et le belvédère d'observation, une nouvelle brèche a été créée par le passage des véhicules motorisés lors de l'automne 2019. Au printemps, il était évident que cette brèche était devenue un passage officiel pour les VTT(s) et camions qui voulaient accéder à la plage. C'est donc en très peu de temps que cette brèche s'est élargie dans la dune mobile, déjà sévèrement érodée par les dernières grandes tempêtes. La date du 1er mai n'a pas non plus réussi à convaincre les conducteurs fautifs de cesser de l'utiliser. Suite à une rencontre avec un représentant de la Municipalité et des membres de l'équipe d'Attention FragÎles, il a été convenu d'installer des panneaux de signalisation devant la

brèche. Ceux-ci ont été maintes fois retirés de leur emplacement. La Municipalité a ensuite procédé à la mise en place d'une barrière en bois pour interdire l'accès aux véhicules tout en délimitant plus clairement les limites de cette aire de stationnement. Cette nouvelle mesure a réussi à dissuader les quelques fautifs d'emprunter ce passage au cœur de l'été, si ce n'est de quelques exceptions. Toutefois, dès septembre, lorsque les panneaux ont été retirés, les véhicules ont continué de l'utiliser en contournant la barrière de bois et depuis, la brèche s'aggrave. Pourtant, le chemin d'accès à la plage pour les véhicules est situé à quelques mètres seulement. L'argument souvent évoqué d'habitudes ancrées ou encore celui de l'historique d'utilisation ne peuvent être évoqués dans ce cas en particulier puisque cette brèche est naissante et d'origine anthropique. Ici comme ailleurs, il importe de faire respecter la réglementation pour conserver l'intégrité de la dune, première barrière naturelle contre les aléas parfois violents de la nature. Cette situation rappelle que le développement de nouveaux outils de concertation et de sensibilisation auprès des utilisateurs est primordial. De plus, certains éléments pourraient être amenés comme point de sensibilisation concernant l'impact potentiel de l'utilisation, même en saison hivernale.

Plusieurs comportements à risque ou non-conformes à la réglementation ont été notés (figure 27): circulation sur la plage en zone interdite et dans les milieux dunaires environnants, conduite à haute vitesse, acrobaties dangereuses, retrait ou pliage des plaques d'immatriculation, conduite sans casque protecteur, véhicules surchargés, sauts de dunes, stationnement dans la végétation. Ces gestes sont l'œuvre d'une minorité d'utilisateurs qui agissent par innocence ou par pure insouciance. Ils contribuent à la destruction des milieux naturels et des habitats fauniques, aux bris d'équipement public et mettent en péril la sécurité des autres usagers. Ces derniers soulèvent souvent l'indignation de la majorité des utilisateurs qui respectent la réglementation en vigueur.



Figure 27. Comportements à risque ou contraires à la réglementation à la Dune du Nord – Été 2020

Pour circuler en véhicule tout-terrain, il faut respecter la *Loi sur les véhicules hors route*, ses règlements et certaines dispositions du *Code de la sécurité routière*. Cette loi indique d'ailleurs que peu importe le lieu de circulation, le conducteur doit être âgé d'au moins 16 ans et qu'à partir du moment où le conducteur doit traverser une route, une rue ou un quelconque chemin public, il doit posséder un permis de conduire valide. Cette loi indique également qu'il est obligatoire de faire immatriculer son véhicule tout-terrain, même s'il n'est utilisé que sur des sentiers désignés et la plaque d'immatriculation doit être fixée sur le véhicule tout-terrain en tout temps. Les constats effectués au cours de l'été 2020 à la Dune du Nord et partout ailleurs démontrent que les conducteurs qui ne respectent pas cette Loi sont en nombre exponentiel. Les nombreux clichés pris au cours des trois derniers étés en témoignent.

Dans le secteur de l'Anse-aux-Baleiniers, on remarque une monopolisation des lieux par les adeptes de kitesurf lors des journées de vents favorables (figure 28). Le risque d'être frappé par de l'équipement est bien réel. Toutes les entrées piétonnes et une grande partie du stationnement sont alors hypothéquées par l'équipement dans ce secteur également prisé par les familles. Certains kitesurfeurs utilisent ensuite la dune bordière, déjà très fragilisée et réduite, pour accéder à la plage à partir du stationnement. Une réflexion est en cours avec l'Association de kite des Îles (AKÎ) quant à une proposition pour un aménagement adapté à cette activité qui serait un atout pour l'harmonisation des usages et pour la sécurité de tous les utilisateurs.



Figure 28. Monopolisation des lieux par les kitesurfeurs dans le secteur de l'Anse-aux-Baleiniers – Août 2020

Afin de tenter de rationaliser les sentiers et de diminuer la pression sur le milieu dunaire, l'équipe d'observation des plages avait érigé en 2019 neuf barrières faites de piquets de bois, de cordage et de bandes réfléchissantes pour tenter de réduire le passage répété de tous types de véhicules motorisés en zone interdite à la circulation. Placées stratégiquement devant de nouvelles et anciennes brèches devenues de larges sentiers non autorisés, elles se sont avérées plus ou moins efficaces puisque vandalisées à de maintes reprises. Chaque fois, elles étaient réparées et remises en place grâce à la persévérance des agentes. Les barrières ont subsisté tout l'hiver mais une fois la belle saison revenue, les épisodes de vandalisme ont refait surface. Elles ont donc été retirées pour de bon en 2020 afin d'être remplacées par des panneaux de signalisation qui ont subi un sort similaire. Déplacés, vandalisés et parfois volés, les panneaux ont été à chaque fois remis en place ou remplacés grâce à ces outils fabuleux que sont la pelle et la résilience (figure 29). Cela démontre un besoin de consultation et de concertation important qui devra être effectué avec les utilisateurs du secteur afin que les actions puissent être constructives et respectées.



Figure 29. Barrières de cordage vandalisées et panneaux de signalisation lancés et remis en place par l'équipe d'Attention FragÎles – Juillet et août 2020

Finalement, dans la section annuelle permise à la circulation motorisée sur la plage, soit entre la fin du platier et la Gabarre, on ne compte plus le nombre de brèches et les traces du passage de véhicules motorisés dans les différents milieux dunaires (figure 30). Cette section ressemble à un véritable terrain de jeu pour véhicules motorisés où tout est permis. Et ce ne sont pas les panneaux de signalisation installés à la Gabarre qui convainquent les conducteurs indisciplinés de ne pas poursuivre leur chemin jusqu'à Pointe-aux-Loups.



Figure 30. Perturbations visibles et véhicule motorisé hors sentier à la Dune du Nord, section annuelle - Août 2020

Si la présence policière est insuffisante dans la partie interdite à la circulation motorisée, elle est complètement inexistante dans cette section annuelle. Un projet d'Attention FragÎles financé par la Fondation de la faune du Québec qui vise une gestion plus intégrée de la Dune du Nord est présentement en cours. Ce projet, qui sera réalisé en concertation avec les partenaires et les utilisateurs du secteur, vise à évaluer la faisabilité de la mise en place d'un sentier utilitaire unique et balisé dont la trajectoire répondrait à la fois aux besoins essentiels des utilisateurs et aux besoins de conservation de l'habitat et des espèces qui y vivent. De plus, le projet de Parc régional sur le territoire par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine sera un atout dans ce dossier. Néanmoins, la transmission et le partage des informations ou l'ajout de moyens répressifs pour les contrevenants paraissent requis, puisque plusieurs utilisateurs semblent ignorer que si la circulation motorisée est permise sur la plage en saison estivale dans une section de la Dune du Nord, de la Dune du Sud et du Sandy Hook, elle n'est jamais autorisée sur les autres milieux dunaires.

Usages et comportements problématiques

En 2020, ce sont 29 journées totalisant près de 64 heures d'observation qui ont été consacrées à la Dune du Nord (incluant la plage de l'Hôpital à Fatima et le sentier annuel jusqu'à la Gabarre). En 2019, 73 % des usages totaux observés l'étaient sur le platier en comparaison à seulement 36 % en 2020 (figure 31). Une proportion plus importante des usages a été observée sur la plage en 2020, avec 36 %, comparativement à 5% en 2019.

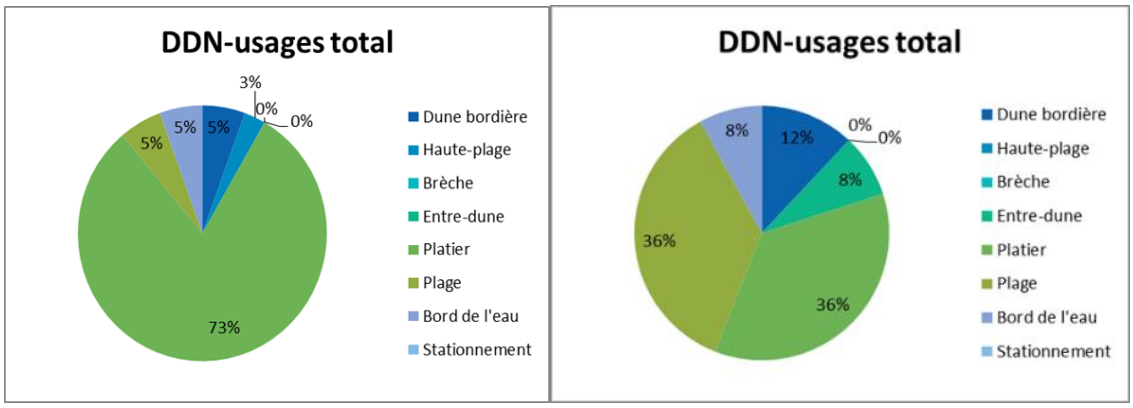


Figure 31. Usages-total à la Dune du Nord, section annuelle (gauche 2019, droite 2020)

En ce qui concerne les comportements problématiques relevés lors des séances d'observation, la majorité concerne la conduite dangereuse dans 50 % des cas (figure 32). Cette catégorie englobe les épisodes de vitesse excessive, les différentes acrobaties, les véhicules surchargés, les conducteurs qui utilisent le cellulaire au volant, qui consomment alcool ou drogues au volant, qui ne portent pas le casque ainsi que ceux qui sautent les dunes. Les épisodes de vandalisme suivent avec 30 % des cas, tous concentrés sur le matériel de signalisation. C'est 18 % de plus qu'en 2019. Plusieurs chiens sans laisse ont été observés (12 % des comportements problématiques) sur la plage, les entre-dunes et le grand Platier. Ils vagabondent la plupart du temps près de leurs humains, mais il n'en reste pas moins qu'ils circulent librement dans des lieux propices à la nidification du pluvier siffleur, ce qui pourrait possiblement causer problème si l'espèce était présente.

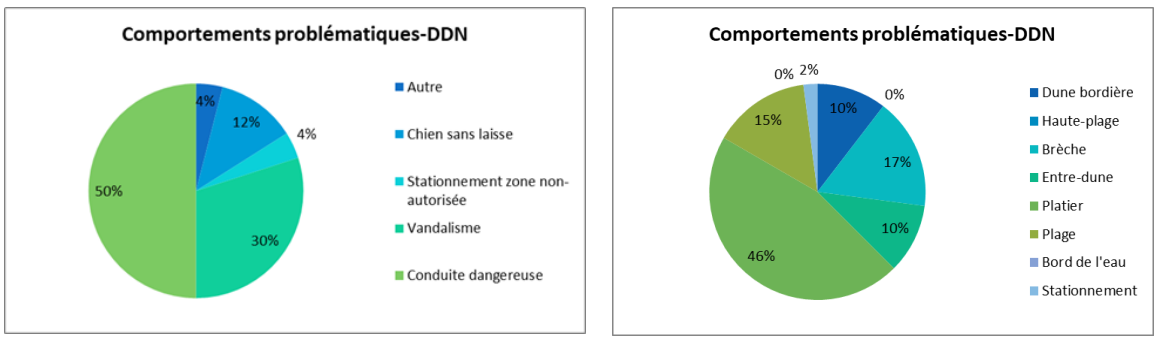


Figure 32. Types (gauche) et lieux (droite) des comportements problématiques observés dans le secteur de la Dune du Nord en 2020

D'ailleurs, selon Iglesia et Winn (2021)[9], les chiens constituent la deuxième source de dérangement chez les différents oiseaux de rivage, tout de suite après la circulation motorisée. Partout en Amérique, ils représentent une menace toujours présente et croissante de dérangement et de prédation chez les adultes et les jeunes oiseaux de rivage. Les oiseaux doivent constamment se déplacer pour fuir les chiens en réduisant le temps essentiel consacré à l'alimentation et au repos. Certaines études ont même démontré que les chiens ont un impact plus fort sur les oiseaux de rivage que les personnes ou les véhicules, en raison du fait que les oiseaux ne retournent pas à cette même plage après avoir été dérangés par un chien. La présence de chiens augmente considérablement la probabilité que les oiseaux de rivage désertent la zone, ce qui peut entraîner un afflux des oiseaux plus loin que tout autre type de perturbations. Des données supplémentaires concernant l'impact réel des chiens sans laisse sur l'espèce au niveau de notre territoire sont toutefois requises pour se permettre d'en tirer des conclusions. Un règlement municipal stipule que « *dans les endroits publics, à l'exception des endroits ou aires de promenade prévus au présent règlement, tout chien doit être tenu en laisse par son gardien.* »[10] Sur certaines plages désignées, les chiens sans laisse sont autorisés.

Seulement 4 % des comportements problématiques observés concernent le stationnement en zone non-autorisée, comparativement à 28 % l'an dernier. Il y avait effectivement une différence notable cette année en cette matière, la plupart des véhicules observés stationnés l'étant en zone autorisée, souvent à proximité des panneaux de signalisation. C'est surtout les véhicules en mouvement qui ont été observés en zone interdite et ils ont été compilés dans la section « circulation motorisée ».

Perturbations visibles

Au total, 426 observations de perturbations visibles ont été remarquées sur l'ensemble des plages où les séances d'observation ont été effectuées, dont 185 sur les plages annuelles. La Dune du Nord est concernée dans 29 % des cas et implique la plupart du temps la dune bordière (30 % des cas). La majorité de ces perturbations concernent des traces de véhicules, la présence de déchets et de restes de feu de camp dans la dune bordière, les entres-dunes et la plage.

Circulation motorisée

Dans le secteur de la Dune du Nord, 176 observations liées à la circulation motorisée ont été rapportées sur un total de 217 observations sur les plages annuelles, soit un peu plus de 80 %. L'achalandage calculé selon le type de véhicule observé (voiture, camion, roulotte, camper ou VHR), variait majoritairement entre 1 à 5 véhicules (classe A), soit un total de 95 observations sur 170 effectuées, mais pouvait atteindre jusqu'à 50 véhicules (classe G) (Annexe 4). Les différents véhicules ont été observés sur le platier dans 30 % des cas, dans les entre-dunes dans 27 % des cas, dans les stationnements autorisés dans 16 % des cas et en plus faible proportion dans les autres lieux. En ce qui concerne la circulation motorisée dans les entre-dunes, 42 % des données récoltées sont en lien avec le camping (roulottes et campeurs) comparativement à

[9] Iglecia, M. and B. Winn. 2021. A shorebird management manual. Massachusetts, USA: Manomet. 154 p. + annexes

[10] https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2016_05_regl_chiens_-version_10-mai_2016.pdf

65 % en 2018 et 33 % en 2019. Les voitures et les camions réunis totalisent 42 % de la présence de véhicules motorisés dans les entre-dunes et 17 % concernent les VHR. Du côté du platier, les voitures et camions réunis sont majoritaires avec 55 % du total des observations de circulation motorisée, suivis des VHR dans 30 % des cas et finalement des roulottes et campeurs réunis dans une proportion plus faible de 15 %. En 2018, 31 % des données en matière de circulation motorisée avaient été répertoriées directement sur la plage, lieu où cette activité est pourtant prohibée. En 2019, une nette amélioration avec seulement 5 %, mais elle a légèrement augmenté à 9 % en 2020 (figure 34). Il y a aussi eu une augmentation de la circulation motorisée dans la dune bordière, passant de 3 % en 2019 à 15 % en 2020.

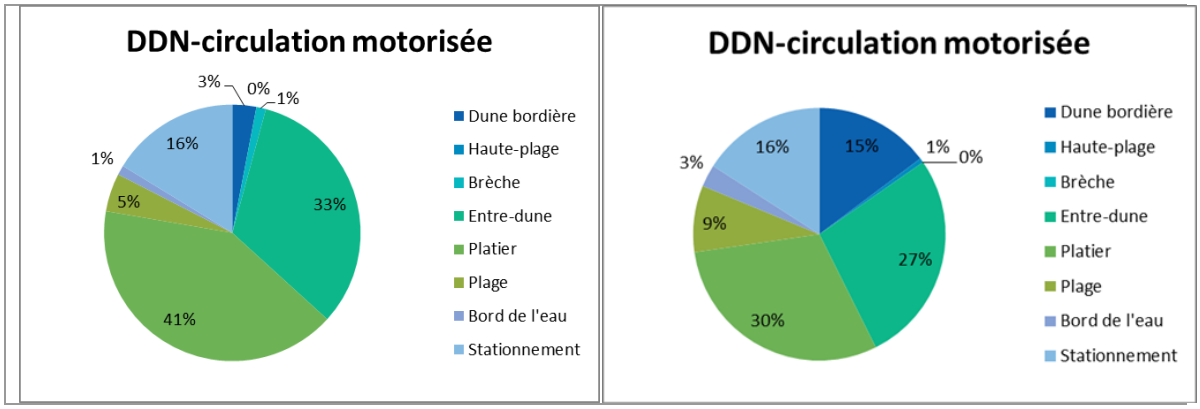


Figure 33. Circulation motorisée à la Dune du Nord (gauche 2019, droite 2020)

Recommandations spécifiques pour la Dune du Nord

Les recommandations sont nombreuses pour ce secteur en particulier pour les diverses raisons évoquées précédemment. Si certaines ont déjà été nommées, voici tout de même un résumé auquel s'ajoutent d'autres recommandations ou pistes de solution :

- Assurer une surveillance régulière des lieux par des agents de la Sûreté du Québec, des agents de la faune ou encore par des agents de parc voués à cette tâche, advenant la mise en place d'un parc régional.
- Assurer l'entretien, la signalisation et la délimitation claire et sans ambiguïtés des différents sentiers, accès et stationnements afin de maintenir l'intégrité des milieux naturels (dont l'habitat essentiel du pluvier siffleur), favoriser l'harmonisation des usages et assurer la sécurité de tous les usagers.
- Rationaliser et baliser clairement un accès officiel pour atteindre le platier (en particulier en l'absence d'un chemin d'accès utilisable) afin d'éviter la multiplication des sentiers et la dégradation des milieux dunaires.
- Aménager convenablement la voie carrossable du sentier en arrière-dune menant au platier afin d'éviter l'accumulation d'eau et le contournement par les véhicules motorisés des secteurs inondés menant à la dégradation des milieux naturels avoisinants.
- Délimiter plus clairement le stationnement temporaire « d'Attention Fragîles » par l'édification de clôtures permanentes et entretenir les lieux pour éviter les inondations du site qui prend parfois des allures de milieu humide.

- Baliser et entretenir en tout temps les sentiers de VTT, du Barachois jusqu'au début du sentier annuel (s'assurer d'avoir le certificat d'autorisation pour le faire ou le refaire).
- Ériger de véritables barrières de bois munies d'affiches de signalisation informant les usagers des possibles conséquences pécuniaires (ex. : marteau de juge avec le montant de l'infraction) devant les brèches non-utilitaires les plus problématiques.
- Remettre des tri-poubelles dans les stationnements du Barachois et « d'Attention FragÎles » et ce, tôt en saison.
- Indiquer l'existence du stationnement « d'Attention FragÎles » à partir de celui du Barachois afin d'éviter les débordements dans les milieux dunaires.
- Déterminer et baliser une zone de départ pour les kitesurfeurs afin de rendre possible la préparation de leur équipement sans monopoliser les lieux, sans porter atteinte à l'intégrité des milieux naturels, assurer la sécurité des autres usagers et limiter les conflits d'usages liés à la pratique de ce sport.
- Poursuivre les efforts de bonification de la signalisation.
- Interdire en tout temps l'accès au Cap-de-l'Hôpital afin d'éviter un changement irréversible possible de la dynamique côtière de l'Anse-aux-Baleiniers en cas d'érosion majeure du cap.
- Créer et\ou ajouter de nouveaux panneaux de signalisation (au besoin) plus visibles avec des symboles universels avec un message clair (ex : « Ne passez pas ici ») devant les brèches piétonnes et\ou près des panneaux de « véhicules motorisés interdits » partout où cela semble nécessaire, dont dans les entre-dunes, aux limites du sentier annuel et dans les multiples brèches du Cap-de-l'Hôpital.
- Améliorer l'affichage à propos de l'interdiction de promener son chien sans laisse, particulièrement dans les sections de plage où peut nicher le pluvier siffleur (à déplacer chaque été selon l'emplacement des nids, advenant un retour de l'espèce sur le site en 2021.
- Améliorer l'affichage à propos de l'utilisation de buggys sur le platier.
- Installer un panneau lumineux au besoin (ex. : similaire à celui de la traverse du Havre-aux-Basques) dans l'accès aux véhicules (chemin parallèle au stationnement de l'Anse-aux-Baleiniers) avec des messages clairs et brefs des principales règles à suivre pour accéder au platier ou au sentier annuel.
- Indiquer clairement l'accès pour piétons aménagé dans le stationnement du Barachois pour atteindre la plage tout en restaurant la brèche souvent utilisée à tort par les piétons.
- Identifier les sites officiels de vidanges d'eaux usées pour les roulottes, avec les frais associés, dans le secteur du platier pour limiter la tentation de vidanger les eaux usées directement dans les milieux naturels.

Sandy Hook

Du côté du Sandy Hook, le *Règlement sur le contrôle de la circulation des véhicules sur les plages, les dunes, le littoral et les milieux humides*, identifie également un sentier annuel (en bleu) pour la circulation motorisée (figure 35). Ce sentier permet aux véhicules motorisés de circuler uniquement du côté intérieur en excluant le bout de la flèche dunaire. À ce sentier se superpose le sentier VTT fédéré et l'accès gérés jusqu'à maintenant par le Club VTT des Îles-de-

la-Madeleine Inc. Les habitats propices à la nidification du pluvier siffleur se retrouvent quant à eux principalement vers la fin de la flèche sablonneuse et dans toutes les entre dunes.



Figure 34. Sentier annuel de VTT au Sandy Hook et habitat du pluvier siffleur

Le Sandy Hook est reconnu pour de nombreuses utilisations (figure 36). Les principales activités qui y sont pratiquées sont la chasse à la sauvagine, l'observation d'oiseaux migrateurs, la cueillette de petits fruits, la pêche sportive (éperlan arc-en-ciel et anguille d'Amérique) et les activités récréatives sur le littoral comme la cueillette de mollusques, la baignade, les sports de vent et de glisse, la motoneige, le VTT, la motocyclette et le camping.

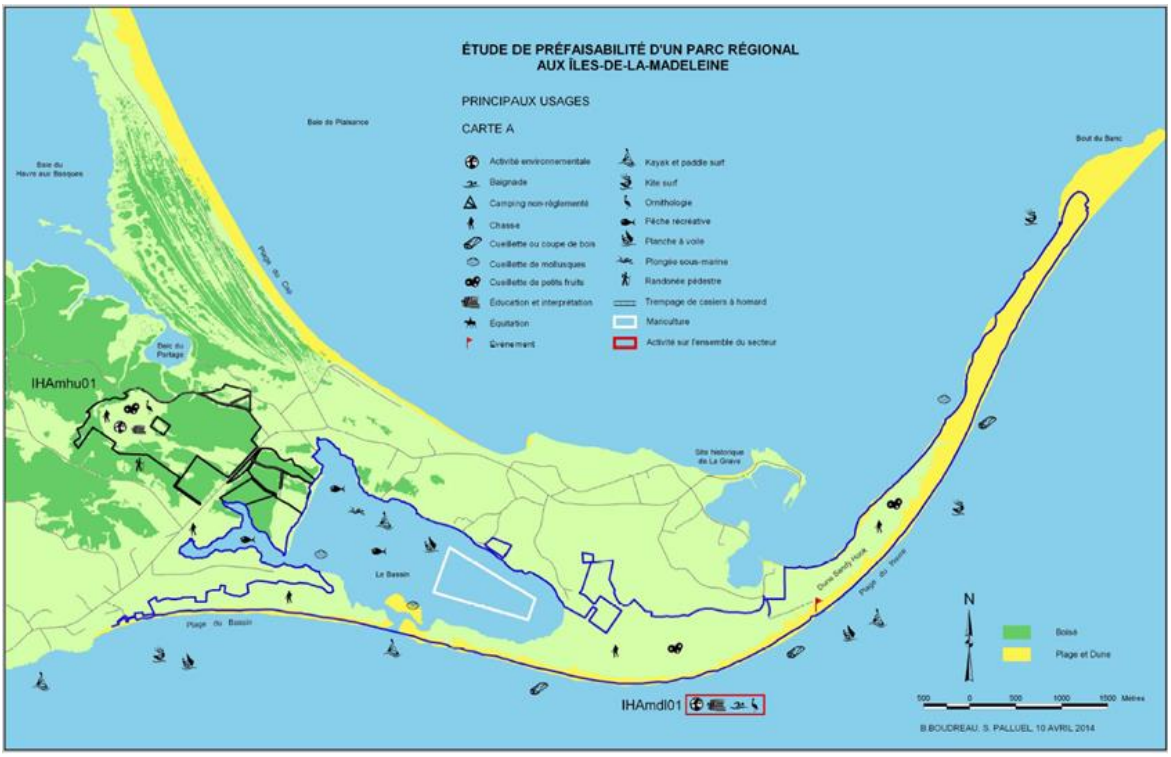
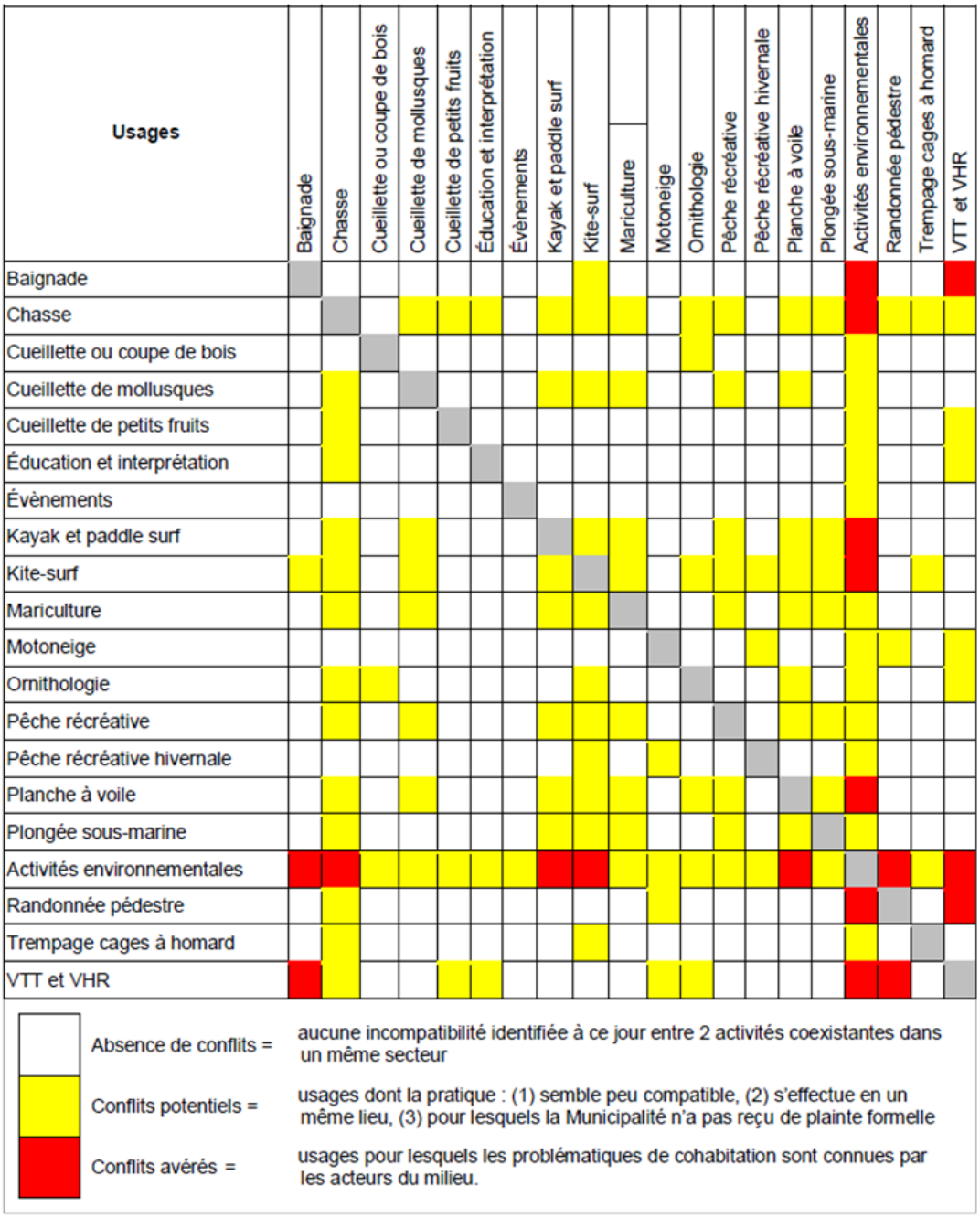


Figure 35. Principaux usages au Sandy Hook[5]

Malheureusement, certains utilisateurs locaux et visiteurs adoptent des comportements qui peuvent nuire à la pérennité des milieux naturels que l'on y retrouve, parfois par manque d'information, parfois par insouciance. Ces lacunes occasionnent plusieurs problématiques de conflits d'usages et de dégradation des milieux naturels du secteur (tableau 3).

Tableau 3. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés dans le secteur du Sandy Hook (IHAmdl01)[5]



La Plage du Sandy Hook est également identifiée comme habitat essentiel pour le pluvier siffleur (figure 37). L'espèce y est recensée de façon régulière depuis 1979. Cette année, deux familles y ont niché mais seulement deux jeunes ont atteint l'âge de l'envol sur une possibilité maximale de huit.

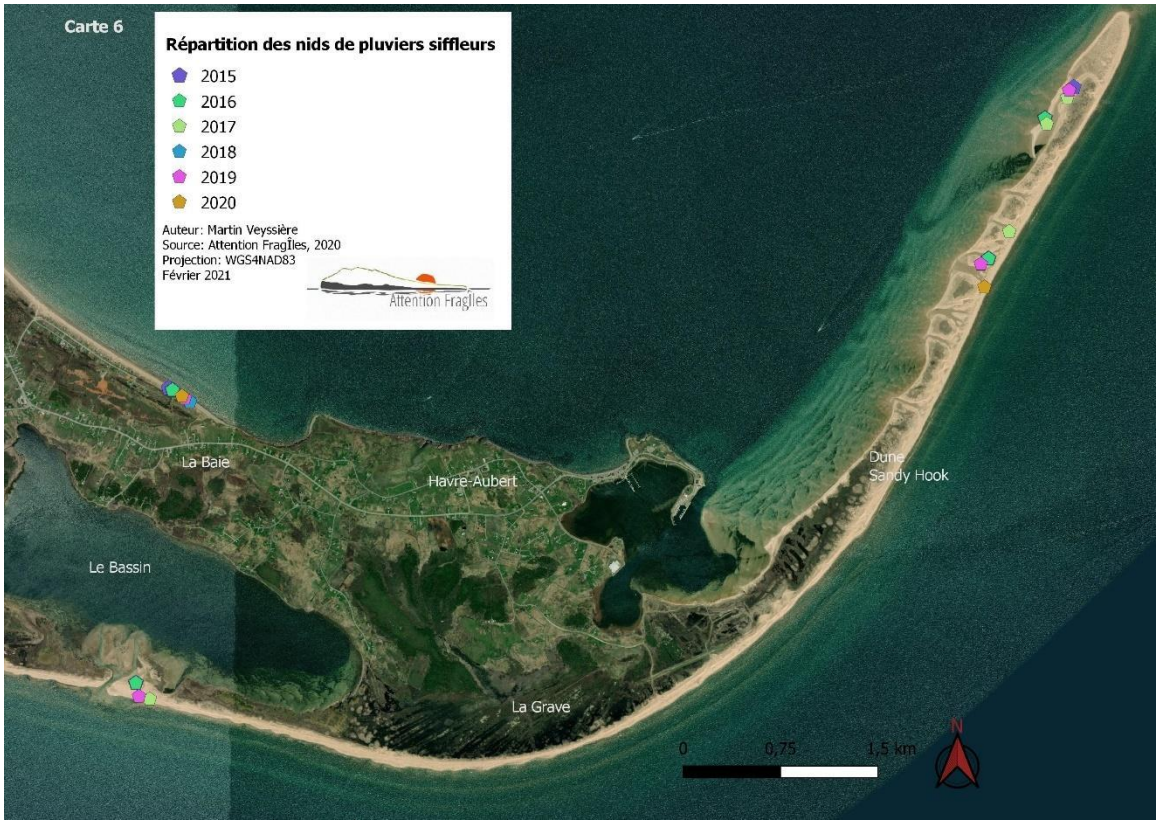


Figure 36. Répartition des nids de pluviers siffleurs aux Îles-de-la-Madeleine entre 2015 et 2020 pour le secteur du Sandy Hook

Principales observations du secteur

Le côté intérieur du Sandy Hook (Baie de Plaisance) est toujours aussi populaire auprès des différents utilisateurs et devient très achalandé en saison estivale, particulièrement lors des journées de vents faibles et ce, autant pour les conducteurs de véhicules motorisés que pour les adeptes de navigation dont les embarcations se mouillent au large (figure 38). Il est fortement utilisé par divers types de véhicules motorisés et pour de multiples usages. Le Bout du Banc est souvent bondé de véhicules sur toute sa surface, même si la réglementation ne le permet pas officiellement, le sentier officiel se terminant avec la fin des dunes.





Figure 37. Achalandage au Bout du Banc – Été 2020

Comme les deux derniers étés, des comportements dangereux pour la sécurité des utilisateurs ou contraires à la réglementation sont remarqués. Les véhicules y circulent souvent à grande vitesse alors que les gens traversent la rive pour aller faire de la cueillette de mollusques ou pour s'y baigner. Certains véhicules sont surchargés (jusqu'à quatre adultes sur un même VTT et jusqu'à dix personnes dans une boîte de camion) et d'autres circulent sans plaque d'immatriculation, autant camions que VTT(s). Des véhicules sont stationnés en dehors des zones permises, parfois directement dans l'ammophile, circulent à l'intérieur de zones interdites à la circulation motorisée (ex : plage côté mer et entre-dunes), des feux de camps sont laissés fumants et des déchets jonchent le sol des différents milieux dunaires au départ des utilisateurs. Là aussi, des épisodes de vandalisme sont perpétrés contre les poteaux et panneaux de signalisation qui sont retirés et lancés, écrasés, pliés ou même, criblés de balles (figure 39).



Figure 38. Comportements à risque ou contraires à la réglementation au Sandy Hook – Été 2020

Il faut savoir que cette plage est très étroite en certains endroits, surtout en début de parcours, ce qui rend la circulation motorisée parfois plus difficile, particulièrement lors des marées hautes. Les conducteurs qui tiennent absolument à atteindre le Bout du Banc à marée haute, ou en revenir surpris par la marée montante, utilisent alors de nombreuses astuces et possibilités, même si elles sont interdites ou dommageables pour les milieux dunaires (ex. : sentiers visibles non officiels, traverse de milieux humides, flancs de dune, plage côté mer et ensuite entre-dune, etc.). Le côté intérieur du Sandy Hook, les milieux dunaires et les milieux humides sont dégradés par la multiplication de sentiers et le passage de véhicules et par les impacts des grandes tempêtes. À ce sujet, l'ouragan Dorian a grandement transformé l'état des lieux en septembre 2019. À marée haute, du côté de la mer, la plage est maintenant quasi absente avant d'atteindre le Bout du Banc. Les dernières entre-dunes sont devenues plus spacieuses suite à l'érosion des dunes mobiles. En ce qui concerne la grande flèche sablonneuse que constitue le Bout du Banc,

elle est dépourvue maintenant des rares occurrences d'ammophile qui recouvraient des dunes naissantes et toute sa surface est impactée par des traces de nature anthropique (figure 40). Le lieu et les usages sont très similaires à ceux observés sur le grand Platier à Fatima et font partie intégrante de la culture madelinienne et touristique.



Figure 39. Bout du Banc – Été 2020

Tout comme l'an dernier, les observations effectuées lors des journées de grand vent ont aussi permis de constater le dérangement occasionné par les kitesurfs sur les sternes et les limicoles présents sur le platier. Les passages répétitifs des kitesurfs interrompent les séances de repos ou de recherche de nourriture des oiseaux. En ce qui concerne les pluviers siffleurs, les deux nids ont été retrouvés dans les grandes entre-dunes. Les œufs ont éclos dans un seul des deux nids et seulement deux jeunes ont atteint l'âge de l'envol (figure 41).



Figure 40. Jeune pluvier siffleur au Sandy Hook, côté Baie de Plaisance – 17 août 2020

Quelques cuvettes abandonnées ont été découvertes à l'endroit même où l'été dernier, un périmètre de protection avait été érigé pour protéger un nid de pluvier. Malheureusement encore cette année, il y avait des traces de véhicules sur toute la largeur de la plage à cet endroit et même jusque dans la dune mobile, à quelques centimètres des cuvettes. Si la plage est étroite au début du parcours autorisé à la circulation motorisée du côté de la Baie de Plaisance, il en est autrement vers la fin, au début de la flèche sablonneuse. La plage devient alors très étendue juste avant d'atteindre le Bout du Banc et bien qu'autorisée, la circulation motorisée pourrait y être limitée à un seul corridor plutôt que sur toute sa largeur. Un corridor balisé pourrait permettre à la fois d'assurer la sécurité des utilisateurs, de réduire la vitesse des véhicules tout en protégeant les milieux dunaires et les oiseaux nicheurs ou autres limicoles qui utilisent cette zone pour s'alimenter. Cette recommandation avait été proposée dans le rapport des plages de 2019, mais est demeurée sans suite. Avec la mise sur pied d'un comité d'intervention et de suivi, il est souhaitable cette fois qu'elle soit retenue puisque les utilisateurs

pourraient continuer d'accéder au Bout du Banc en véhicule motorisé tout en protégeant l'habitat de prédilection d'une espèce en péril.

La présence policière, ou toute autre forme de surveillance, est nettement insuffisante sur les lieux, tout comme c'est le cas à la Dune du Nord à Fatima. Contrairement à l'année dernière, jamais cette année les équipes d'Attention FragÎles n'ont eu le privilège de rencontrer des agents lors de leurs visites à la plage du Sandy Hook.

Usages et comportements problématiques

En 2020, ce sont 13 différentes journées d'observation totalisant près de 42 heures d'observation qui ont été consacrées au Sandy Hook. Sans surprise, la majeure partie des usages observés l'a été sur le bord de l'eau en 2020 comparativement à 25 % en 2019 (figure 42). L'engouement pour les embarcations de plaisance en 2020 est peut-être à l'origine de ces observations. Une augmentation de 6 % a aussi été notée entre les deux années pour les plages.

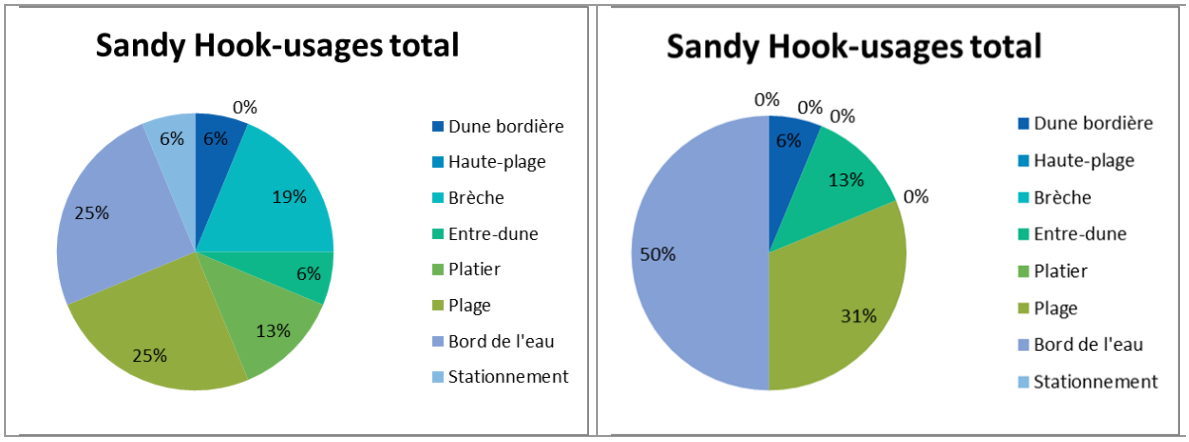


Figure 41. Lieux des usages observés au Sandy Hook en 2019 (gauche)et 2020 (droite)

Bien que le respect des aires de stationnement soit très satisfaisant en 2020 (diminution de 13 % concernant les stationnements), une augmentation importante du vandalisme a été observée (figure 43). Le pourcentage des comportements problématiques observés en lien avec la conduite dangereuse est similaire pour les deux années.

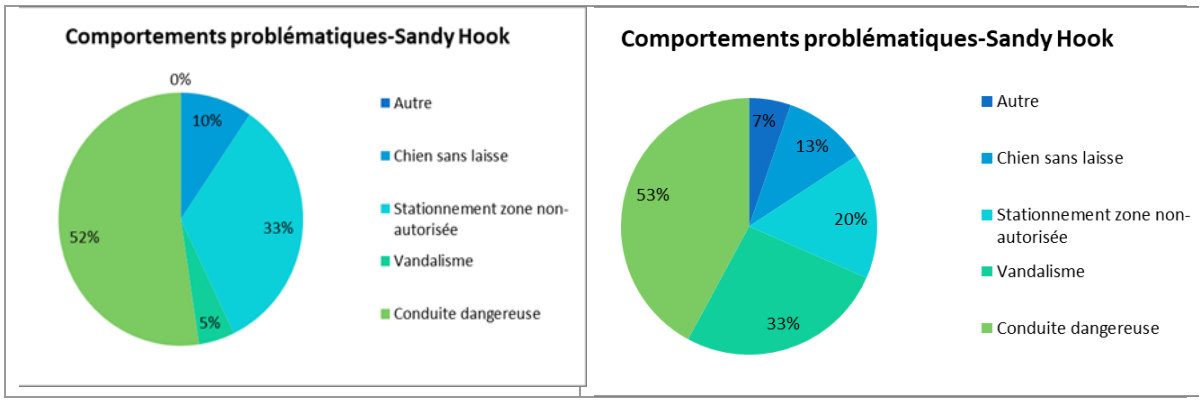


Figure 42. Types de comportements problématiques observés au Sandy Hook en 2019 (gauche) et 2020 (droite)

Les lieux des comportements problématiques observés en 2020 se sont grandement diversifiés par rapport à 2019 (figure 44) où la grande majorité avaient été notés sur la plage (73 % de toutes les observations de cette catégorie). Une augmentation de 12 % a été notée pour la dune bordière, de 10 % pour la haute-plage et de 14 % pour le bord de l'eau. Une diminution de 68 % des observations de comportements problématiques a été notée sur la plage.

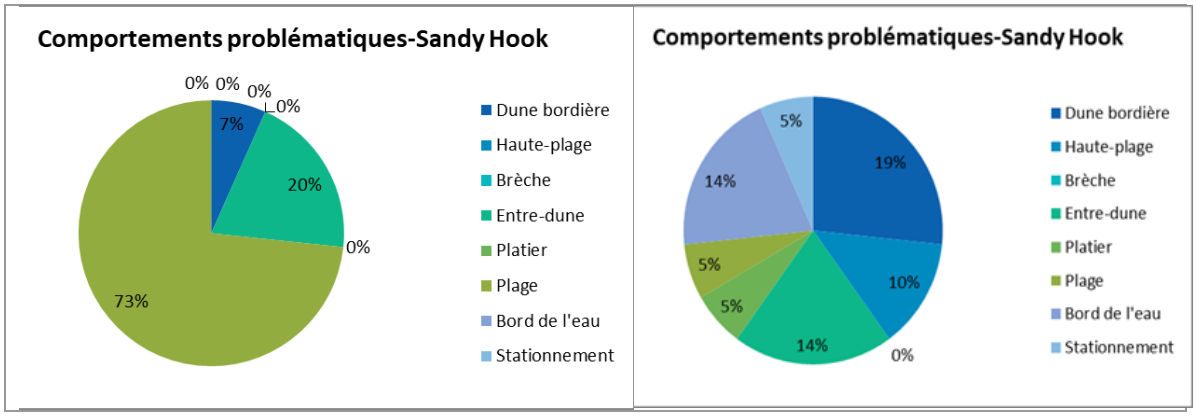


Figure 43. Lieux des comportements problématiques observés au Sandy Hook en 2019 (gauche) et en 2020 (droite)

Circulation motorisée

Une augmentation des observations en lien avec la circulation motorisée de 23 % entre 2019 et 2020 a été notée pour la plage (figure 45). La circulation en dune bordière est aussi apparue avec 4 % en 2020.

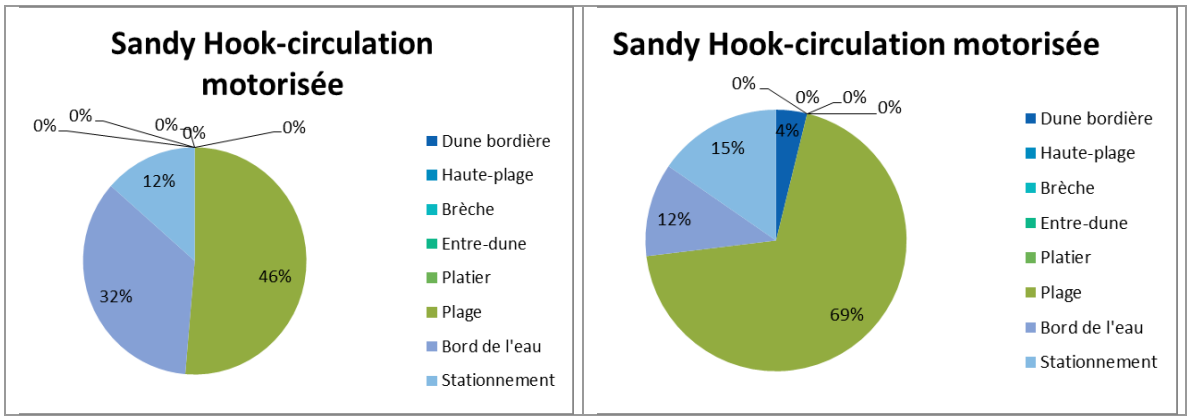


Figure 44. Lieux de la circulation motorisée au Sandy Hook en 2019 (gauche) et 2020 (droite)

Recommandations spécifiques pour la plage du Sandy Hook

Quelques recommandations spécifiques ont déjà été nommées dans la section précédente mais voici un résumé auquel s'ajoutent d'autres recommandations ou pistes de solution :

- Assurer une surveillance régulière des lieux par des agents de la Sûreté du Québec ou encore, par des agents de parc voués à cette tâche, advenant la mise en place d'un parc régional.
- Assurer l'entretien, la signalisation et la délimitation claire et sans ambiguïtés des différents sentiers, accès et stationnements afin de maintenir l'intégrité des milieux naturels (dont l'habitat essentiel du pluvier siffleur), favoriser l'harmonisation des usages et assurer la sécurité de tous les usagers.
- Déterminer et baliser une zone de départ pour les kitesurfeurs (ex : près de la sculpture Armand Vaillancourt) afin de rendre possible la préparation de leur équipement sans monopoliser les lieux, sans porter atteinte à l'intégrité des milieux naturels, assurer la sécurité des autres usagers et limiter les conflits d'usages liés à la pratique de ce sport.
- Identifier à l'aide de bouées certaines zones à éviter pour le dérangement des oiseaux par les kitesurfeurs.
- Baliser un corridor de circulation dans la section la plus large de la plage, avant le début de la flèche sablonneuse, afin de rationaliser la circulation motorisée, réduire la vitesse, assurer la sécurité des autres utilisateurs, favoriser l'harmonisation des usages, protéger les milieux dunaires et les oiseaux de rivage qui s'y reposent ou s'y alimentent, dont le pluvier siffleur.
- Bonifier la présence d'agents canins pour limiter la présence de chiens sans laisse et sensibiliser les propriétaires.
- Vérifier la possibilité d'accéder au Bout du Banc uniquement lorsque les conditions le permettent ou évaluer la faisabilité de rationaliser, aménager et baliser un sentier utilitaire situé à l'intérieur des terres qui pourrait être utilisé à marée haute et

l'automne pour la chasse à la sauvagine afin d'éviter les passages répétés des véhicules dans les milieux dunaires et humides de manière non-contrôlée.

- Du côté de la mer, ériger une barrière permanente pour interdire la circulation et le stationnement au-delà de la zone de gravier près de l'accès principal à la plage.

Dune du Sud – Plage de la Cormorandière

Tout comme c'est le cas pour la Dune du Nord et le Sandy Hook, le *Règlement sur le contrôle de la circulation des véhicules sur les plages, les dunes, le littoral et les milieux humides*, identifie également un sentier annuel sur la Dune du Sud, aussi appelée plage de la Cormorandière, pour la circulation motorisée (figure 46, en bleu), auquel se superpose le sentier VTT fédéré et l'accès gérés jusqu'à présent par le Club VTT des Îles-de-la-Madeleine Inc. Les habitats du pluvier siffleur de ce secteur se situent dans les multiples entre-dunes et au bout du cordon dunaire.

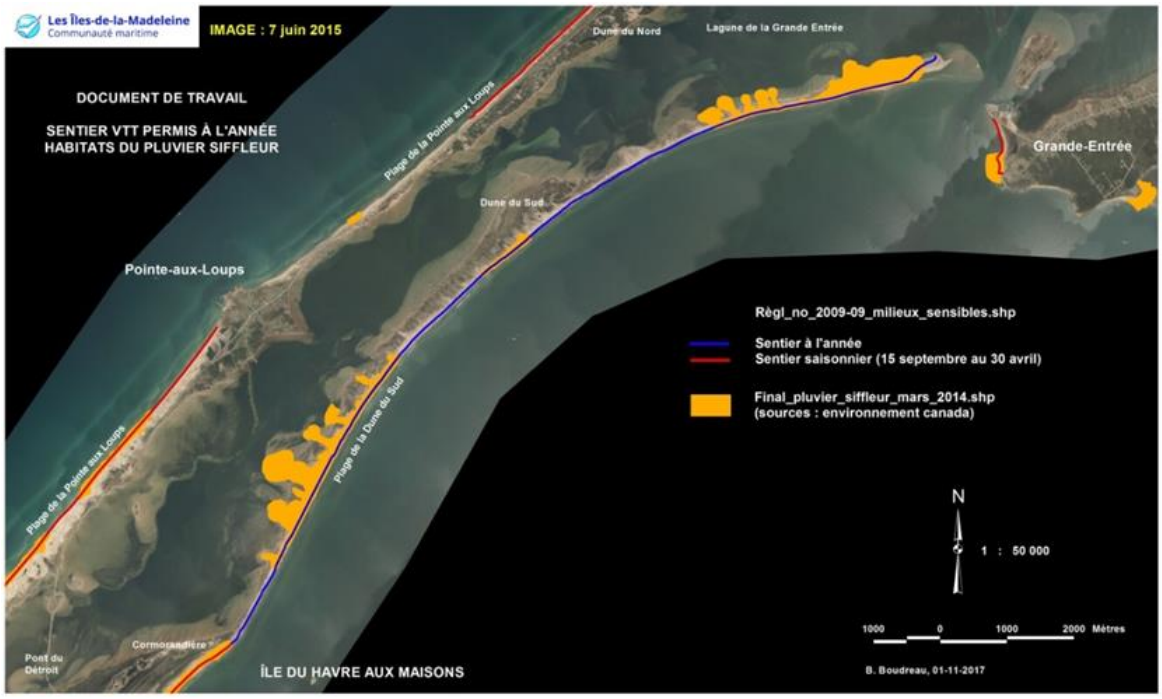


Figure 45. Sentier annuel de VTT Dune du Sud et habitat du pluvier siffleur

La Dune du Sud, notamment le secteur de la plage de la Cormorandière, est reconnue pour de nombreuses utilisations (figure 47). L'observation d'oiseaux migrateurs, la cueillette de petits fruits, la pêche sportive (éperlan arc-en-ciel et anguille d'Amérique) et les activités récréatives sur le littoral telles que la cueillette de mollusques, la baignade, les sports de vent et de glisse, le VTT, la motocyclette et le camping sont les principales activités qui y sont pratiquées.

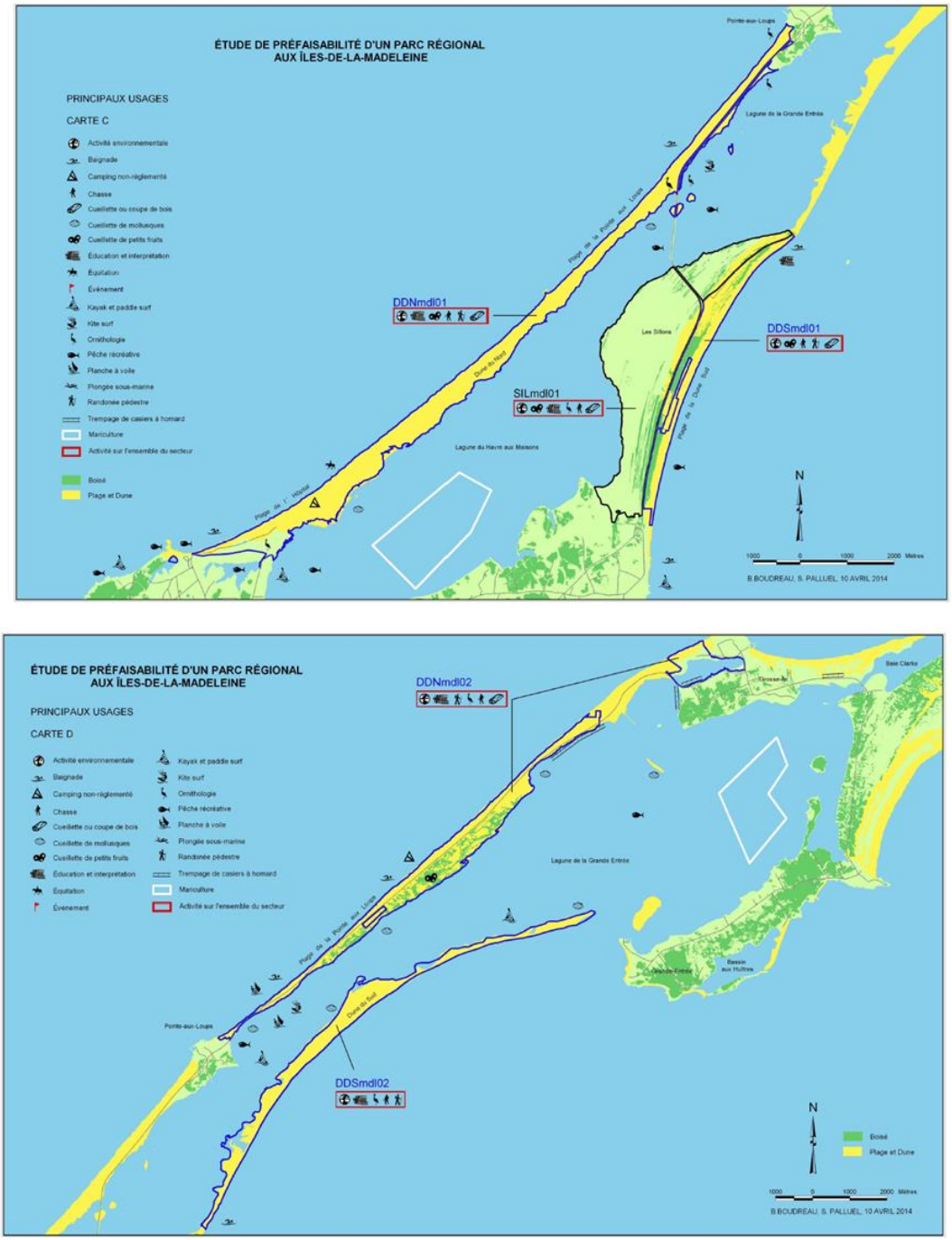
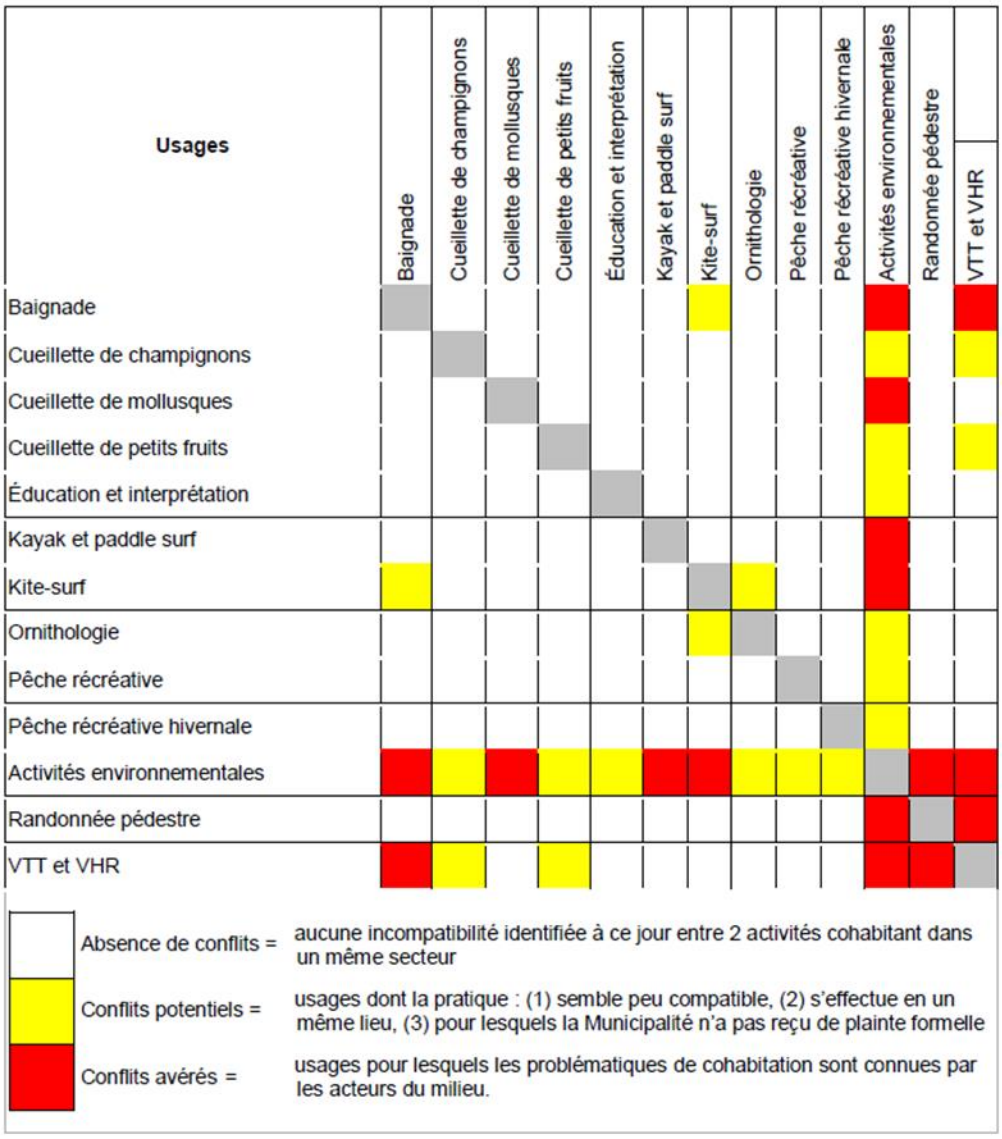


Figure 46. Principaux usages de la Dune du Sud[5]

Ici comme ailleurs, certains utilisateurs locaux et visiteurs adoptent des comportements qui peuvent nuire à la pérennité des différents milieux naturels qui s'y retrouvent, parfois par ignorance, parfois par simple insouciance. Plusieurs problématiques de conflits d'usages et de dégradation des milieux naturels du secteur en découlent (tableau 4).

Tableau 4. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur de la Dune du Sud (DDSmdl01)[5]



La Dune du Sud, dans le secteur de la Cormorandière, est également identifiée comme habitat essentiel pour le pluvier siffleur (figure 48).

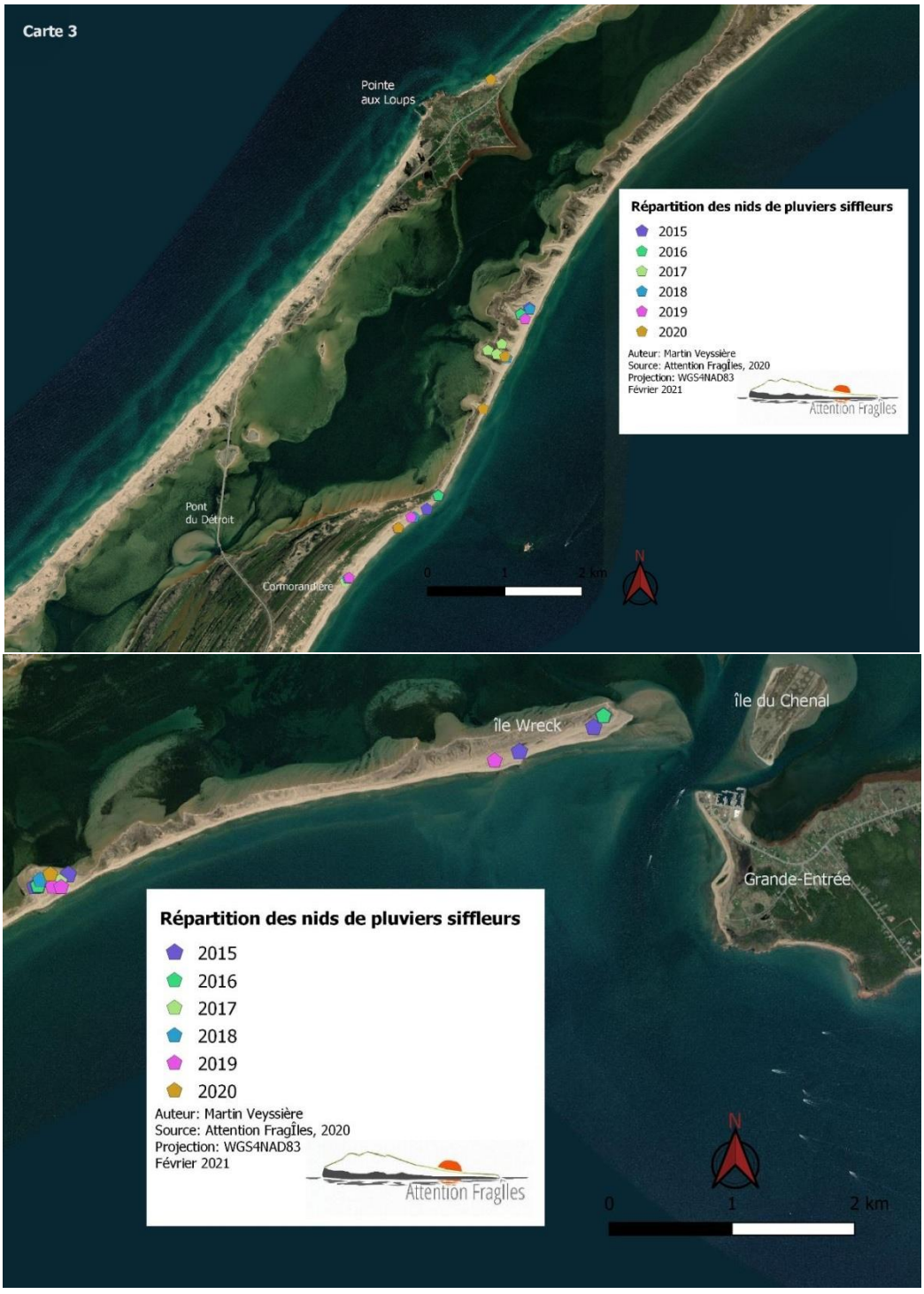


Figure 47. Répartition des nids de pluviers siffleurs aux Îles-de-la-Madeleine entre 2015 et 2020, secteur de la Dune du Sud (Cormorandière)

Depuis 1979, l'espèce y est recensée de façon régulière, autant dans la zone permise à la circulation motorisée que dans le secteur de l'ancienne éolienne où la présence de véhicules motorisée est illégale entre le 1er mai et le 15 septembre de chaque année. Cette plage était l'une des plus productives avant l'entrée en vigueur du règlement de 2009 sur la circulation motorisée. Cette année, dans la section interdite à la circulation motorisée, un couple y a niché et leur nid a été protégé grâce à un périmètre de protection. Ce périmètre a été vandalisé par le passage d'un véhicule de type 4x4 qui a circulé dans l'aire protégée après avoir scindé les cordes (figure 49). Heureusement, le nid a été épargné et le périmètre a été rapidement restauré. Les agents de la faune ont été prévenus de cet événement. Du côté de la Cormorandière, trois autres nids ont été découverts, dont deux dans des entre-dunes et un dernier dans la nouvelle et très grande brèche vers le bout de la dune. Au total, quatre jeunes sur une possibilité maximale de 16 ont réussi à atteindre l'âge de l'envol dans le secteur de la Dune du Sud.



Figure 48. Vandalisme sur le périmètre de protection des pluviers siffleurs dans la section interdite à la circulation motorisée de la Dune du Sud – Juin 2020

Aucun œuf n'a éclos dans le nid situé dans la dernière grande brèche, mais tout semble indiquer que la circulation motorisée intense pourrait en être la cause (figure 50), puisque des traces de véhicules ont été ont été observées tout autour et même sur l'emplacement direct du nid.



Figure 49. Insuccès pour le nid de pluvier siffleur situé dans la grande brèche à la Cormorandière – 17 juillet 2020

Une image captée par le drone (figure 51) montre ce milieu presqu'entièrement impacté par le passage des véhicules motorisés dans cette zone autorisée à la circulation motorisée, mais uniquement sur la plage et non dans les brèches et entre-dunes où l'affichage indiquait clairement l'interdiction d'y circuler. Puisque cette grande brèche est plutôt récente (2017), il serait souhaitable d'évaluer la possibilité de créer un corridor utilitaire de passage pour les pêcheurs de coques afin de répondre à leurs besoins plutôt que de tenter d'en fermer totalement l'accès, conditionnellement à la présence ou l'absence de pluviers siffleurs.



Figure 50. Dune du Sud, secteur Cormorandière, dans la dernière grande brèche – 17 juillet 2020

Principales observations du secteur

Pour accéder à la section autorisée à la circulation motorisée, les usagers doivent se rendre jusqu'au stationnement d'accès à la plage aménagé par Attention FragÎles, à quelques kilomètres de la Route 199. De là, les véhicules suivent les indications et partent vers l'est pour pratiquer leur activité en toute légalité. Toutefois, il n'est pas rare d'y observer des véhicules en mouvement ou des traces de leur passage du côté de l'ancienne éolienne (figure 52), zone interdite à toute forme de circulation motorisée en saison estivale, bien identifiée à l'aide des panneaux de signalisation. Comme l'an dernier toutefois, ces panneaux ont dû être replacés plus d'une fois parce qu'ils avaient été volontairement retirés.



Figure 51. Véhicules circulant dans la zone interdite à la circulation motorisée à la Dune du Sud – Été 2020

Dans le secteur de la Cormorandière où la circulation sur la plage est permise annuellement, beaucoup de véhicules ont été observés. La grande majorité des conducteurs se conforment à la réglementation en vigueur et font preuve de civisme (figure 53).



Figure 52. VTT(s) respectant la réglementation dans le secteur de la Cormorandière – Été 2020

Par contre, les nombreuses traces de véhicules visibles dans les milieux dunaires environnants nous informent que d'autres ne respectent pas la réglementation et circulent en haut de plage, dans la dune mobile directement dans la végétation (ammophile) ou dans des brèches et dans les entre-dunes (mêmes celles situées au bout du cordon dunaire). Certains circulent à très grande vitesse sur la plage sans égard aux marcheurs et aux oiseaux (dont le pluvier siffleur), sous l'influence des drogues ou vandalisent les affiches de signalisation installées dans les entre-dunes. Plusieurs aires de feu ont été découvertes dans la dune mobile ou en haut de plage et des déchets liés à la consommation d'alcool les accompagnent. Des déchets liés à la pêche se retrouvent en bonne quantité sur toute la longueur de la plage, surtout des bouées ou ce qu'il en reste (figure 54).



Figure 53. Observations générales à la Dune du Sud, secteur de la Cormorandière – Été 2020

Une autre problématique surgit dans ce secteur lorsque les vents sont favorables aux activités de sports de glisse. En effet, le nombre impressionnant d'adeptes de kitesurf combiné à l'exiguïté du stationnement pose de sérieux ennuis. Les kitesurfeurs se rendent au stationnement souvent avec un camper ou un véhicule récréatif et le stationnement devient vite complet. Ils sont nombreux ensuite à y installer leurs chaises directement dans cet espace pour prendre une bouchée, étendre leur équipement un peu partout et même, uriner. Il devient alors presqu'impossible faire demi-tour lorsque l'on comprend que le stationnement affiche complet. Les seules options possibles sont alors de se stationner les roues dans la dune le long du chemin d'accès ou de rebrousser chemin. Cette monopolisation des lieux peut créer un réel sentiment de frustration chez l'utilisateur qui désire profiter de la plage ou même un sentiment de malaise pour celui qui semble vouloir s'immiscer sur un site privé. Et les kitesurfeurs ne pratiquent pas leur activité du côté de la mer, mais bien du côté de la lagune, qu'ils rejoignent en passant directement dans l'habitat floristique des Sillions via des brèches piétonnes qu'ils créent ou qu'ils aggravent (figure 55).



Figure 54. Problématiques de stationnement et d'aménagements adéquats reliés à la pratique des sports de glisse à la Dune du Sud – Août 2020

Cet endroit nécessite un réajustement, un agrandissement ou encore l'aménagement d'une zone réservée aux adeptes de sports de glisse du côté de la lagune pour favoriser l'harmonisation des usages et conserver l'intégrité des milieux naturels. En ce qui concerne les chiens autorisés sans laisse dans le secteur de la Cormorandière à 500 mètres à l'est de l'accès officiel, il serait opportun de bonifier l'affichage puisqu'il n'est pas rare de les voir gambader du côté ouest (figure 56), tout prêt cette année du périmètre de protection érigé autour d'un nid de pluviers siffleurs.



Figure 55. Deux chiens sans laisse dans la zone non-autorisée de la Dune du Sud – Été 2020

Comme ce fut le cas pour le Sandy Hook, en aucun cas les équipes d'Attention FragÎles n'ont eu l'occasion de rencontrer des agents de la Sûreté du Québec lors de leurs visites à la Dune du Sud. Elles ont toutefois croisé et discuté une fois avec un agent de la faune vers la fin juin.

À l'été 2020, 16 différentes journées totalisant près de 35 heures d'observation ont été consacrées à cette portion de la Dune du Sud. De manière générale, bien que cette plage soit moins fréquentée comparativement à la Dune du Nord et au Sandy Hook, elle est tout de même appréciée par les cueilleurs de mollusques, les adeptes de VTT, les campeurs, les kitesurfeurs, les marcheurs et les propriétaires de chiens. Lors des séances d'observations, tout de même peu de comportements problématiques ont été rapportés (3 cas, vitesse au volant, conduite avec facultés affaiblies et vandalisme). Quinze observations sur 217 rapportées sur les plages annuelles, en lien avec la circulation motorisée sur la plage, confirment la présence de camions, voitures et VHR. Deux campeurs ont aussi été mentionnés. L'achalandage rapporté était principalement de classe A (12/15 observations) soit de 1 à 5 véhicules.

Recommandations spécifiques pour la Dune du Sud

Quelques recommandations spécifiques ont déjà été nommées dans la section précédente mais voici un résumé auquel s'ajoutent d'autres recommandations ou pistes de solution :

- Assurer une surveillance régulière des lieux par des agents de la Sûreté du Québec, des agents de la faune ou encore par des agents de parc voués à cette tâche, advenant la mise en place d'un parc régional.
- Assurer l'entretien, la signalisation et la délimitation claire et sans ambiguïtés des différents sentiers, accès et stationnements afin de maintenir l'intégrité des milieux naturels (dont l'habitat essentiel du pluvier siffleur), favoriser l'harmonisation des usages et assurer la sécurité de tous les usagers.
- Réaménager ou agrandir le stationnement officiel.
- Aménager un nouveau stationnement du côté de la lagune pour répondre aux besoins des adeptes de sports de glisse afin d'éviter les conflits d'usages et conserver l'intégrité des milieux naturels, dont l'habitat floristique.
- Agrandir les aires délimitées par les périmètres de protection advenant la nidification des pluviers siffleurs sur le site.
- Bonifier l'affichage sur la réglementation qui a trait aux chiens sans laisse en indiquant sur la plage où se situe le « 500 mètres » en rapport avec l'entrée principale pour éviter les conflits avec les autres utilisateurs.
- Poursuivre, et même bonifier, l'affichage avec les panneaux de « véhicules motorisés interdits » dans les entre-dunes pour bien faire comprendre le message aux utilisateurs.
- Ajouter ou remettre des tri-poubelles sur le site du stationnement.
- Ajouter une signalisation interdisant la circulation motorisée du 1er mai au 15 septembre en partant de la halte routière de la Dune du Sud et installer un panneau sur lequel une carte serait présente pour indiquer le point d'entrée de la zone autorisée à la circulation motorisée annuelle (secteur Cormorandière) pour éviter que les véhicules y accèdent à partir de cet endroit.
- Identifier clairement le stationnement de la Cormorandière à partir de la Route 199.

- Évaluer la possibilité de créer un corridor de passage balisé dans la dernière grande brèche, advenant l'absence de nidification du pluvier siffleur dans cette zone, pour répondre aux besoins utilitaires des utilisateurs (ex : pêcheurs de coques).
- Préciser de façon très visible aux utilisateurs de circuler uniquement sur le bord de l'eau dans la section annuelle autorisée aux véhicules motorisés et jamais en haut de plage ou dans les autres milieux dunaires.
- Entretenir le chemin d'accès entre la Route 199 et le stationnement plus régulièrement afin d'éviter le débordement dans l'accotement ou la création de nouvelles brèches dans la dune mobile et dans l'habitat floristique, le chemin étant souvent pavé de cavités qui se remplissent d'eau rapidement après une averse.

6.2 Autres plages

Martinique

Cette année, 26 différentes journées totalisant plus de 41 heures ont été consacrées à la plage de la Martinique, incluant le secteur de la Sablière et de Portage-du-Cap. Cinq nids de pluviers siffleurs ont été découverts cette année sur cette plage et deux ont été protégés par un périmètre de protection dont un à Portage-du-Cap d'où l'effort supplémentaire pour les observations. Les deux adultes formant ce couple ont d'ailleurs vu leurs bagues renouvelées en juin parce qu'elles étaient devenues illisibles (figure 57).



Figure 56. Baguage d'un pluvier siffleur à Portage-du Cap – Juin 2020

Seulement trois jeunes ont réussi à atteindre l'âge de l'envol sur une possibilité maximale de 20 sur la plage de la Martinique. Cet insuccès est sans doute explicable avec le fait que cette année, les pluviers avaient à jongler non seulement avec les chiens sans laisse, les prédateurs potentiels et les aléas de la nature, mais aussi avec une augmentation significative du nombre de véhicules munies de roues, autant les buggys, les VTT(s) que les camions.

Contrairement aux dernières saisons estivales, cette plage s'est en effet transformée cet été en route secondaire pour plusieurs véhicules. Lors des nombreuses sorties effectuées sur la Martinique, reconnue pour être un habitat de prédilection pour le pluvier siffleur, des traces fraîches de véhicules étaient visibles sur toute la longueur de la plage, mais aussi sur toute sa largeur, de l'Étang-du-Nord à Portage-du-Cap et ce, durant tout l'été (figure 58).



Figure 57. Plage de la Martinique, image captée par le drone – 10 août 2020

C'est la plage où l'on observe également le plus de chiens libres de laisse (figure 59) malgré les indications à cet effet dans les stationnements aménagés le long de la Route 199. Il serait opportun de bonifier ou de modifier l'affichage en ce sens ou tenter de trouver un moyen de rejoindre la majorité des propriétaires de chiens pour diffuser ce message.



Figure 58. Chien sans laisse à la Martinique – Été 2020

L'équipe a remarqué le danger que représente les buggys qui circulent sur la plage, tout prêt des périmètres de protection érigés pour les nids de pluvier siffleur. Si les nids sont momentanément protégés, les jeunes ne le sont guère lorsqu'ils commencent à se déplacer. Et les roues d'un buggy équivalent celles d'un véhicule motorisé, et pire encore, le buggy ne fait pas que passer, il demeure sur place longtemps pour profiter des vents favorables en effectuant de nombreuses loupes. Le risque d'écraser des oisillons est élevé et le dérangement est réel. Les jeunes ne peuvent s'alimenter et les voiles peuvent être effrayantes pour les pluviers. La figure 60 démontre bien la popularité de ce site pour la nidification du pluvier siffleur depuis plusieurs années, sans compter le secteur de Portage-du Cap.

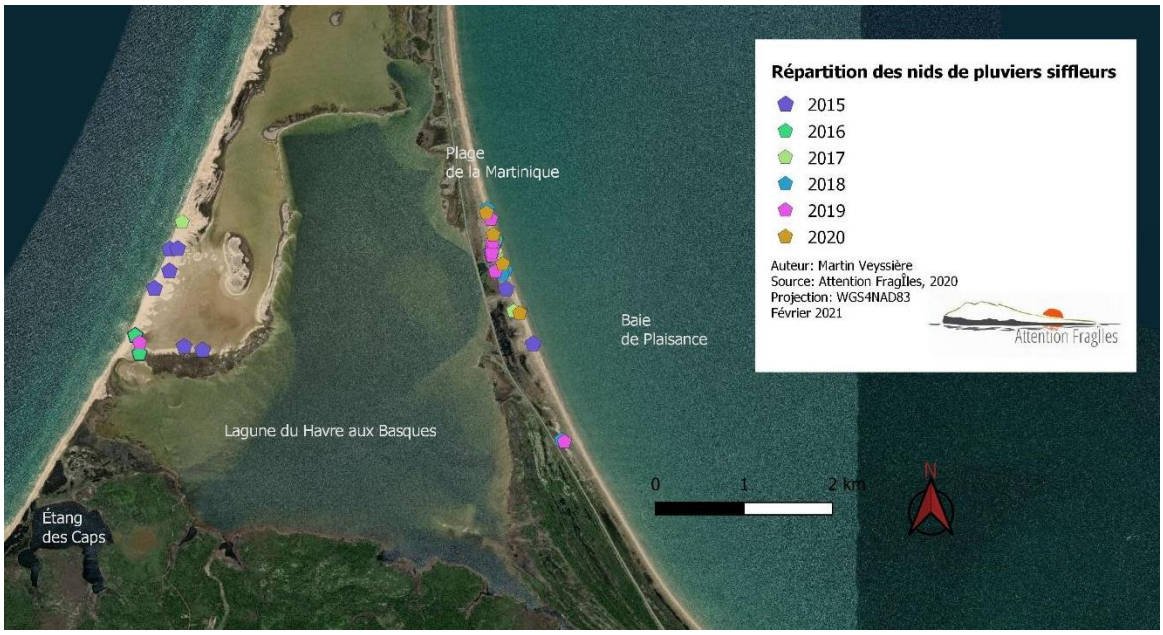


Figure 59. Répartition des nids de pluviers siffleurs sur la plage de la Martinique de 2015 à 2020

Évidemment, il y a eu observation de plusieurs comportements à risque ou contraires à la réglementation puisque la circulation motorisée est interdite sur cette plage. Donc, conduite sur la plage en zone interdite et dans les milieux dunaires environnants, conduite à haute vitesse à travers les autres utilisateurs, retrait ou pliage des plaques d'immatriculation, sauts de dune (également sur la recharge du MTQ qui sert d'ailleurs de rampe de lancement), stationnement dans la dune mobile, camping en zone interdite, chiens sans laisse, nombreux vestiges de feu et déchets laissés sur place, pratique de coups de feu à la sablière en lieux et dates interdits et vandalisme sur des panneaux de signalisation (figure 61).

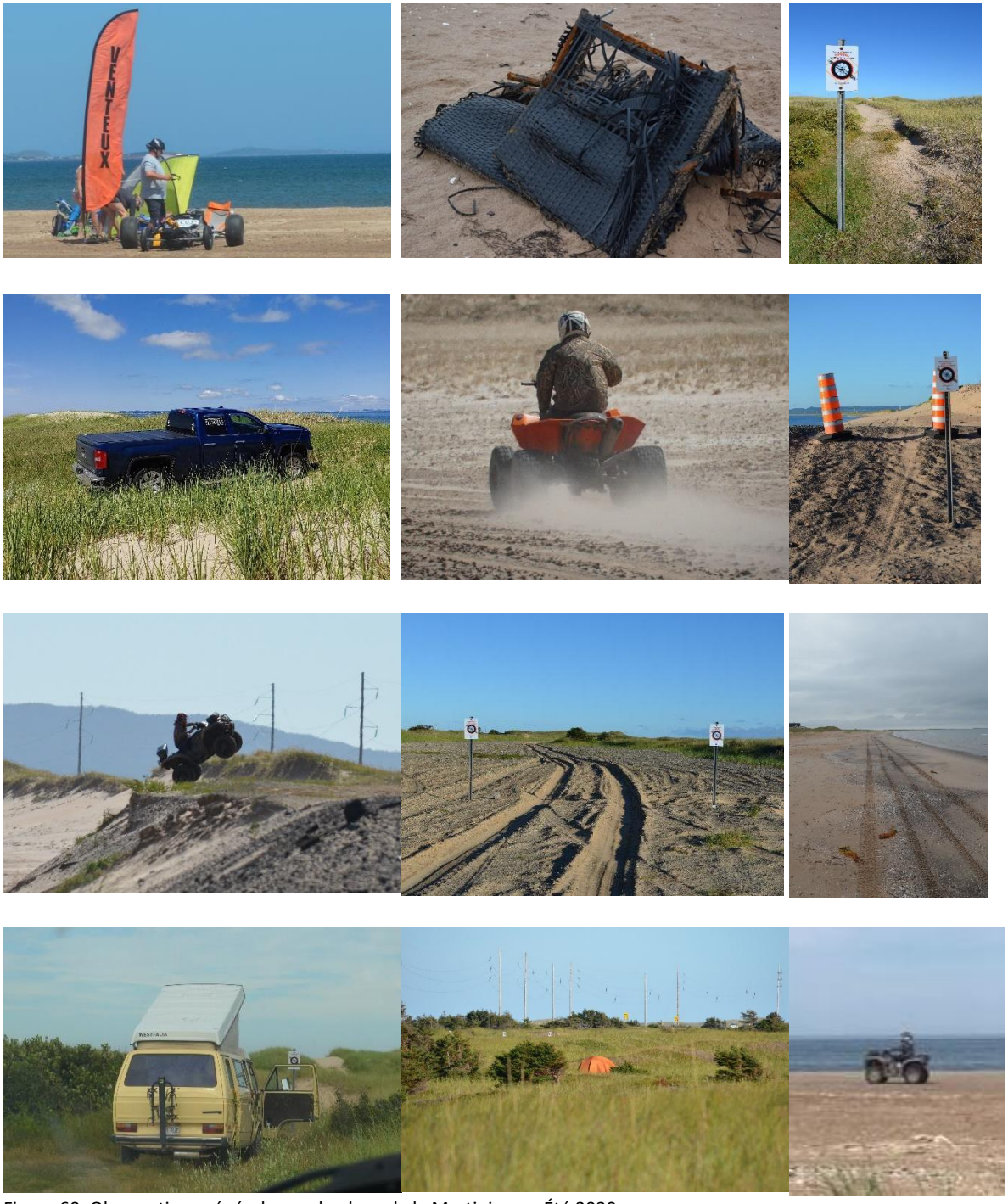


Figure 60. Observations générales sur la plage de la Martinique – Été 2020

Une belle amélioration cette année par rapport à l'an dernier est le respect des espaces de stationnement. Aucun véhicule n'a été vu stationné dans l'accotement de la Route 199 pendant les périodes d'observation, ce qui signifie une diminution du nombre de piétons qui empruntent la dune en créant ou en aggravant des brèches. Le respect des aménagements de type ganivelles et des fascines est ainsi assuré. Toutefois, il ne faut pas non plus négliger

l'exceptionnelle diminution du nombre de touristes sur l'archipel cet été, qui peut causer une certaine marge d'erreurs. De plus, le Ministère des Transports a procédé à l'ajout d'affiches qui annoncent l'existence et la distance des stationnements le long de la Route 199, ce qui incite les visiteurs à garer leur véhicule au bon endroit. En aucune occasion, l'équipe n'a eu l'opportunité de croiser des agents de la Sûreté du Québec lors des visites malgré la mise à jour des informations fournies de façon régulière au cours de l'été via le partage des rapports hebdomadaires. Toutefois, leur collaboration a été rapide lors de quelques appels logés au *4141.

Recommandations spécifiques à la Martinique

Quelques recommandations spécifiques ont déjà été nommées dans la section précédente mais voici un résumé auquel s'ajoutent d'autres recommandations ou pistes de solution :

- Assurer une surveillance régulière des lieux par des agents de la Sûreté du Québec, des agents de la faune ou encore par des agents de parc voués à cette tâche, advenant la mise en place d'un parc régional.
- Assurer l'entretien, la signalisation et la délimitation claire et sans ambiguïtés des différents sentiers, accès et stationnements afin de maintenir l'intégrité des milieux naturels (dont l'habitat essentiel du pluvier siffleur), favoriser l'harmonisation des usages et assurer la sécurité de tous les usagers.
- Évaluer la possibilité, advenant la nidification du pluvier siffleur sur place, d'interdire ou de limiter l'accès à certains secteurs pendant une période donnée en utilisant les lois qui les favorisent et\ou agrandir l'aire délimitée par les périmètres de protection.
- Assurer une surveillance accrue et journalière du site en cas de nidification par les agents de la faune ou de la DALF. Cette tâche serait pertinente et cohérente avec leur mandat en lien avec une espèce en péril sous la responsabilité des ministères qui les embauchent.
- Envisager la possibilité d'interdire complètement l'activité de buggys à la Martinique pendant la période de nidification du pluvier siffleur jusqu'à l'atteinte de l'âge de l'envol chez les juvéniles.
- Bonifier l'affichage en matière de réglementation sur les chiens sans laisse ou trouver un moyen de rejoindre la grande majorité des propriétaires de chiens pour les informer des endroits permis ou interdits et des impacts que peuvent causer les chiens laissés sans surveillance sur les populations d'oiseaux limicoles et sur certains autres utilisateurs qui souffrent d'insécurité en présence de chiens sans laisse sur un site interdit à cette activité (message intégré à la lettre de renouvellement de la médaille, participation active de la Clinique vétérinaire de l'archipel, site de réservation du traversier, etc.).
- *La Sablière* : poursuivre l'affichage dans les brèches problématiques et interdire définitivement l'accès à la zone favorable à la nidification des pluviers par l'installation de blocs de béton ; délimiter avec des cordes ou des barrières de bois un véritable stationnement aménagé et un accès unique à la plage pour les piétons ; bonifier l'affichage en ce qui concerne la réglementation sur le camping ; fermer le nouvel accès à droite en rentrant sur le site : il devient graduellement un site de camping illicite et un dépotoir de coquilles de mollusques.
- *Portage-du-Cap* : sensibiliser les citoyens dans le secteur de Portage-du-Cap sur l'importance de respecter la réglementation sur la circulation motorisée (beaucoup de

traces de véhicules étaient visibles en direction des terrains privés vers la fin de la plage, dans cet habitat de prédilection pour le pluvier siffleur).

Grande-Entrée – Bassin Est

L'histoire se répète au Bassin Est malgré l'interdiction de circuler en véhicule motorisé sur cette plage en saison estivale. Comme ce fut le cas pour les deux derniers étés d'observation, la circulation motorisée est toujours aussi intense et régulière, au point où toute la surface est impactée par le passage des véhicules motorisés, comme en témoigne la figure 62 qui dévoile des images captées par le drone le 17 juillet 2020.



Figure 61. Bassin Est – 17 juillet 2020

D'innombrables traces sont visibles partout sur la plage, autant du côté de la mer que du côté du Bassin aux Huîtres, sur la haute-plage, dans les milieux humides qui ceinturent le Bassin aux Huîtres, dans les dunes mobiles saines mais fragiles situées à proximité du stationnement ainsi que sur les petites portions de dunes résiduelles situées plus au centre du Bassin Est. Sans être officielle, une brèche invitante permet aux véhicules et aux piétons d'accéder à la plage et au Bassin aux Huîtres via le stationnement, du côté Ouest. Malgré cela, quatre autres brèches profondes de nature anthropique auxquelles s'ajoutent maintenant d'autres plus récentes, sont visibles et utilisées régulièrement par des utilisateurs fautifs. Plusieurs véhicules (figure 63) ont été aperçus lors des 13 différentes journées d'observation, totalisant plus de 26 heures, surtout effectuées dans le cadre du suivi des populations de pluviers siffleurs.



Figure 62. Véhicules motorisés sur la plage du Bassin Est – Été 2020

Les lieux sont également jonchés de déchets dont la majorité proviennent d'activités reliées à la pêche ou à la consommation d'alcool. En juillet, un immense îlot (plus de 2 mètres de hauteur) de débris de bois et de vieilles cages à homard a été mis en place tout près du Bassin aux Huîtres afin de le transformer en brasier (figure 64, à gauche). Un membre de l'équipe d'Attention FragÎles a eu l'opportunité de s'entretenir avec un concitoyen qui transportait, à bord de son camion, les cages qui serviraient à alimenter ce futur feu de joie. Rempli de bonnes intentions, cet homme rendait service à des jeunes qui voulaient célébrer sur les lieux plus tard en soirée. Cet événement nous rappelle que plusieurs citoyens semblent ignorer, volontairement ou non, la réglementation en vigueur, autant lorsqu'il est question de circulation motorisée sur des plages que sur les feux extérieurs. Suite à cet événement, les lieux étaient remplis de multiples déchets en lien avec les festivités (figure 64).



Figure 63. Aire de feu et déchets à Bassin Est – Été 2020

Il faut savoir que cette plage est également reconnue comme habitat de prédilection pour le pluvier siffleur. Pour la deuxième année consécutive, c'est l'endroit aux Îles où l'on retrouve le plus de nids malgré l'exiguïté des lieux (figure 65).

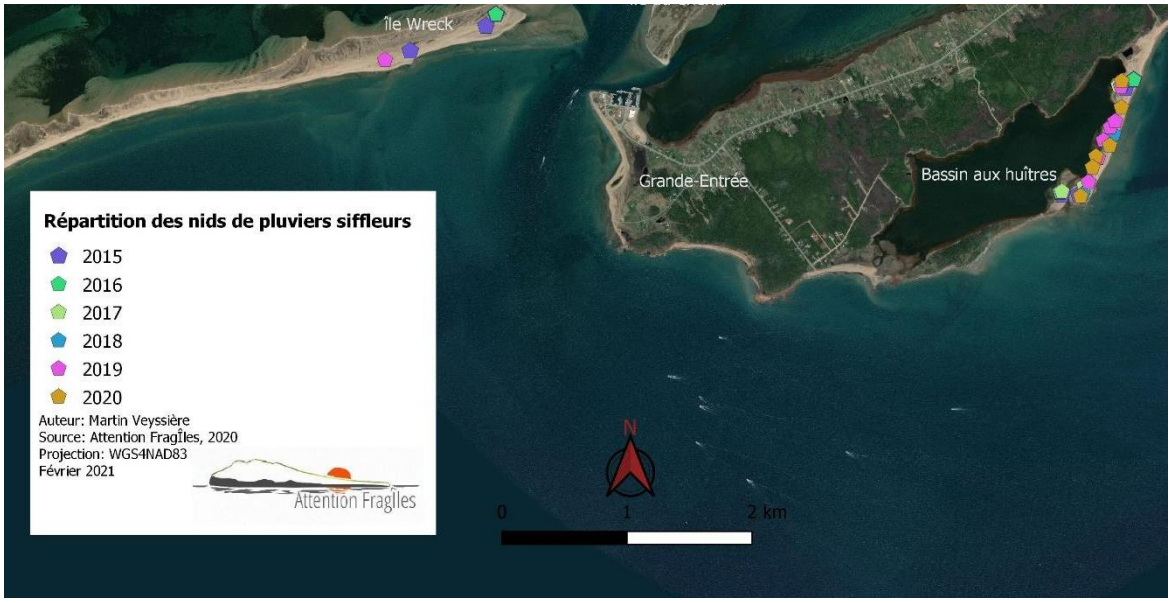


Figure 64. Répartition des nids de pluviers siffleurs dans le secteur de Bassin Est de 2015 à 2020

Six nids (dont un de seconde ponte) ont été retrouvés cet été, exactement le même scénario qu'en 2019. La chance est sans doute l'un des seuls éléments qui explique l'éclosion des œufs et la survie de quelques oisillons, étant donné l'intense circulation motorisée observée dans le secteur (figure 66).



Figure 65. Nid de pluvier siffleur au centre d'un amas de traces fraîches (haut), pluviers siffleurs naissants photographiés dans une journée où des véhicules circulaient illégalement (centre) et jeunes pluviers à la course près du Bassin aux Huîtres (bas) – Été 2020

La décision de ne pas installer de périmètres de protection repose sur l'historique de vandalisme qui sévit là-bas. Plusieurs épisodes de vandalisme ont été perpétrés contre les affiches et les périmètres de protection jadis installés au Bassin Est (figure 67). L'image de gauche, captée en 2009, montre une affiche criblée de plombs provenant d'une arme de chasse et l'image de droite, captée en 2013, montre un panneau\poteau et le cordage d'un périmètre de protection vandalisés avant que l'aire protégée ne soit ensuite tapissée de traces de véhicules motorisés.



Figure 66. Historique de vandalisme sur les périmètres de protection du pluvier siffleur installés au Bassin Est (gauche : 2009 – droite : 2013)

L'année 2013 est d'ailleurs la dernière année où des périmètres de protection ont été érigés au Bassin Est. Ces événements ont contribué à la décision de rendre la présence de pluviers siffleurs beaucoup plus discrète. C'est une décision réfléchie qui, bien qu'elle puisse sembler discutable, a probablement contribué à la possibilité, pour neuf juvéniles, d'atteindre l'âge de l'envol cet été et à cinq l'été dernier. En aucun temps lors des nombreuses visites effectuées à cet endroit au cours de l'été et partout ailleurs dans le secteur de Grande-Entrée, l'équipe n'a eu l'opportunité de rencontrer des agents de la Sûreté du Québec ou encore des agents de la faune malgré la mise à jour des informations fournies de façon régulière au cours de l'été via le partage des rapports hebdomadaires. Une surveillance accrue et journalière du site en cas de nidification par les agents de la faune ou de la DALF serait pertinente et cohérente avec leur mandat en lien avec une espèce en péril sous la responsabilité des ministères qui les embauchent.

En lien avec l'historique de vandalisme sur toute forme d'affichage installée au Bassin Est, l'équipe a tout de même pris la décision d'installer un panneau de signalisation dans l'accès piéton officiel au sud du stationnement. Retiré deux fois et lancé loin dans le dense foin de dune, le panneau a été remis en place à chaque fois par l'équipe d'Attention FragÎles et n'a subi aucun autre dommage avant d'être définitivement retiré en septembre.

Une séance d'information et de consultation auprès de la population de Grande-Entrée serait de mise afin de renseigner les différents utilisateurs de la réglementation en vigueur, mais également aussi afin de connaître et prendre en considération les différents besoins des utilisateurs en matière d'usages du territoire. Cela favoriserait sans doute une meilleure harmonisation des usages ainsi qu'une déconstruction de toutes formes de préjugés, autant de la part des citoyens que de la part des différents organismes. Dans l'optique d'une telle séance, il serait ensuite cohérent d'évaluer la possibilité de remettre des panneaux de signalisation en saison estivale comme partout ailleurs sur le territoire ainsi que des périmètres de protection pour les nids de pluviers siffleurs sans crainte de représailles ou d'actes de vengeance perpétrés directement sur les oiseaux.

Grande-Entrée – Bassin Ouest

Toujours aussi populaire auprès des Madelinots et des visiteurs qui désirent accéder au panorama magnifique qu'offre l'Île Boudreau, cette petite section de plage est tout de même marquée par plusieurs traces de véhicules motorisés (figure 68), essentiellement des motocross et des VTT(s). Si l'accès principal aménagé à partir du stationnement improvisé au bout du chemin du Bassin Ouest était muni d'un affichage adéquat l'an dernier, ce n'était guère le cas cette année. Le seul panneau qui prônait à cet endroit avant que l'équipe n'installe le panneau officiel de signalisation qui interdit la circulation motorisée sur cette plage en saison estivale, était un panneau avec comme symbole unique, une flèche jaune. Un affichage désuet, absent ou négligé encourage et favorise l'adoption de comportements problématiques. Autant de traces de véhicules étaient discernables en direction des falaises qui mènent vers le chemin des Pealey que vers l'île Boudreau et des VTT(s) et motocross en mouvement ont été observés plus d'une fois sur la plage ou dans les milieux dunaires environnants. Les brèches de la dune bordière en restauration et identifiées d'un panneau à cet effet sont en voie de rétablissement

et beaucoup moins utilisées ou piétinées que l'an dernier. Pour cette plage, il importe donc d'indiquer clairement le chemin à suivre pour atteindre l'Île Boudreau et l'interdiction d'y circuler en véhicule motorisé du 1er mai au 15 septembre. Aucune présence policière observée lors des visites.



Figure 67. Traces de véhicules motorisés au Bassin Ouest – Été 2020

Grande-Entrée – Dune de la Pointe de la Grande-Entrée

Située entre le secteur du quai et le chemin des Pealey, cette plage plutôt exiguë est encore un véritable cimetière d'engins de pêche qui peuvent s'avérer dangereux pour les marcheurs. Ces déchets pourraient également constituer un danger pour la faune puisqu'ils jonchent également le sol des dunes et des milieux humides adjacents. Un nettoyage des lieux serait essentiel. Les principales observations effectuées sur cette plage indiquent un non-respect de la signalisation et de la réglementation en vigueur en ce qui concerne la circulation motorisée (figure 69). Des traces de véhicules sont effectivement visibles partout sur la plage entre ses deux extrémités. Bien que quelques traces de véhicules aient été observées surtout en début de saison sur la recharge de sable de dragage érigée en 2018, elle fut toutefois beaucoup moins impactée par les traces de véhicules que l'an dernier, où elle servait alors de rampe de lancement aux VTT(s) qui voulaient s'aventurer sur la plage via le stationnement arrière du Resto Pub Halabolina. L'Ammophile à ligule courte s'étend d'ailleurs de plus en plus sur le sommet. En ce qui concerne les restaurations effectuées dans les brèches, elles ne sont malheureusement guère respectées et la majorité sont contournées et utilisées par les piétons. La brèche située derrière la toilette municipale ne cesse de s'agrandir et ressemble maintenant à un chemin d'accès officiel. Un aménagement permettant l'accès à la plage de type trottoir de bois ou échelle à sable pourrait être envisagé. Deux panneaux de signalisation interdisant la circulation motorisée étaient installés dans les accès problématiques, un derrière le Resto Pub Halabolina et l'autre entre les bâtisses de Marie Marto et du Bistro Plongée Alpha. Le poteau de ce dernier a été inexplicablement vandalisé, triplement tordu par ce qu'on imagine être un véhicule, qui a sans doute dû être très abîmé après son contact avec le dit poteau. Il importe de persister à installer un affichage adéquat pour favoriser l'adoption de bons comportements. Aucune présence policière observée lors des visites.



Figure 68. Observations générales à la Dune de la Pointe de la Grande-Entrée – Été 2020

Jadis, cette plage offrait un habitat parfait pour la nidification du pluvier siffleur du côté du chemin des Pealey. Mais, on sait que l'habitat du pluvier est très dynamique et peut se modifier rapidement sous l'influence de facteurs naturels ou anthropiques. Les plages se transforment continuellement au rythme du vent, des vagues et des tempêtes. D'une année à l'autre, une plage peut ainsi améliorer ou perdre son potentiel comme site de reproduction pour le pluvier siffleur, comme ce fut le cas pour la Dune de la Pointe de la Grande-Entrée. Ce secteur est aussi marqué par le passage de certains VTT(s) (figure 70) qui accèdent à la plage par un sentier dans la dune mobile, en partie parallèle au stationnement officiel.



Figure 69. Traces de VTT(s) sur la plage dans le secteur de chemin des Pealey - Été 2020

Havre-aux-Maisons – Plage de la Pointe (pont)

Depuis que les travaux de réfection se sont terminés vers la fin de l'automne 2018, le dessous du pont est redevenu un véritable habitat de prédilection pour la nidification du pluvier siffleur, comme on peut le voir sur la carte de répartition des nids de pluviers siffleurs (figure 71).



Figure 70. Répartition des nids de pluviers siffleurs à la plage de la Pointe (HAM) de 2015 à 2020

Tout comme l'an dernier, un couple y a niché mais cette fois, trois jeunes ont réussi à atteindre l'âge de l'envol contrairement à un seul l'an dernier. Des VTT(s), mais essentiellement des camions ou des traces de leurs passages, étaient sporadiquement observés sur cette plage, autant du côté du débarcadère que du côté des terrains privés, de même qu'à proximité des limites du périmètre de protection érigé pour protéger le nid de pluvier siffleur, situé en haute-plage (figure 72). Du côté du débarcadère, le panneau de signalisation installé l'an dernier dans une brèche d'accès a eu le succès escompté puisque cette brèche est maintenant en processus naturel de revégétalisation. Les utilisateurs utilisent toutefois directement le bord de l'eau pour accéder en dessous du pont, malgré l'interdiction d'y circuler en véhicule motorisé. Il serait essentiel de délimiter la fin de la zone qui appartient à différents propriétaires privés du côté Sud du pont afin d'éviter toute forme de circulation motorisée sous le pont dans la période comprise entre le 1er mai et le 15 septembre de chaque année, tel que le stipule le règlement sur la circulation motorisée. Cette précaution pourrait permettre de conserver l'intégrité de cet habitat essentiel pour une espèce en péril. Lorsque les juvéniles sont sortis de leur coquille, c'est le côté Sud qui est devenu leur site d'alimentation malgré la présence de nombreux baigneurs et quelques chiens sans laisse. À ce sujet, l'affichage devrait être bonifié puisqu'il n'est pas rare d'y observer des chiens sans laisse, d'un côté comme de l'autre du pont. Les déchets, surtout des canettes et des bouteilles de plastique, se renouvellent fréquemment sous le pont.









Figure 71. Observations générales à la plage de la Pointe (pont HAM) – Été 2020

Fait intéressant cette année, lors des visites de suivi pour les pluviers, les juvéniles ont souvent été observés se promenant discrètement entre les baigneurs et les enfants du camp de jour (Cindy Hook) qui fréquentent cette section de plage. Leur plumage se confond parfaitement au paysage, au point où l'observateur non averti ne les voit tout simplement pas. Une dame qui entrait dans la mer s'est d'ailleurs fait houspiller par un parent pluvier parce que ses quatre rejetons âgés d'à peine quelques jours étaient tout juste à côté. Advenant une nouvelle nichée l'été prochain, il serait intéressant d'évaluer la possibilité de prévenir en personne, par les agents de la faune ou de la DALF, les propriétaires des lieux dispersés dans les différentes roulottes pour leur communiquer la présence d'une espèce en péril sur leurs terres privées. Peut-être seraient-ils prêts à collaborer à leur protection en évitant de circuler en véhicule et en surveillant leurs chiens de plus près, maintenant concernés par le sort de cette famille en particulier (sentiment d'appartenance). Cette forme directe de sensibilisation s'inscrit parfaitement dans le cadre d'une démarche empathique.

Havre-aux-Maisons – Plage du pédalo

Les quelques visites ont permis d'observer des traces de véhicules de chaque côté de la brèche d'entrée située directement sur la Route 199, provenant autant de camions que de VTT(s)

(figure 73). Lorsque le panneau de signalisation a été installé dans cette brèche d'accès à la demande de M. Serge Bourgeois, les traces de véhicules sont devenues plus rares mais certains conducteurs ont tout de même contourné le panneau volontairement pour accéder à cette petite plage. Tout comme sous le pont, plusieurs déchets jonchent le sol de cette plage et les chiens s'y baladent souvent en toute liberté.



Figure 72. Observations générales à la plage du Pédalo – Été 2020

Pointe-aux-Loups et Grosse-Île

Partout entre Pointe-aux-Loups et Grosse-Île, de multiples brèches dans les dunes témoignent du passage de piétons, mais également du besoin criant d'aménager de nouveaux espaces de stationnement le long de la Route 199. Comme les années précédentes, les usagers s'immobilisent sur l'accotement ou dans tout espace vacant le long de la route, favorisant l'apparition de nouvelles brèches ou aggravant l'état de celles existantes, pour accéder à la plage. Le stationnement aménagé après le Pont du Détroit offre aux marcheurs des infrastructures pour accéder à la plage sans abîmer le milieu dunaire. La grande majorité des piétons s'y conforment. Toutefois, il s'agit également d'un accès saisonnier pour les VTT(s) et malgré l'interdiction d'y circuler en période estivale, on peut y distinguer des traces de VTT dans le sentier, mais aussi sur le sommet de la dune mobile et sur la plage en direction de la Gabarre. Dans le même secteur, on peut également y observer des panneaux de signalisation désuets, abîmés ou partiellement ensablés (figure 74). Il serait opportun de les retirer ou de les remplacer rapidement car en plus d'alourdir le paysage, ils reflètent une certaine négligence des lieux tout en diminuant l'impact et l'importance des actuels panneaux.



Figure 73. Panneaux ensablés ou désuets dans le secteur de Pointe-aux-Loups – Été 2020

Un nouveau sentier VTT est aussi en processus de formation juste à côté de l'accès piétonnier à partir du stationnement. À moins qu'il ne devienne officiellement un accès pour un sentier utilitaire et balisé le long de la rive intérieure, il devrait être rapidement condamné afin d'éviter de créer une nouvelle habitude de pratique chez les utilisateurs. À quelques reprises pendant l'été, des VTT(s) ont été vus et captés en images par l'équipe d'Attention FragÎles, directement sur la plage et\ou dans les dunes malgré la présence de marcheurs et baigneurs et malgré l'interdiction d'y circuler. Aucun des VTT(s) pris en photo par notre équipe (journées différentes) n'était muni d'une plaque d'immatriculation (figure 75).

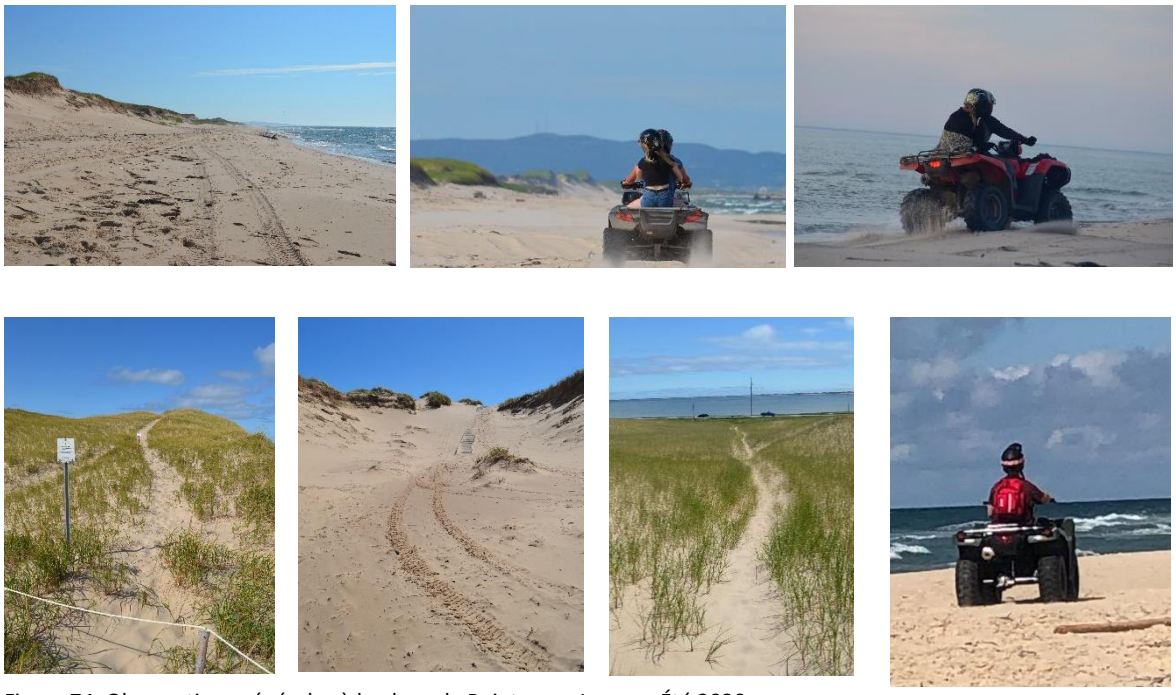


Figure 74. Observations générales à la plage de Pointe-aux-Loups – Été 2020

Toujours dans le secteur du pont du Détroit, le Ministère des Transports a procédé à l'élargissement de l'accotement pour permettre aux véhicules de s'y stationner puisqu'il s'agit d'un endroit particulièrement prisé par les adeptes de kitesurf. Ces travaux améliorent la problématique de manque de stationnements, mais il reste un enjeu de sécurité important à régler. En effet, les véhicules qui circulent sur la Route 199 se retrouvent à bonne vitesse à proximité de nombreux piétons qui préparent leur équipement (figure 76). L'aménagement d'un stationnement et d'une zone de départ au Quatrième Îlet pourrait peut-être être envisageable.



Figure 75. Pont du Détroit – Août 2020

Un peu plus loin dans le stationnement aménagé en parallèle à la Route 199 à Pointe-aux-Loups, des adeptes de kitesurf ont été observés directement dans l'ammophile, tout juste derrière une barrière de bois et malgré la présence d'un panneau de « secteur en rétablissement », à préparer leur équipement (figure 77). Cela nous rappelle l'importance de diffuser l'information sur la nécessité de protéger les milieux naturels pour éviter que ces actions ne deviennent coutume et d'installer un affichage plus visible.



Figure 76. Kitesurfeurs ne respectant pas l'affichage à Pointe-aux-Loups – Été 2020

Comme pour les années précédentes, le camping est encore une activité tolérée dans les dunes longeant la Route 199 dans le secteur de Grosse-Île (figure 78). Ces utilisateurs sont nombreux à créer des brèches ou aggraver celles déjà existantes en accédant à la plage à pied ou en VTT (même si la circulation motorisée est interdite sur la plage) chacun à partir de leur emplacement respectif.



Figure 77. Camping toléré le long de la Route 199, Grosse-Île – Juillet 2020

Grosse-Île - Plage de la mine de sel (Pont-à-Léo)

Visitée dans le cadre du suivi des populations du pluvier siffleur, la plage est marquée de traces laissées par le passage de VTT(s), malgré l'interdiction d'y circuler en véhicule motorisé (figure 79). Aucun nid de pluvier trouvé.



Figure 78. Plage de la mine de sel (Pont-à-Léo) – Juillet 2020

Étang-du-Nord – Piste à Avila

Nouvellement inscrite à notre base de données cette année, cette petite plage bien discrète est marquée par le passage de plusieurs véhicules motorisés, malgré l'interdiction d'y circuler de la sorte en saison estivale et malgré le panneau de signalisation installé dans l'accès principal (figure 80).



Figure 79. Plage de la piste à Avila, Étang-du-Nord – Septembre 2020

Dune de l'Ouest- secteur Corfu

Le Corfu est une plage très populaire où la circulation motorisée est interdite en saison estivale. Les chiens y sont toutefois permis sans laisse à une distance de 500 mètres à partir du stationnement aménagé à l'extrémité du chemin Coulombe. Au cours de l'été 2020, chaque visite a permis de constater la présence de véhicules ou plusieurs traces de leurs passages, autant 4x4 que VTT, sur toute la longueur de la plage, en haut de plage et à certains endroits dans la dune mobile (figure 81).



Figure 80. Véhicule et traces de véhicules sur la plage du Corfu – Été 2020

L'équipe a constaté par les traces laissées sur place que les points principaux d'entrée pour les véhicules sont l'entrée aménagée pour les piétons dans le stationnement au bout du chemin Coulombe et le sentier VTT aménagé en arrière dune, où il y est permis de circuler seulement du 15 septembre au 31 décembre de chaque année. Les conducteurs fautifs s'aventurent sur la plage malgré l'affichage mis en place (figure 82).



Figure 81. Affichage à la plage du Corfu – Été 2020

Le Corfu est également le secteur où les affiches « secteur en rétablissement » sont le plus souvent ignorées et contournées. Plusieurs piétons emploient les brèches identifiées pour accéder à la plage plutôt que l'accès officiel aménagé. La réflexion sur le changement d'affichage

s'applique définitivement ici ou serait-il plus sage de transformer certaines de ces brèches en passage officiel, particulièrement celle qui se trouve au fond à droite (à l'est) du stationnement. Cette solution permettrait sans doute aussi de résoudre une autre problématique, en soit celle de la monopolisation des lieux par les adeptes de kitesurf (figure 83).



Figure 82. Kitesurfeurs à l'entrée de la plage du Corfu – Été 2020

Pour le moment, les kitesurfeurs se rassemblent tout juste devant le seul accès officiel à la plage lors des journées de vents favorables. Les autres utilisateurs doivent circuler au travers les équipements étendus partout sur le sol avec le risque d'être frappés par les voiles flottant dans les airs. L'équipe a été témoin d'une chute d'équipement sur des gens assis au sol et une citoyenne soucieuse de cette situation est entrée en contact avec Attention FragÎles à ce sujet via les réseaux sociaux. Ceci dit, cette brèche de droite dans le stationnement pourrait devenir un accès officiel aménagé pour les kitesurfeurs, sans toutefois leur être exclusive. Un affichage adéquat les guidant vers une zone de départ à au moins 100 mètres vers l'est de cette nouvelle entrée pourrait leur permettre de pratiquer leur activité en toute sécurité et en harmonisation avec les autres utilisateurs tout en maintenant l'intégré des milieux naturels en évitant le piétinement dans la dune mobile. D'autre part, beaucoup de déchets sont visibles sur le sol, surtout dans le stationnement et des épisodes de vandalisme ont été perpétrés contre les panneaux de signalisation.

Habitat de prédilection pour la nidification du pluvier siffleur, le Corfu a accueilli cette année une famille dans le secteur de la grande brèche de la Dune de l'Ouest. Évoluant du côté de l'Étang de la Martinique, les quatre juvéniles sont parvenus à atteindre l'âge de l'envol (figure 84).



Figure 83. Quatre jeunes pluviers siffleurs dans le secteur du Corfu – Août 2020

Dune de l'Ouest - secteur Étang-des-Caps

Tout comme dans le secteur du Corfu, des traces de véhicules, essentiellement de VTT(s), sont visibles sur plage malgré l'interdiction d'y circuler en véhicule motorisé. Les traces s'intensifient vers le goulet de la Dune de l'Ouest (figure 85) et semblent indiquer que le point d'entrée des

véhicules est le sentier VTT aménagé en arrière dune, accessible du 15 septembre au 31 décembre de chaque année.



Figure 84. Traces de véhicules sur la plage de la Dune de l'Ouest, secteur Étang-des-Caps – Été 2020

Plusieurs restaurations ont été effectuées dans le secteur de l'Étang-des-Caps et malgré l'insuccès de certains aménagements fracassés par la force des vagues combinée aux vents violents, d'autres sont d'une incroyable efficacité. Plusieurs fascines ou ganivelles installées dans des brèches de la dune bordière ont favorisé son ensablement (figure 86). De plus, les tapis de branchage placés dans les brèches dans le secteur du stationnement ont réussi à dissuader les piétons de les utiliser et sont en processus de rétablissement.



Figure 85. Fascine partiellement ensablée dans le secteur de l'Étang-des-Caps – Été 2020

Old Harry – Plage de la Grande Échouerie

Plage surtout visitée dans le cadre de suivis du nouveau réseau minimal de sentiers (RMS) et de travaux de restauration dans la grande brèche. L'équipe est tombée sur quelques traces de véhicules en dehors du tracé du RMS et sur la plage entre les panneaux de signalisation interdisant la circulation motorisée. Un groupe de trois VTT(s) a été aperçu en train de sortir délibérément du RMS pour se diriger ensuite sur la plage par la grande brèche en passant entre les trois panneaux de signalisation, alors que plusieurs autres utilisateurs s'y trouvaient. Un citoyen a été aperçu en train de charger du sable dans sa boîte de camion à même la nouvelle restauration érigée dans la grande brèche à l'automne 2019. Dans le même secteur, deux

poteaux/panneaux de signalisation ont été vandalisés au point de devenir irrécupérables et toujours dans le même secteur, plusieurs déchets en lien avec la consommation d'alcool et de nourriture ont été ramassés par l'équipe. Des agents de la Direction de l'application de la loi sur la faune (DALF) étaient sur place lors de l'une des visites (figure 87).



Figure 86. Observations générales à la plage de la Grande Échouerie – Été 2020

Grosse-Île – Plage de la Pointe de l'Est

Magnifique plage visitée surtout dans le cadre du suivi des populations de pluviers siffleurs. Deux nids ont d'ailleurs été découverts sur cette plage qui constitue toujours un habitat de prédilection pour l'espèce (figure 88).

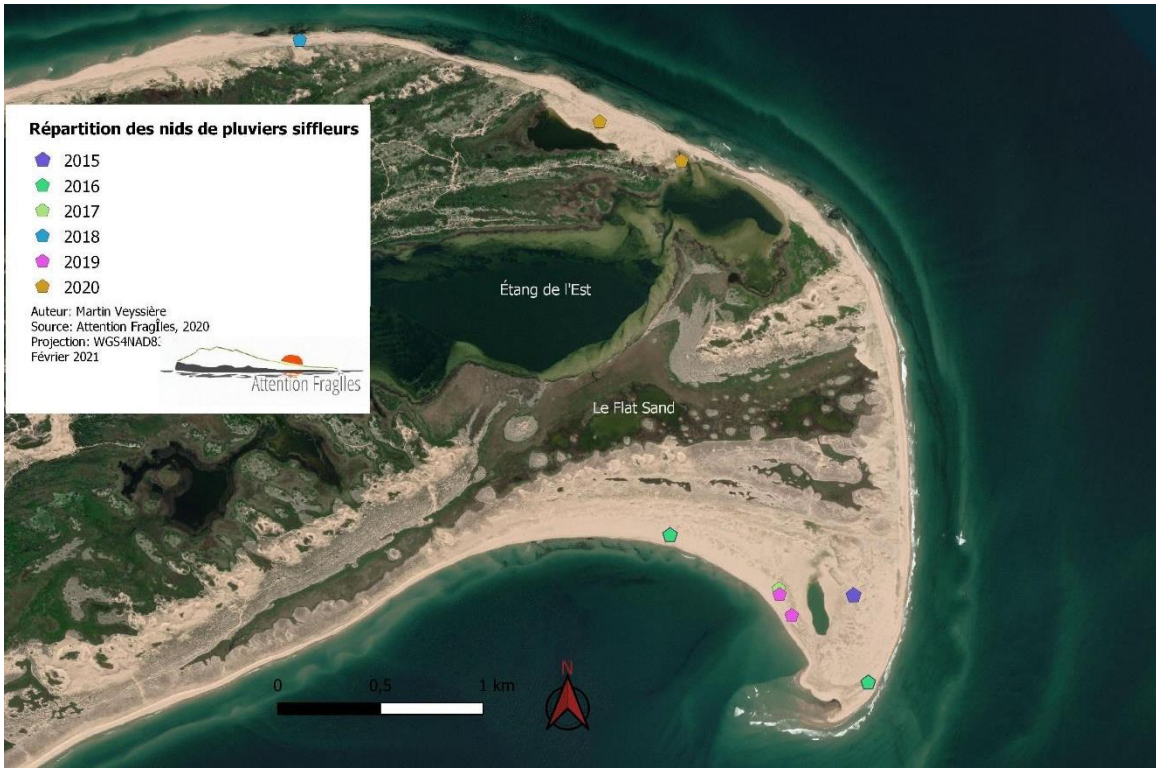


Figure 87. Répartition des nids de pluviers siffleurs dans le secteur de la Pointe de l'Est, de 2015 à 2020

Cette plage est elle aussi marquée par le passage de plusieurs véhicules motorisés, sur toute sa longueur et sur toute sa largeur (figure 89). Le règlement sur la circulation des véhicules ne s'applique toutefois pas à la Municipalité de Grosse-Île. Quatre juvéniles sur une possibilité maximale de huit ont tout de même réussi à atteindre l'âge de l'envol.



Figure 88. Observations générales à la plage de la Pointe de l'Est – Été 2020

7. Discussion et recommandations

Les changements majeurs mondiaux survenus en 2020 qui se poursuivent toujours au moment d'écrire ces lignes nous rappellent la fragilité des systèmes qui nous entourent. Que cette fragilité soit causée par une pandémie virale ou par des changements climatiques graduels et évolutifs, elle favorise une prise de conscience chez toute la population. Notre communauté insulaire est confrontée à des défis de taille dont les principaux, au niveau environnemental, sont les impacts occasionnés par les changements climatiques, en particulier l'érosion des berges. Au cours des dernières années, les grandes tempêtes nous ont confrontés à la dure réalité de la fragilité des milieux naturels qui nous entourent mais aussi à chaque fois, de la nécessité d'en prendre soin. De son côté, la pandémie nous a prouvé que les populations ont la capacité de se réinventer et d'être solidaires. Dans ce contexte, il importe de travailler collectivement et de coordonner les efforts de tous pour protéger notre milieu insulaire et la riche diversité des espèces fauniques et floristiques qui y vivent et assurer leur pérennité et du même coup, celle de l'archipel.

Ces trois années d'observations auront servi à dresser un portrait basé sur des faits. Un portrait réel des perturbations anthropiques qui menacent la faune et ses habitats. Toutes ces données serviront à identifier les priorités d'intervention qui causent des conflits d'usage et à cibler les interventions de protection par secteur. Les résultats obtenus ont permis de dégager certaines pistes de solutions et de recommandations spécifiques à chaque plage ou secteur qui ont été précédemment mentionnées dans ce rapport, chacune dans leur section respective. Voici donc les recommandations générales qui découlent directement des observations effectuées et des résultats obtenus afin d'améliorer l'encadrement et la conciliation des différents usages sur les plages en période estivale.

Recommandations générales

1. **Augmentation de la surveillance en lien avec le *Règlement sur le contrôle de la circulation des véhicules sur les plages, les dunes, le littoral et les milieux humides*, adopté en 2009 par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine** : En priorité, il faut assurément et le plus rapidement possible bonifier la présence d'agents sur le terrain pour sensibiliser, surveiller et faire appliquer la réglementation en vigueur sur les plages de l'archipel en saison estivale. Les ressources actuelles sont nettement insuffisantes. Ce manque contribue, permet et encourage la poursuite de certaines activités et comportements négatifs. Cette minorité d'utilisateurs insouciants et indisciplinés qui s'aventurent délibérément et en toute connaissance de cause en véhicule motorisé dans les zones interdites à la circulation motorisée doit être stoppée par des moyens dissuasifs comme la remise de billets de courtoisie ou répressifs comme l'émission de constats d'infraction. Il serait même justifiable de diffuser publiquement le nombre de constats émis dans un temps donné et le montant de ces infractions pour dissuader d'autres citoyens de contrevenir aux lois et règlements en vigueur. Nous sommes d'avis qu'une présence plus constante, régulière, mais aussi stratégique et collaborative des autorités dans les secteurs les plus problématiques de l'archipel pourrait créer un effet dissuasif et préventif en plus d'assurer la sécurité des autres usagers. Il est essentiel d'accroître les ressources humaines et financières vouées à cet aspect. Conscients de la complexité pour la Sûreté du Québec de pourvoir à ce besoin, cette tâche pourrait être

partagée avec des agents spéciaux qui détiendraient les mêmes pouvoirs pour faire appliquer la réglementation, mais dont l'unique mandat consisterait à surveiller les plages et les milieux dunaires. La période critique qui s'étend du 1er mai au 15 septembre coïncide avec l'interdiction de circuler en véhicule motorisé sur la majorité des plages et la nidification d'oiseaux migrateurs dont le pluvier siffleur. Une surveillance régulière et accrue sur les plages pourrait peut-être permettre d'éviter certaines pertes directes pour le pluvier siffleur, particulièrement aux endroits où les nids sont visés par le vandalisme comme à la Dune du Nord et à Grande-Entrée. Par leur présence, les agents pourraient du même coup veiller au respect de la réglementation en vigueur, assurer la sécurité des usagers tout en favorisant l'adoption de bons comportements, informer et sensibiliser la population, contrer ou diminuer les épisodes de vol et de vandalisme, s'assurer du maintien des panneaux et des balises de signalisation mis en place et établir ou maintenir des liens avec les Madelinots et les touristes pour une meilleure conciliation des usages et la protection du territoire.

2. **Poursuite de la sensibilisation et de la diffusion d'informations en lien avec le *Règlement sur le contrôle de la circulation des véhicules sur les plages, les dunes, le littoral et les milieux humide*s, adopté en 2009 par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et son application** En second lieu, bien que nul ne soit censé ignorer la Loi, il est primordial de sensibiliser la population et les visiteurs en bonifiant la diffusion des lois et règlements qui concernent la circulation motorisée sur les plages et les différents milieux dunaires fragiles en saison estivale. Il importe de continuer de véhiculer des messages clairs, vulgarisés et positifs qui encouragent l'adoption de bons comportements et qui s'adressent autant aux Madelinots qu'aux touristes. Ces messages peuvent être transmis par le biais de la radio locale de CFÎM ou celle de Radio-Canada, par les différents médias sociaux, des dépliants distribués d'emblée aux visiteurs qui arrivent par voie maritime ou par voie aérienne, par les sites WEB de réservation de la CTMA ou des compagnies aériennes qui desservent les Îles et d'affiches attrayantes et visibles disposées stratégiquement dans les commerces, les entreprises, les bureaux gouvernementaux et municipaux. De plus, des rencontres et des conférences pourraient être organisées dans les entreprises et dans les différentes écoles de l'archipel regroupant plusieurs élèves autant au niveau primaire, secondaire que collégial. Ces allocutions devraient être chapeautées et animées en partenariat avec les organismes locaux, la municipalité et la Sûreté du Québec pour obtenir un maximum d'impact. D'ailleurs, la directrice d'Attention FragÎles, Marie-Ève Giroux, et le directeur à l'Aménagement du territoire et à l'Urbanisme à la Municipalité des Îles, Serge Bourgeois, ont accordé des entrevues sur les ondes de CFÎM à l'automne 2020 en lien avec la conciliation des usages sur les différences plages de l'archipel suite aux constats effectués pendant la saison estivale. Ces constats doivent continuer d'être révélés et communiqués au public pour encourager la population à adopter des bonnes pratiques. La meilleure stratégie de conservation passe encore par la concertation auprès des usagers d'activités récréatives mais aussi par la connaissance et par l'éducation. Une excellente entrevue a aussi été réalisée en table ronde à l'hiver 2021 sur les ondes de CFÎM avec Serge Bourgeois, et le président du Club VTT Îles-de-la-Madeleine Inc., M. Pierre Desjardins, en lien avec le respect des différents sentiers et l'adoption de bonnes pratiques lors de la pratique du VTT en milieu naturel. Dans un autre ordre d'idées, il serait aussi pertinent de sensibiliser les utilisateurs des sites de camping en milieux dunaires en lien avec la circulation motorisée et les règlements. Il n'est pas rare de voir

les roulottes arriver avec les VTT(s) et les motocross que plusieurs jeunes utilisent ensuite alors que les parents se prélassent devant un feu ou sur la plage.

3. **Augmentation de l'affichage en lien avec le *Règlement sur le contrôle de la circulation des véhicules sur les plages, les dunes, le littoral et les milieux humides*, adopté en 2009 par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine :** Il est indispensable de bonifier l'affichage sur le terrain. Mieux vaut temporairement brimer la vue du paysage par une augmentation du nombre de panneaux qui indiquent la réglementation à suivre et de balises qui désignent le parcours d'un sentier autorisé pour protéger les milieux naturels plutôt que de les voir graduellement disparaître. Plus il y a de panneaux, plus il est difficile de les ignorer et plus il devient embarrassant de les contourner devant ou sans témoins. C'est le constat fait par notre équipe au cours des trois dernières années, surtout dans le secteur de la Dune du Nord où l'effet mural créé par les panneaux de signalisation installés côte à côte dans les entre-dunes ont permis une réduction notable du nombre de véhicules qui traversent cette barrière fictive lorsque d'autres utilisateurs s'y trouvent. Évidemment, nul ne peut mesurer ce moyen dissuasif lorsque les lieux sont déserts. Des citoyens soucieux de la pérennité des milieux naturels et de la pratique de leurs usages ont mentionné la présence de conducteurs indisciplinés tard en soirée ou dans la nuit qui s'aventurent en lieux interdits à la circulation motorisée, faute de témoins visuels ou de surveillance policière. Toujours en lien avec la bonification de l'affichage, il pourrait être pertinent de sensibiliser les usagers à l'importance de respecter les milieux naturels par la mise en place de panneaux de sensibilisation représentant des milieux fragiles impactés par la circulation motorisée, photos à l'appui, et les risques associés à cette dégradation.

Voici quelques autres recommandations générales :

- Poursuivre l'aménagement et l'entretien des infrastructures pour faciliter, sécuriser ou rendre plus invitant l'accès aux plages (ex. : chemins d'accès, escaliers, sentiers aménagés).
- Mettre en place de nouveaux stationnements et infrastructures dans les secteurs les plus achalandés pour éviter la création de brèches pour l'accès aux plages.
- Délimiter visiblement les espaces de stationnement par des barrières ou clôtures pour éviter les ambiguïtés et le piétinement dans les milieux naturels.
- Entretenir adéquatement et baliser distinctement tous les chemins d'accès, les accès piétonniers, les stationnements et surtout les sentiers VTT en collaboration étroite avec le Club VTT Îles-de-la-Madeleine Inc.
- Entretenir toute forme d'affichage sur le territoire en retirant les panneaux désuets, ensablés ou inutiles et en rafraîchissant les panneaux abîmés, si nécessaire.
- Effectuer des visites régulières sur tous les sites afin de signaler des bris, des problèmes, des remplacements de panneaux, des nouveaux sentiers illicites, etc.
- Effectuer des nettoyages officiels biannuels des plages (au printemps avant le 1er mai et à l'automne après le 15 septembre) afin de débarrasser les lieux de tout déchet pouvant causer préjudice directement ou indirectement aux utilisateurs ou à la faune par le biais d'un appel à la population, mais organisés par et avec des employés de la Communauté

maritime avec des véhicules capables de transporter de plus gros déchets comme des engins de pêche.

- Sensibiliser et éduquer la population à propos du rôle du bois de plage et de l'importance de le laisser sur place.
- Sur le réseau routier, annoncer les espaces de stationnement situés à proximité à l'aide d'affiches indiquant la distance à parcourir pour y arriver afin d'éviter les débordements dans les stationnements et l'empiétement dans les dunes ou milieux naturels avoisinants (fait par le MTQ en 2020 sur le Havre-aux-Basques).
- Mettre ou remettre en place des poubelles supplémentaires ou systèmes de collecte de déchets de plages (ex. : des bacs à marée, poissons-poubelles) et en assurer la logistique, à tous les stationnements publics donnant accès aux plages pour encourager les usagers à trier et se débarrasser correctement de leurs détritus.
- Installer, ou ajouter, des toilettes publiques ou sèches aux stationnements pour éviter le piétinement des dunes et de la végétation ainsi que la création de brèches, afin d'améliorer la salubrité des lieux et de diminuer la quantité de déchets liés à l'hygiène retrouvés sur les plages.
- Améliorer et bonifier l'information à propos de la réglementation sur les chiens sans laisse (identifier les zones permises et marquer le 500 mètres) et du danger que peut représenter un chien libre pour la faune et pour d'autres utilisateurs craintifs à leur égard. Cette bonification pourrait par exemple se traduire par une lettre similaire postée d'emblée aux propriétaires de chiens lors du renouvellement des médailles, distribuée en collaboration avec la Clinique vétérinaire de l'archipel et par un message direct sur le site WEB de la CTMA lors de la réservation pour les touristes propriétaires de chiens.
- Clarifier l'information en lien avec les chiens sans laisse : par exemple, la laisse est-elle seulement obligatoire lors d'une marche? Est-il permis de relâcher son chien le temps d'une baignade de quelques minutes même sur une plage non identifiée?
- Mettre en place une ligne locale pour dénoncer les comportements illégaux et compromettant la sécurité des usagers observés et s'assurer d'une action rapide (ex. : services policiers, agents de la faune, autres agents municipaux).
- Réglementer l'activité du camping en définissant clairement les lieux autorisés au camping, s'assurer que la diffusion de ces informations est véridique dans les différents médias (ex : guides touristiques, articles, revues, livres, sites WEB, etc.) et faire la distinction entre les termes « toléré », « permis », « accepté » ou « interdit » afin d'éviter toutes ambiguïtés et\ou ajouter de l'affichage à cet effet dans les différents sites.
- Délimiter des corridors de circulation sur les plages annuelles dans les sections plus larges pour encourager les utilisateurs à circuler avec leurs véhicules dans ces zones restreintes afin d'éviter la circulation motorisée sur le haut de plage ou dans la dune mobile.

- Interdire ou limiter l'usage de buggys dans les endroits où la nidification du pluvier siffleur est probable ou confirmée ou en augmenter la surveillance (agents de la faune MFFP ou DALF).
- Bonifier le nombre de périmètres de protection pour les nids de pluviers siffleurs et agrandir l'aire protégée pour permettre aux oisillons d'évoluer à l'abri des dangers de nature anthropique.
- Dissimuler des caméras à des endroits stratégiques pour continuer d'obtenir des données d'utilisation du territoire et intervenir auprès des citoyens pris en défaut de façon dissuasive ou répressive selon le récidivisme des utilisateurs concernés.
- Poursuivre la collaboration avec l'Association de kite des Îles pour régler les conflits d'usages reliés à la pratique de ce sport et mieux aménager les sites.
- Suite aux différentes collaborations et concertations, faire confiance au bon jugement des citoyens et installer de l'affichage partout où cela est nécessaire, sans craintes de représailles ou de vandalisme.
- Miser sur la participation active de la Sûreté du Québec qui pourrait multiplier ses interventions par des discussions ou des moyens répressifs ou par le biais d'une campagne de sensibilisation ciblée sur l'application de la *Loi sur les véhicules hors route*, ses règlements et certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* et sur la *Loi sur la qualité de l'environnement* et son *Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles* ou ajouter des ressources humaines externes (ex. : agents de la ville).
- Évaluer la faisabilité d'instaurer un ou quelques endroits spéciaux dédiés à la pratique d'activités liées aux VHR (VTT et motocross) par exemple un circuit de sauts et d'épreuves d'habiletés ou un centre d'amusement officiel pour VHR. Ce genre de site pourrait être localisé dans d'anciennes carrières ou sablières pour leur conférer une nouvelle vocation plutôt que de tous les réhabiliter. Ce type d'initiative pourrait peut-être concentrer ces activités dans des milieux mieux encadrés plutôt que d'être répartis sur l'ensemble du territoire et dégrader les milieux naturels à protéger.

Le suivi de toutes ces recommandations exige l'amorce ou la poursuite de la concertation et de la collaboration entre les différents organismes, les différents paliers de gouvernements ou des ministères, la Communauté maritime, les diverses associations et bien évidemment, de la population. Ces collaborations s'inscrivent dans la démarche PHa\REs et sont nécessaires pour atteindre les deux impacts ultimes du projet qui sont :

1. Des écosystèmes sains et résilients;
2. Une collectivité engagée qui prend soin de son environnement.

Informations complémentaires

Mise sur pied d'un comité d'intervention et de suivi

En novembre 2020, un compte-rendu des principaux constats observés sur les plages a été présenté au Comité des terres publiques lors d'une rencontre virtuelle. De cette rencontre a découlé la nécessité de mettre sur pied un comité d'intervention et de suivi pour assurer le suivi des recommandations proposées suite aux observations des comportements des utilisateurs des plages réalisées de 2018 à 2020. Ce comité serait formé des principaux intervenants et représentants de groupes d'utilisateurs concernés (Communauté maritime/municipalités, Association touristique, Club VTT Îles-de-la-Madeleine Inc., Association de kite des îles, etc.). Il permettra de se doter d'un plan d'intervention commun et de partager avec ces derniers la responsabilité de la mise en œuvre des mesures adéquates pour mieux encadrer les activités sur les plages et, du même coup, améliorer la protection du pluvier siffleur et son habitat. Les mesures visées concernent principalement :

- L'encadrement de la circulation motorisée et des activités récréatives sur les plages ;
- L'affichage et les aménagements adéquats pour limiter les perturbations chez le pluvier siffleur ;
- La surveillance et l'application du *Règlement sur le contrôle de la circulation des véhicules sur les plages, les dunes, le littoral et les milieux humide*s, adopté en 2009 par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ;
- La diffusion d'informations ;
- La sensibilisation des utilisateurs sur les bonnes pratiques.

La mise sur pied de ce comité d'intervention et de suivi rend concrète la raison d'être de ce projet. Les observations et les faits relevés au cours de ces trois dernières années sont maintenant sérieusement pris en compte. Le suivi des recommandations devrait évoluer de façon significative, surtout à la suite d'un été particulièrement difficile par rapport au respect des règlements qui encadrent la circulation motorisée sur les plages et à des multiples conflits d'usages, que ce soit dans les plans d'eau ou sur les terres publiques du territoire.

Parc régional

La création du Parc régional pourrait également favoriser l'adoption de meilleures pratiques et l'atteinte des mesures visées par le comité d'intervention et de suivi. Un parc régional est un territoire sur lequel il est possible de pratiquer des activités à vocation principalement récréative. Il est établi sur des terres du domaine public, des terres municipales ou des terres privées avec l'accord du propriétaire. Ce projet de parc régional éclaté pourrait permettre de solutionner de nombreux éléments mentionnés précédemment dans les recommandations pour plusieurs secteurs en structurant et en encadrant de manière intégrée les activités récréatives sur le territoire, principalement sur les milieux dunaires. Par exemple, le camping, les activités de sports de glisse, les accès et infrastructures menant aux plages, la circulation motorisée en milieu fragile, les feux de camp, etc. De plus, il pourrait permettre de créer des postes et

financer des agents spéciaux dédiés à l'application de la réglementation du parc, ce qui serait un élément essentiel pour la réussite et l'atteinte des objectifs.

Projet de gestion intégrée de la Dune du Nord

Le projet « *Gestion intégrée de la Dune du Nord (entre Fatima et Pointe-aux-Loups) aux Îles-de-la-Madeleine- Phase I : Mobilisation et caractérisation »* qui consiste à réaliser différentes activités visant la mobilisation et l'engagement des principaux utilisateurs de la Dune du Nord et des intervenants concernés pourrait aussi permettre de solutionner certaines problématiques qui sévissent dans ce secteur en particulier. Ce projet est financé par la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux véhicules hors route (volet II - protection de la faune et des habitats fauniques). Il vise à faire mieux connaître et comprendre aux utilisateurs du secteur l'importance écologique de ces milieux dunaires, afin de susciter l'adoption de comportements favorisant leur protection et leur gestion adéquate. Par la concertation et une approche de gestion intégrée, le projet vise donc à les impliquer dans la prise en charge collective du secteur afin de diminuer l'impact des activités qui y sont pratiquées, d'améliorer l'aménagement et l'encadrement de la circulation motorisée et de restaurer les milieux naturels fortement dégradés.

Projet PHa/REs (Protection des habitats essentiels pour le rétablissement des espèces en péril aux Îles-de-la-Madeleine)

Pour une troisième année consécutive, les observations des plages se sont poursuivies malgré l'absence d'un financement dédié spécifiquement à ce projet. En 2018 et 2019, le financement provenait de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux véhicules hors route pour le volet sur la protection de la faune et des habitats fauniques. Cette année, même en l'absence de cet important financement, l'organisme a tout de même choisi de poursuivre la documentation des comportements des utilisateurs et présenter des faits aux différents partenaires puisque les deux derniers rapports démontraient clairement une problématique en lien avec l'adoption de comportements humains néfastes pour les milieux naturels. C'est donc par le biais du projet PHa/REs que cette étude a été rendue possible cette année. Ce projet, proposé par Attention FragÎles, est un projet rassembleur et structurant qui vise à impliquer et à travailler avec les acteurs clés et les utilisateurs du territoire afin de planifier et de mettre en œuvre une approche collaborative pour la protection et la gestion des habitats d'espèces en péril. Le projet vise le développement d'une vision partagée, intégrée et collaborative de la gestion et de la conservation des habitats. Il a aussi comme objectifs de soutenir la mise en œuvre de stratégies concertées pour la protection des espèces en péril et de renforcer les capacités des acteurs clés à intégrer des mesures de conservation des habitats d'espèces en péril dans leur gouvernance et leurs pratiques. Ces collaborations et ces stratégies visent également à atténuer l'incidence humaine sur les habitats et les espèces par une amélioration des pratiques et une harmonisation des usages. Un atelier virtuel a été proposé aux acteurs-clés le 17 novembre 2020 en partenariat avec LLio et SEKHA afin de les introduire dans cette démarche collaborative et s'est avéré être un grand succès. Le projet PHa\REs a débuté en 2019 et s'étendra jusqu'en 2023. Les premiers mois de ce projet ont favorisé au sein de l'équipe d'Attention FragÎles une vision plus positive face aux problématiques auxquelles est

confronté l'organisme, mais surtout l'adoption d'une approche plus empathique. L'approche empathique permet de comprendre les besoins et d'être à l'écoute des différents utilisateurs. Savoir l'intégrer au cœur du processus de chaque projet augmente considérablement ses chances de réussite.

Rôles et responsabilités en lien avec la protection du pluvier siffleur

Il faut se rappeler que les différents gouvernements ont aussi des obligations face aux espèces en péril. Le financement offert pour le suivi et la protection du pluvier siffleur, espèce en péril, diminue alors que les menaces s'aggravent. Attention FragÎles est l'organisme qui collabore le plus avec les différents paliers de gouvernements pour effectuer le suivi des populations du pluvier siffleur depuis plusieurs années. Le dévouement des membres de l'équipe voués à ce mandat a permis de développer une rigueur et une expertise inégalée, autant au niveau des suivis des populations que du baguage des oiseaux (figure 90). L'équipe collabore avec les instances gouvernementales, fournit des conseils et assure le suivi et la protection de l'espèce lors de certains travaux sur le territoire.



Figure 89. Équipe Attention FragÎles vouée au suivi des populations de pluviers siffleurs

Bien que par le passé, certains programmes spéciaux tels que le Programme d'intendance pour l'habitat des espèces en péril (PIH) d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) ou mandats spécifiques notamment avec le Service canadien de la faune consacraient des sommes au suivi et à la protection de l'espèce, ces fonds sont désormais plus rares et ces activités sont difficilement finançables dans le cadre d'autres programmes de financement. Au

cours des dernières années, ces activités ont néanmoins toujours été menées par l'organisme, porté par une responsabilité morale, mais réalisées parfois au-delà de ses capacités financières et humaines.

Le déclin de cette espèce en péril qui, doit-on le rappeler, est présente au Québec uniquement aux Îles-de-la-Madeleine, se poursuit malgré les suivis de populations et les mesures de protection mais pourrait sans doute avoir été accéléré en l'absence des efforts qui lui ont été consacrés au fil des dernières années. La protection de l'espèce passe inévitablement par la protection de son habitat et par un éveil des consciences qui se fait d'ailleurs sentir de plus en plus auprès des partenaires et des collaborateurs.

Selon la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29 - Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada), il est attendu entre autre : « Que le gouvernement du Canada s'est engagé à conserver la diversité biologique et à respecter le principe voulant que, s'il existe une menace d'atteinte grave ou irréversible à une espèce sauvage, le manque de certitude scientifique ne soit pas prétexte à retarder la prise de mesures efficientes pour prévenir sa disparition ou sa décroissance ». Les inventaires annuels effectués par Attention FragÎles démontrent pourtant très clairement qu'il existe une menace d'atteinte grave et peut-être irréversible pour le pluvier siffleur. À moins bien sûr d'obtenir un renfort financier qui pourrait se traduire par la bonification de ressources humaines pour poursuivre le suivi des populations, pour surveiller et assurer la sécurité des nids et des oisillons, pour appliquer les lois qui régissent les espèces en péril et pour faire l'achat de matériel supplémentaire en lien avec les périmètres de protection et peut-être même pour le retour des exclos.

Il est également mentionné dans la *Loi sur les espèces en péril* que la conservation des espèces sauvages au Canada est une responsabilité partagée par les gouvernements du pays et que la collaboration entre eux est importante en vue d'établir des lois et des programmes complémentaires pouvant assurer la protection et le rétablissement des espèces en péril au Canada. L'établissement de lois est une chose, mais son application en est une autre. Les deux paliers de gouvernements devraient pouvoir collaborer efficacement pour assurer la sécurité des lieux de nidification de l'espèce, identifiés au préalable par l'équipe terrain d'Attention FragÎles, pour assurer sa pérennité. Les dernières années consacrées à l'étude de suivi des populations des pluviers démontrent un dérangement d'origine anthropique qui se traduit par du vandalisme sur les périmètres de protection des nids et de la circulation motorisée souvent interdite en temps et lieux selon la réglementation en vigueur, directement sur les lieux de nidification du pluvier siffleur. La présence d'agents sur le terrain est nécessaire pour prévenir les pertes. Il est impératif que les agents de la faune du MFFP et de la DALF soient présents sur le territoire lors des périodes critiques pour effectuer une surveillance accrue et journalière de certains sites en cas de nidification en cohérence avec leur mandat lié à la protection qui résulte d'une responsabilité légale des différents ministères envers une espèce en péril. Faut-il rappeler les statuts de protection du pluvier siffleur? Il est désigné « en voie de disparition » selon la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement du Canada et « menacé » selon la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* du gouvernement du Québec. Il est aussi protégé par une autre loi fédérale, la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. Il est par

conséquent interdit de le tuer, de lui nuire, de le harceler ou d'endommager son nid. S'il est impossible de limiter la mort prématurée de juvéniles causée par des phénomènes environnementaux naturels ou par la prédation, il est toutefois possible de limiter les impacts des activités anthropiques qui contribuent au déclin de l'espèce en mettant en place des mesures de protection supplémentaires comme une surveillance accrue des lieux et l'application des lois par des moyens répressifs si la sensibilisation est inefficace. Il serait également fort sage de travailler à déconstruire la croyance populaire qui veut que l'interdiction de circuler en véhicule motorisé sur les plages en saison estivale est directement liée à la présence du pluvier siffleur.

Au fil des ans, Attention FragÎles a effectué de la surveillance et des suivis de populations et mis en place des mesures de protection pour protéger les nids et les oisillons. L'organisme s'est fait un devoir moral de protéger cette espèce en péril et détient maintenant l'expertise sur le territoire. Mais, l'organisme n'a pas de responsabilités légales envers l'espèce ni les ressources financières et ni les moyens légaux pour y arriver seul. Finalement, la *Loi sur les espèces en péril* nous informe que tous les Canadiens ont un rôle à jouer dans la conservation des espèces sauvages, notamment en ce qui a trait à la prévention de leur disparition du pays ou de la planète et que les efforts de conservation des collectivités devraient être encouragés et appuyés. Encouragés et appuyés de manière récurrente, voici ce que les efforts de l'organisme mandaté par le gouvernement, qui se traduisent par tous ceux de la collectivité, devraient être sans avoir d'abord à fournir des efforts pour obtenir un financement récurrent pour une cause aussi noble que celle de la sauvegarde d'une espèce en péril.

Quoi qu'il en soit, bien que le nombre de couples soit presqu'au plus bas depuis 1987, le succès d'éclosion est à ce jour de 1,8 ± 0.3 œuf éclos par couple et de 1,45 jeune/couple, soit près de la valeur critique de 1,65 jeune par couple territorial. Des données importantes sont recueillies sur l'espèce, l'expertise est conservée, l'espèce est toujours présente et la protection de son habitat devient l'enjeu de plusieurs partenaires locaux. Gardons espoir.

Bilan saison 2020

Par Alain Richard, biologiste responsable du suivi

Activités :

> Inventaire des nids du pluvier siffleur sur les plages des Îles-de-la-Madeleine.
> Installation de périmètres de sécurité (4) autour des aires de ponte des plages de la Martinique, de la Pointe, de la Cormorandière, et de Portage-du-Cap.
> Installation de panneaux interdisant la circulation motorisée sur plusieurs plages de l'archipel (170).
> Baguage de cinq pluviers adultes (cinq pluviers préalablement bagués dont les codes étaient devenus illisibles)

Résultats :

- 20 couples recensés.
- 22 nids au total (dont deux sont considérés comme des nids de seconde ponte), donc 20 nids de première ponte.
- 79 œufs pondus au minimum.
- Quatre aires de ponte protégées à l'aide de périmètres de protection (18 % des nids). Trois nids sur quatre étaient localisés dans la dune mobile à la Martinique et n'ont pas nécessité l'utilisation de périmètres.
- Il y a eu une éclosion des œufs dans 16 des 22 nids (73 % des nids).
- Il y a un minimum de 47 œufs qui ont éclos (59 % des œufs).
- Parmi les cinq nids où les œufs n'ont pas éclos, un nid a été prédaté possiblement par un renard et pour quatre nids, les causes sont inconnues. Pour le sixième nid, l'éclosion est incertaine.
- **29 jeunes sont parvenus à l'envol**, sur une possibilité d'au moins 47. Taux de réussite de **62%**. Productivité minimale de **1,45 jeune/couple**.

18 pluviers bagués par le passé ont été revus aux Îles en 2020.

Attention Fragiles

Annexe 2. Exemples de rapports hebdomadaires rédigés pendant la saison estivale 2020

Chaque rapport était accompagné des photos dont les numéros figurent dans les cases de droite mais ne seront pas présentées ici afin d'alléger le présent document. Plusieurs d'entre-elles sont toutefois visibles dans leur section respective.

RAPPORT HEBDOMADAIRE - OBSERVATIONS PLAGES 2020			
Semaine du 1er au 7 juin 2020			
Date	Plage	Observations générales	Numéro photo
01-juin	Martinique	Beaucoup de traces de VTT et de 4x4 sur la plage, le bord de l'eau et en haute-plage dans le secteur de Portage du Cap.	
01-juin	Dune du Nord	C'est sans surprises que les observations effectuées en cette première journée de juin ont confirmé la présence de véhicules motorisés sur cette portion de plage où la circulation motorisée est interdite en cette période de l'année. Malgré un affichage clair en début de plage, les traces se multiplient. Il y en a absolument partout, de l'Anse-aux-Baleiniers jusqu'au début de la section autorisée. Là où débute le chemin d'accès (détruit par Dorian), un sentier improvisé en haute-plage est visible à perte de vue vers l'est. On dirait presque un sentier officiel. Les traces sont dans tous les milieux: bord de l'eau, milieu de plage, haute-plage, brèche, entre-dune (habitat de prédilection du Pluvier siffleur à la DDN) et dune bordière. Observation d'un pickup tentant un saut de dune en direction du platier. Du côté du platier, on a compté pas moins de 22 poteaux bleus du club VTT brisés qui jonchent le sol. Toutes les barrières de cordes et de piquets de bois installées par notre équipe en août 2019 sont arrachées et/ou disparues. On suppose que les éléments naturels et le vandalisme en sont venus visiblement à bout. D'autres affiches de signalisation seront installées sous peu. Travaux en cours dans l'aire de stationnement de l'Anse-aux-Baleiniers.	DSC0207, 0211, 0214, 0222, 0225, 0228, 0230, 0233, 0243, 0246, 0252, 0256, 0258, 0269, 0271, 0285, 0298, 0339
04-juin	Dune du Sud (Cormorandière)	Quelques traces de VTT et 4x4 dans cette section non-autorisée à la circulation motorisée. Les traces sont surtout sur la plage mais aussi dans les brèches qui mènent vers l'ancienne éolienne et la dune bordière. Observation de 3 VTT circulant à bonne vitesse en zone non-autorisée et une Hyunday accent (!) dans cette même zone, tout proche d'ailleurs d'un périmètre de protection érigé pour le Pluvier siffleur.	DSC0353, 0364, 0375, 0378
04-juin	Pont (HAM)	Quelques traces de véhicules motorisés sous le pont. Beaucoup de déchets visibles sur cette petite portion de plage. Découverte d'un nid de Pluvier siffleur.	DSC0380, CSC0400, 0402
05-juin	Dune de l'Ouest (Corfu)	Observation de quelques traces de véhicules motorisés sur la plage, le bord de l'eau et la haute-plage. Observation d'un VTT muni d'un trailer pour ramasser du bois de plage malgré l'interdiction d'y circuler en véhicule motorisé. Suite à une rencontre avec une citoyenne, il semble que la règlementation à propos du droit de promener son chien sans laisse soit difficile à comprendre. La distance de 500 mètres de part et d'autre de l'entrée de la plage du Corfu devrait être indiquée sur la plage avec des pictogrammes clairs et sans ambiguïté.	DDO720
Commentaires:			
Tous les lieux visités montrent des signes visibles de perturbation tels que des traces de véhicules sur la plage et en haute-plage, dans les entre-dunes, dans les brèches et dans la dune bordière et ce, malgré l'interdiction d'y circuler en véhicule motorisé. En aucun temps des agents de la SQ n'ont été aperçus. Il y a également des traces de piétons dans les brèches identifiées comme "zone en rétablissement". Des déchets jonchent le sol de plusieurs plages et entre-dunes.			

RAPPORT HEBDOMADAIRE - OBSERVATIONS PLAGES 2020			
Semaine du 17 au 23 août 2020			
Date	Plage	Observations générales	Numéro photo
17-août	Sandy Hook	Traces de véhicules motorisés dans toutes les entre-dunes. Deux panneaux de signalisation vandalisés. Traces de VTT sur la plage du côté de la mer, qui semblent être l'œuvre d'un seul et même conducteur mais quelques traces autre part qui proviennent d'un 4x4. Le Bout du Banc, qui jouit d'une popularité grandissante, est encore et toujours complètement marqué de traces de véhicules motorisés sur toute sa longueur et toute sa largeur. Vestiges de feux et quelques déchets éparses au Bout du Banc. Quelques pêcheurs de mollusques malgré la grisaille. Un camion aperçu avec trois personnes dans la boîte. Deux épisodes de vitesse sur la plage dont un VTT avec deux personnes à son bord qui circule très près d'une famille et un Chevrolet Silverado rouge sans plaque qui roule à grande vitesse. Beaucoup de limicoles observés dont un Pluvier siffleur adulte et deux juvéniles bientôt aptes à l'envol.	DSC 0194, 0211, 0214, 0232, 0263, 0268, 0270, 0274, 0290, 0301, 0302, 0306, 0307, 0309, 0313, 0319, 0344, 0348, 0357
17-août	Pointe de l'Est	Une première: aucun VTT aperçu durant la longue période d'observation! Une petite famille en fatbike. Un pluvier adulte et 2 juvéniles.	art 1175
18-août	Dune du Nord	Traces de véhicules motorisés dans plusieurs entre-dunes et encore dans des brèches de la dune bordière. Plusieurs poteaux de signalisation retirés de leur emplacement.	dsc 0029, 0038, 0040, 0058
19-août	Bassin Est	Traces fraîches de VTT et 4x4 absolument partout. Camion pris en flagrant délit d'abord sur la plage et ensuite dans une brèche de la dune bordière où il est malheureusement resté coincé :). Poteau de signalisation de nouveau retiré, lancé dans le foin de dune et remis en place par notre équipe. Formation d'une nouvelle brèche dans le foin de dune causée par la circulation motorisée juste à côté de l'accès officiel pour piétons. Le Bassin Est est toujours aussi populaire auprès des limicoles qui s'y alimentent et qui s'y reposent. Toujours sur place, le Pluvier siffleur bagué 53 et ses trois juvéniles maintenant aptes à l'envol qui se promènent au travers les nombreuses traces laissés par les véhicules.	DSC 0338, 0342, 0343, 0344, 0349, 0350, 0357, 0358, 0361, 0377, 0390, 0428, 0433
19-août	Dune de l'Ouest (Corfu)	Beaucoup de kitesurfers qui monopolisent l'entrée. Deux VTT aperçus sur la plage dans le secteur du goulet. Traces de VTT sur la plage, toujours dans le secteur du goulet. Au goulet, la famille entière de Pluviers siffleurs est toujours présente.	dsc 0001, 0013, 0015
19-août	Pointe -aux-Loups	VTT sur la plage circulant malgré l'interdiction et les gens présents sur la plage.	IMG 2286
20-août	Dune du Nord	Traces dans toutes les entre-dunes et dans plusieurs brèches de la dune bordière. Plusieurs vestiges de feux dans les entre-dunes. Beaucoup de panneaux de signalisation vandalisés ou retirés de leur emplacement et même disparus. Des centaines de limicoles sur le platier dont trois Bécasseaux maubèches bagués. Dodge Caravan sur le Cap-de-l'Hôpital. Monopolisation des lieux par les kitesurfers, autant sur le stationnement du site de l'Anse-aux-Baleiniers que sur la plage juste en face.	DSC 0434, 0437, 0438, 0444,0453, 0551, 0557, 0559, 0561, 0565
20-août	Martinique	Quelques traces de véhicules toujours visibles malgré la présence d'eau sur la plage.	dsc 0052
20-août	Pointe-aux-Loups	Route 199 entre Pointe-aux-Loups et Grosse-Île: nombre impressionnant de véhicules, dont beaucoup de campers appartenant aux kitesurfers, stationnés dans l'accotement malgré les nombreuses places vacantes dans le stationnement du Pont du Détroit. Cette activité mérite une attention particulière et définitivement un meilleur encadrement, autant en ce qui concerne l'environnement, la sécurité des usagers et la cohabitation harmonieuse des citoyens et des touristes. Encore plusieurs piétons qui empruntent les brèches dans la dune plutôt que les accès officiels aménagés pour atteindre la plage.	dsc 0091, 0104, 0108, 0114
21-août	Dune du Sud (Cormorandière)	Traces de véhicules dans les entre-dunes et sur les flancs de dunes, malgré l'espace amplement suffisant de cette plage annuelle. Deux jeunes Pluviers siffleurs aptes à l'envol aperçus sur la plage entre la première et la deuxième entre-dune.	dsc 0124, 0169, 0186, 0203
23-août	Dune du Nord	Dimanche bien occupé à la Dune du Nord. Site de l'Anse-aux-Baleiniers bondé de plaisanciers, autant la plage que le stationnement. Si toutes les limites des entre-dunes étaient respectées, il en allait autrement pour les brèches de la dune bordière. Deux VTT aperçus dans une brèche de la dune bordière malgré l'affichage. Deux autres VTT plus tard exécutant une même manoeuvre. Vitesse sur le platier d'un motocross qui exécutait des acrobaties (j'ai manqué la photo) et ensuite un camion accompagné par les mêmes deux VTT qui sont montés dans la dune. Encore du vandalisme sur des poteaux de signalisation. Pour finir, camion sur la Cap-de-l'Hôpital, en plein dans le foin de dune. J'ai fait un appel à la Sûreté du Québec puisque c'est la deuxième fois que je vois ce même véhicule sur le cap. J'ai fourni le numéro de plaque du véhicule et malgré mon attente d'une dizaine de minutes, les agents ne se sont pas présentés donc j'ignore la suite. Encore des centaines de limicoles, de sternes et de goélands sur le platier et quelques pêcheurs de mollusques.	DSC 0567, 0575, 0582, 0584, 0586, 0592, 0600, 0604, 0651, 0656, 0658, 0659, 0661, 0662, 0663, 0670, 0672, 0673, 0677
Commentaires:			
L'activité qui a retenu l'attention de l'équipe cette semaine et qui est sur toutes les lèvres est sans équivoque le kitesurf et ce, non pas pour la couleur des voiles ou pour les impressionnantes acrobaties effectuées par ceux qui la pratique. Non. C'est plutôt la monopolisation des lieux qui fait jaser. Chaque journée de bons vents amène aux différents endroits un lot incroyable de kitesurfeurs qui utilisent la presque totalité des espaces. On peut nommer le Corfu, la Cormorandière, l'Anse-aux-Baleiniers et la route 199 dans le secteur du Pont du Détroit à Pointe-aux-Loups, pour ne nommer que ceux-là. En ce qui concerne la route 199, il y a un aspect de sécurité plutôt dérangeant qui doit être soulevé. Les kitesurfers stationnement impunément leurs véhicules, dont plusieurs campers, sur l'accotement et traversent la route de part et d'autre. Ils sont nombreux ensuite à piétiner l'ammophile pour étendre leurs voiles et accéder à l'eau. On soulève ici un aspect sécuritaire et environnemental mais il y a aussi une possibilité de voir s'envenimer les relations entre les baigneurs et les kitesurfers qui semblent se croire tout permis partout où ils pratiquent leur activité. C'est une année particulière, on le sait tous. Mais cette activité mérite vraiment un meilleur encadrement, surtout si on désire une cohabitation harmonieuse des usages. Ceci dit, on observe encore partout sur les plages des traces de véhicules motorisés, malgré l'affichage en place et les mêmes règles toujours en vigueur. Plusieurs panneaux et/ou poteaux de signalisation continuent de se faire déplacer ou vandaliser. Tenace, l'équipe les replace ou les remplace, selon le besoin. Plusieurs comportements sont encore à dénoncer dont les conducteurs qui roulent à grande vitesse sur le platier ou sur les plages autorisées. Encore des véhicules aperçus sur les plages interdites à la circulation motorisée ou encore dans des brèches de la dune bordière. Le Cap-de-l'Hôpital à Fatima devrait bénéficier d'une plus grande surveillance. Encore cette semaine, aucun membre de l'équipe n'a eu l'opportunité de croiser des agents de la Sûreté du Québec sur les plages visitées. D'un autre côté, on garde en tête que ces actions ne sont l'oeuvre que d'une minorité de citoyens.		

Annexe 3. Description des différents lieux où les observations ont été effectuées

Nom du lieu	Description du lieu	Photo type
Dune bordière	Comprend tout ce qui est observé sur le sommet de la dune mobile ou derrière dans la pente descendante	
Haute-plage	Comprend le haut de plage et le début de la végétation de la dune bordière	
Plage	Comprend tout l'espace situé entre le début de la mer et le début de la végétation	
Bord de l'eau	Comprend tout ce qui est situé sur la plage, mais qui entre en contact avec la mer	
Platier	Comprend toute observation notée sur la surface plane inclinée vers la mer et touchée par les marées	
Brèche	Comprend tout passage improvisé et non autorisé dans la dune causé par la circulation piétonne ou motorisée	
Entre-dune	Comprend tout espace situé entre deux dunes distinctes	
Stationnement	Comprend tout espace aménagé spécialement pour les véhicules	

Annexe 4. Détails des variables notées lors des observations

Usages	
Buggy :	Bug
Kite :	Kit
Marche :	Ma
Cueillette de mollusques :	Coq
Camping :	Camp
Feu :	Feu
Relaxe:	Rlx
Cheveaux :	Chev
Stationné:	ST

Comportements problématiques	
Chien sans laisse :	CSL
Step de dune :	SD
Relaxe:	Rlx
Vandalisme:	VA
Stationnement:	ST
Vitesse au volant :	VV
Boisson au volant :	BV
Autres :	Au
Gens dans boîte camion ou rem	GB
Véhicule surchargé :	VS

Perturbations visibles	
Déchets :	Dec
Reste de feu :	RDF
Traces	TR
Brèche :	BR
Autres :	Au

Circulation	
Camion	Cam
Véh. hors route	VHR
Roulotte/Fiftwheel/motorisé westfalia	Roul Camp
Voiture/VUS	Voit
Bateau ou autre embarcation motorisée	Bat

Lieux	
Dune bordière	DB
Haute-plage	HP
Platier	PL
Brèche	BR
Entre-dune	ED
Plage	PG
Stationnement	STA

Achalandage (nombre/classe)	
Piéton	**Véhicules**
1 : 1 à 10	**A** : 1 à 5
2 : 11 à 20	**B** : 6 à 10
3 : 21 à 30	**C** : 11 à 15
4 : 31 à 40	**D** : 16 à 20
5 : 41 à 50	**E** : 21 à 30
6 : 51 à 60	**F** : 31 à 40
7 : 61 à 70	**G**: 41 à 50
8: 71 à 80	**H**: 51 à 60
9: 81 à 90	**I**: 61 à 70
10 : 91 et plus	**J**: 71 à 80
	K: 81 à 90
	L: 91 et plus

	Règlementation
NRA	Non respect de l'affichage
RR	Respect de la règlementation
NRR	Non respect de la règlementation

Lieu (Plage):	**Date :**
Température :	
Vent :	
Heure marrée basse :	
Heure de début :	**Heure de fin :**

Usages	**Comportements problématiques**
Type d'activité :	Type :
Lieu :	Lieu:
Perturbations visibles	**Circulation**
Types :	Type de véhicule :
	Lieu :
Lieu :	Achalandage piéton:
	Achalandage véhicule :

Chien sans laisse :	CSL
Step de dune :	SD
Relaxe:	
Vandalisme	VA
Stationnement	ST
Vitesse au volant :	VV
Boisson au volant :	BV
Gens dans boîte camion	GB
Véhicule surchargé :	VS